

OPTIONS

Le «capitalisme de la séduction» favorise les conduites addictives en milieu professionnel pour «tenir le coup». En négocier la prévention, c'est déjà demain. **Pages 16 à 27**

Addictions Travail de rêve?

ÉCOLE
Quelle morale
et quelle laïcité?

Page 46

**SÉCURISATION
DE L'EMPLOI
VADE-MECUM
SYNDICAL**

Page 28

MARLENE ANWAAD / MAXPPP

UNE BANQUE CRÉÉE AVEC NOS SOCIÉTAIRES EST FORCÉMENT UNE BANQUE QUI AGIT DANS LEUR INTÉRÊT.



Agir dans l'intérêt de nos sociétaires, c'est leur proposer des services financiers utiles qui leur permettent de gérer au mieux leur argent au quotidien et dans la durée. De quoi redonner le sourire.

Pour découvrir nos services financiers, rendez-vous en point d'accueil ou sur macif.fr.

Banque créée par Macif et ses partenaires. Offre bancaire conçue avec ses sociétaires Macif et proposée sous réserve d'acceptation de Socram Banque.
Les services bancaires (compte bancaire et épargne bancaire) proposés par Macif sont des produits SOCRAM BANQUE, société anonyme au capital de 70000000 euros, RCS NIORT 682 014 865, siège social : 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 NIORT Cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orient.fr).
Les produits d'épargne et d'assurance-vie proposés par Macif sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE, société européenne à Directoire et Conseil de surveillance.
Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46200000€. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - Bessines - 79088 Niort Cedex 9.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Salaires, retraites : partager la pénurie ?

Les annonces gouvernementales concernant la réforme des retraites tournent résolument le dos à ce qui s'est exprimé dans les luttes de 2010 qui ont mobilisé l'opinion et provoqué la chute de Nicolas Sarkozy dix-huit mois plus tard. Ce sont même des changements gravissimes et fondamentaux qui sont envisagés avec la mise en cause du système de solidarité entre générations et entre catégories. La non-garantie des pensions liquidées à l'Agirc est un dangereux précédent dont le gouvernement veut s'inspirer. Et un nouvel allongement des durées de cotisation correspond à la fois à un nouveau recul de l'âge de la retraite et à des difficultés d'embauche supplémentaires pour les jeunes, qui sont délibérément sacrifiés dans la crise actuelle.

Le passage d'un système à prestations définies vers un autre à cotisations définies conduirait à des pensions aléatoires évoluant au gré des marchés financiers, avec la volonté d'ouvrir en grand la porte de la capitalisation à nos catégories. Dans le même temps, le refus de discuter de la question des salaires lors de la prochaine conférence sociale discrédite cette dernière avant qu'elle ne commence. Le résultat de la première conférence se résume essentiellement à l'Ani puis à la loi sur la «sécurisation de l'emploi», de funeste mémoire, avec la mise en cause de principes essentiels du droit du travail au nom de la compétitivité financière. En développant la notion d'équité contre celle d'égalité, le gouvernement prône l'orientation du partage de la pénurie. Celle-ci consiste à prendre aux salariés prétendument plus aisés pour ne rien donner aux moins aisés. Elle évite de toucher à la part du gâteau de la finance et oppose les catégories de salariés entre elles.

Les mobilisations de professions comme les cheminots ou les personnels de santé en France, les métallurgistes en Allemagne portent un refus de cette logique d'austérité et témoignent que le monde du travail n'est pas prêt à s'en laisser conter. Plusieurs chantiers immédiats apparaissent pour travailler le rassemblement et reconstruire l'unité :

- l'action contre l'application de la loi sur la sécurisation de l'emploi sur le terrain, avec des autoformations proposées aux syndicats par la Cgt et son Ugict pour résister, intervenir juridiquement, retourner offensivement certaines mesures ;
- l'action pour l'emploi avec de nouveaux droits d'intervention pour les salariés, notamment en conjuguant nos propositions de reprise de sites par les salariés en leur assurant financement et formation, avec le rassemblement des sites en lutte contre la fermeture ;
- l'action pour construire une retraite pour tous en démontant les projets nocifs en cours, en avançant nos propositions de consolidation durable du système de solidarité, en travaillant à un front commun des jeunes sur cette question ;
- l'action pour les salaires, avec notamment les négociations annuelles obligatoires dans le privé et les interventions partout pour reconnaître les qualifications.

La semaine de mobilisation qui aura lieu à la mi-juin dans toute l'Europe est le prolongement des solidarités que nous cherchons à tisser chaque jour sur nos lieux de travail, face aux politiques de destruction du travail et des liens sociaux.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Société générale
Seuls comptent les dirigeants et les traders...

8 Hôpital
Une évaluation de la T2A

Syndicalisme
D'autres chiffres

9 Jeunes
Interrogations et impatiences...

« Mur des cons » La Cgt solidaire

Précaires
A quoi joue l'Education nationale?

10 Marchandise?



IAN LANGSDON / MAXPPP

12 Emploi
Quelle protection sociale contre le chômage?
Entretien avec Eric Aubin,
Secrétaire confédéral de la Cgt
en charge de la protection sociale

14 Retraités
Les enjeux d'une réforme « globale »

15 Dialogue social L'aveu d'échec de l'Europe

Droits fondamentaux
La Cgt alerte la Cour de justice de l'Union européenne

Justice internationale
Civils, politiques, économiques ou sociaux :
de mêmes droits

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (8 pages)

focus

ADDICTIONS



Travail de rêve ?

Pages 16 à 27 Négocier la prévention des addictions en entreprise ? La direction d'Aircelle propose aux élus et mandatés de défricher ce sujet. Il s'agit de la définition d'une « démarche » susceptible de lutter contre les dépendances. L'entreprise aéronautique se promet même d'être en la matière un modèle. Mais le « capitalisme de la séduction » est moins préoccupé de production et de rentabilité des produits que d'élargissement des marchés : le système déploie les artifices du marketing et de la publicité pour obtenir la maîtrise des consommateurs. Dans ce monde, l'appétence du scandaleux et de la transgression flirte avec la mise en parallèle de la séduction... et de la dépendance. C'est ainsi qu'une forme de banalisation des conduites addictives s'installe en milieu professionnel pour « tenir le coup » au travail.

Notre table ronde avec Marièle Générali, Graziella Raso, Gérald Le Corre, Jean-François Naton, Christine Labbe.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
 - Edition générale 32 €
 - Edition avec encart professionnel 39 €
 - **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
 - Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
 - **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM
PRÉNOM
BRANCHE PROFESSIONNELLE
ADRESSE
.....
CODE POSTAL VILLE
COURRIEL

terrains

28 Sécurisation de l'emploi

Vade-mecum syndical



CHRISTIAN LANTENOIS / MAXPPP

29 Renault Retour d'expérience

30 Ugiçt / La Défense

Communautés de luttes...

31 Niveaux de vie

Pendant la crise, les riches s'enrichissent

32 Bloc-notes

Ugiçt: agenda et rendez-vous

terrains



P. PARIS / MAXPPP

33 Recherche

Démonstration par l'absurde?

34 Débat parlementaire

Amender, reformuler, voire supprimer...

droits

35 Fonction publique

Exposition durable à l'amiante durant le service: l'État responsable

36 Santé publique et environnement

Une législation novatrice en matière de droit d'alerte

hors champs

38 Caen Exposition

Quand les peintres allaient à l'eau et au sable

39 Paris Chasse et nature aux bons soins d'Arno Kramer

40 Exposition Tout sur le parcours bref d'un jeune homme aux mains et au cœur d'or



© KEITH HARING FOUNDATION

platines

43 Christina Pluhar Méditerranée

François Couperin Pièces de viole

Julia Lezhneva Alleluia

bouteilles

43 La Rose Pauillac Une coopérative très convoitée

lire

44 Les polars MAGOUILLES Des ripous au comité d'entreprise

45 Les romans AMBIGUITÉS Jouisseurs d'échecs

hors champs

46 Ecole

Quelle morale et quelle laïcité?



DANIEL BOUTREUX / MAXPPP

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Cher Alain Vidalies...

Vous excuserez, j'en suis certain, cette inhabituelle apostrophe; elle ne vise qu'à vous assurer de ma parfaite incompréhension et de mon entière sympathie. Vous n'avez dans cette sombre affaire été que le messenger, et nous savons tous que tirer sur les pianistes n'a jamais fait tourner plus vite la musique ni tourner plus rond le monde. Mais enfin, vous avez été à la manœuvre, et comme c'est en notre nom, notre opinion vous intéressera peut-être. Je parle évidemment du projet de loi que vous avez présenté au Parlement sur l'amnistie des militants sanctionnés par la loi dans le cadre de leurs activités et du refus de l'exécutif de le faire voter. Il a fallu que ce soit vous, un avocat travailliste, autrement dit dédié à la défense des salariés, qui vous présentiez face à vos collègues de gauche pour annoncer – votre embarras était triste comme une robe d'avocat perdue au milieu d'un défilé de chez Balenciaga – que, finalement, concernant cette fameuse amnistie, eh bien, le gouvernement... Du service de la justice, vous avez basculé du côté de l'ordre, comme ça, brutalement. Mal à l'aise, vous avez marmonné cette formule toute de prudence et de servitude volontaire entremêlées: «*Le Président et le premier ministre ont décidé...*» Pas ma faute, en quelque sorte: comme avocat, vous serez d'accord avec moi: jamais l'autorité n'eut plaidoirie aussi pathétique. Comme ministre... Ma fois, comme ministre, vous vous êtes dépêtré comme vous l'avez pu, c'est-à-dire fort mal. Nous faisons, avez-vous dit, confiance au dialogue social. Cela vous honore sans doute; mais cela n'a rien à voir avec le sujet qui était tout autre, puisqu'il n'impliquait pas des situations déficitaires au chapitre d'un quelconque dialogue mais des personnes condamnées par la justice. Non, ne me dites pas que vous faites confiance à la justice de votre pays, s'il vous plaît. Pas un avocat du travail... Et puis, et ce n'est pas le moins ennuyeux, votre argumentation sous-entend – les gens, savez-vous ont mauvais esprit, surtout lorsqu'ils ont été condamnés pour avoir voulu défendre leurs droits – que le dialogue social du précédent quinquennat devrait faire norme. Ce qui ne laissera pas d'étonner dans les entreprises,



ANDRÉAS GEBERT / MAXPPP

Du sang sur les soldes.



laissez-moi vous l'assurer. Enfin, vous avez, sans doute, en désespoir de cause, froncé les sourcils en excipant d'un exemple effrayant de violence sociale, un cadre lapidé, ou sa maison, enfin quelque chose de pas très clair. Une affaire d'autant plus intolérable qu'elle s'est révélée, à l'examen, ramenée à un vague tag, sorte de pollution nocturne aux auteurs sans doute aussi juvéniles qu'indéfinis... Preuve qu'un bon avocat peut faire un médiocre procureur. Il vous était pourtant facile et juste de plaider avec la gravité qui sied à un ministre pour une mesure de sérénité et de justice, d'appuyer le vote d'une amnistie chargée de corriger «*la force injuste de la loi*», citant un autre avocat et président de la République, François Mitterrand. Mais vous avez préféré sauter la marche, et trébucher à l'endroit exact où vous pouviez vous grandir. Ce caillou dans la chaussure vous fera boiter longtemps.

FedEx : recommandations...

Comme l'aurait excellemment introduit Coluche: «*C'est l'histoire d'un cadre...*» et ça se passe chez FedEx, chez nous, dans le pays où Alain Vidalies fait confiance au dialogue. Le cadre en question, embauché chez FedEx comme manager du département finance, reçoit un beau matin un dossier dans sa boîte mail. Intitulé «*Inventaire personnel*», le document Excel est protégé par un mot de passe. Notre cadre le demande à la directrice des ressources humaines, l'obtient et ouvre le fichier. Pour découvrir une liste noire d'une cinquantaine de noms, chacun agrémenté de commentaires que la morale et la loi réprouvent. Comme tout bon cadre soucieux de responsabilité sociale et de protéger son employeur, le nôtre lui adresse ses recommandations: attention, danger, fichier hors des clous. Les *big bosses* de l'entreprise américaine – élevés au biberon de «*Mission: impossible*» – nient évidemment avoir eu vent de l'affaire dont

ils rejettent immédiatement la responsabilité sur la direction indigène, «*erreur locale*» diagnostiquent-ils. En résumé, ils ne sont pas au courant, n'ont jamais validé ce fichier et d'ailleurs n'ont jamais tenu compte de son contenu, ce qui prouve bien qu'ils l'ignoraient... Et pour faire bonne mesure, ils ajoutent qu'un tel fichier est «*inacceptable*», ah mais! Moyennement convaincues, les organisations syndicales ont appuyé une plainte au tribunal de Nanterre pour «*atteinte à la personne humaine, à la dignité et à la vie privée de personnes, dans un but illégitime*» et fait jouer un droit d'alerte. Les syndicats indigènes s'entendent mal avec les directions indigènes. Et notre cadre indigène, alors? Eh bien, au lendemain de ses recommandations, il a été remercié. Par recommandé. Une «*erreur locale*», à n'en pas douter.

Talon de fer au Bangladesh

Dans le très beau roman de Jack London, *le Talon de fer*, paru en 1908, le héros – un organisateur syndical – fait basculer l'univers de sa future femme en l'informant que la jupe qu'elle porte est – à la suite d'un grave accident du travail dans un «*sweat shop*» – ensanglantée. Après la catastrophe survenue ce 5 mai 2013 au Rana Plaza, Bangladesh, force est de constater que, pour certains, le temps s'écoule sans rien changer. Combien de T-shirts, combien de chemises, pantalons et autres sous-vêtements promis à d'alléchantes soldes sont-ils, eux aussi, rougis du sang des innocents? L'accident – mais peut-on vraiment ainsi qualifier ce drame? – a fait près de trois mille victimes, dont plus de mille morts. L'immeuble de neuf étages, situé dans la ville de Savar, à trente kilomètres au sud de la capitale, s'est écroulé comme un château de cartes. Il abritait cinq ateliers de confection fournissant notamment les marques britannique Primark (Associated British Foods) et espagnole Mango. Ces ateliers étaient équipés de machines fort lourdes, trop pour l'immeuble qui avait été conçu pour abriter un simple centre commercial... L'alimentation énergétique était – les ruptures de charges étant fréquentes – assurée par de gros et lourds générateurs. Les victimes sont pour la plupart, quelle surprise, des ouvrières... La veille de la catastrophe, des ouvriers avaient signalé des fissures sur le bâtiment. Ceux-là ont eu la chance de ne pas être licenciés et, devant l'émotion, la police a arrêté le propriétaire de l'immeuble et quatre propriétaires des ateliers, pour avoir obligé les ouvriers à se rendre à leur poste de travail malgré les fissures. La justice suivra son cours, et l'on peut lui faire confiance, dialogue social aidant: d'ailleurs, on sait que plus de sept cents employés de la confection sont morts dans des incendies au Bangladesh depuis 2006, preuve que les statistiques sont bien tenues. Les marques occidentales ont poussé les hauts cris: elles n'étaient pas au courant, n'ont jamais validé ces conditions de travail, et d'ailleurs elles n'ont jamais proposé de les améliorer, ce qui prouve bien qu'elles ignoraient tout d'une situation «*inacceptable*», ah mais! 1908-2013: une «*erreur locale*» de cent cinq années...

Pierre TARTAKOWSKY

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SEULS COMPTENT LES DIRIGEANTS ET LES TRADERS...

LES DIRIGEANTS S'AUTOCONGRATULENT,
LES SALARIÉS SONT SANCTIONNÉS !



JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP

Quand la Société générale gagne de l'argent, elle récompense ses hauts salaires par des bonus phénoménaux. Quand elle n'en gagne pas assez, elle utilise la variable d'ajustement habituelle, le plan de suppression de postes, mais continue de récompenser grassement ses dirigeants et ses traders! Ainsi, la banque vient d'afficher un bénéfice net réduit de moitié au premier trimestre 2013 (à 364 millions d'euros, tout de même) et a donc annoncé, le 7 mai, un plan d'économies de 900 millions d'euros d'ici à 2015, qui se traduira par plus d'un millier de suppressions de postes, dont 550 à son siège parisien. L'occasion était trop belle: l'action de la Société générale a d'ailleurs fait un bond de 5,5% ce jour-là, quand l'ensemble des valeurs ne passait pas +0,4%... Le Pdg du groupe, Frédéric Oudéa, n'en a en effet pas moins estimé ce premier trimestre «*solide*», compte tenu de la conjoncture, d'autant que le groupe n'a réalisé «*que*» 774 millions d'euros de bénéfice net en 2012, ce qui a tout de même valu à la direction générale les félicitations du conseil d'administration: le montant du bonus de Frédéric Oudéa a par exemple été augmenté de 75% en 2012 par rapport à 2011 et porté à 1,19 million d'euros, qui seront versés entre 2014 et 2016 «*en actions ou équivalents*» (*sic*). Les syndicats n'ont pas manqué de s'étonner du fait que les dirigeants s'autocongratulaient pendant que les salariés étaient sanctionnés. La Cgt des banques et établissements financiers souligne notamment que les bonus des traders de la Société générale ont augmenté de plus de 20% en 2012, et ceux de la Bnp-Paribas de 15% (à 325 340 euros de bonus en moyenne par trader!). Pourtant, à la Bnp, les salaires généraux augmentaient de seulement 0,5% et l'intéressement baissait, tandis qu'à la Société générale aucune augmentation générale n'était accordée. Le syndicat condamne la persistance d'une logique encourageant et gratifiant les comportements spéculatifs qui ont pourtant mené à la crise actuelle, et interpelle les pouvoirs publics pour que des décisions soient enfin prises pour «*réorienter le système bancaire et financier afin de le mettre au service du développement économique et de l'emploi*»... V.G. ◀

HÔPITAL UNE ÉVALUATION DE LA T2A



CHRISTEL BRIGAUDEAU / MAXPPP

«Activité, productivité et qualité des soins avant et après la T2A»: c'est sous ce titre que l'Irdes (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé) vient de publier un document de travail considéré comme une première évaluation quantitative de la T2A ou «tarification à l'activité». Mis en œuvre à partir des années 2004-2005, ce nouveau mode de financement des établissements de santé avait pour objectif officiel d'«améliorer l'efficacité des établissements de santé et du secteur hospitalier». Qu'en est-il exactement huit ans plus tard? C'est ce qu'a cherché à mesurer l'Irdes à travers l'évolution de certains indicateurs: nombre de séjours, durée moyenne de ces séjours, suivi de la qualité des soins, taux de réadmission à trente jours... Or, selon ce document de travail, la T2A «peut présenter un risque intrinsèque pour la qualité des soins, car elle crée une pression directe sur les établissements de santé pour réduire la durée et le coût des séjours hospitaliers, sans pour autant tenir compte des résultats thérapeutiques». Avec une tentation, pour certains établissements, et comme le craint la Cgt depuis l'origine, de cibler les prises en charge les plus rentables et de favoriser, indique le document, «les opérations standardisées et programmées» au détriment des actes plus complexes. Un des indicateurs retenus pour l'étude a notamment retenu l'attention des chercheurs: celui des réadmissions à trente jours. Celles-ci font en effet l'objet d'une nette augmentation au cours de ces dernières années, «notamment pour les prises en charge d'accidents vasculaires cérébraux, d'infarctus du myocarde, mais aussi pour la chirurgie du cancer du côlon ou la chirurgie de la hanche». Une augmentation qui peut indiquer une tendance «à la segmentation des séjours ou à la hausse de sorties précoces d'un point de vue clinique». Retrouvée sur plusieurs prises en charge distinctes, elle est en tout cas «alarmante», prévient l'institut de recherche, et «doit faire l'objet d'un suivi régulier et d'investigations plus approfondies». C.L.

SYNDICALISME D'AUTRES CHIFFRES

Faible, le syndicalisme français? Une toute récente étude de la Dares sur «les relations professionnelles au début des années 2010» fournit des données qui tempèrent quelque peu les éléments habituellement affichés. Aux dires des représentants des directions, eux-mêmes interrogés, 31% des entreprises de plus de onze salariés et 67% de celles de plus de cinquante disposent de la présence d'au moins une organisation syndicale, l'industrie (76%) et les transports (80%) constituant dans le deuxième cas les secteurs les mieux dotés, et ce devant les services (68%) et le commerce (64%). Autre élément d'information fourni par cette même étude: l'impact limité de la réforme de la représentativité sur le pluralisme syndical en entreprise. C'est, en effet, surtout dans les plus grandes d'entre elles, celles de plus de deux cents salariés, que cette réforme a entraîné une perte de représentativité d'un syndicat ou d'un autre. Dans les plus petites, l'effet a été moins important. Pour 64% des entreprises de plus de cinquante personnes, les nouvelles règles n'ont eu aucun impact, contre 47% dans celles de plus de deux cents. M.H.

Pour en savoir plus: <<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/brevets,2137/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-026-les-relations,16150.html>>.



VINCENT ISORE / MAXPPP

RÉCESSION: TOUS LES INDICATEURS EN ALARME

-0,2%

c'est le chiffre – négatif – de la croissance du Pib au premier trimestre 2013 annoncé par l'Insee, le même qu'au dernier trimestre 2012, confirmant que la France est entrée dans une période de récession, malgré les prévisions optimistes du gouvernement (au moins 0,5% en 2013). En fait, tous les indicateurs de l'activité économique sont alarmants: –0,1% pour la consommation ce premier trimestre, –0,5% pour les exportations (après –0,7% au quatrième trimestre 2012). Et, pour 2012, –0,9% de pouvoir d'achat, baisse inédite depuis 1984, et –0,9% pour les investissements, clé de l'innovation, de la compétitivité et des futures créations d'emplois...

JEUNES

INTERROGATIONS ET IMPATIENCES...



DOMINIQUE GUTEKUNST / MAXPPP

Très applaudi lors de son intervention devant le congrès de l'Unef, à la fin avril, le secrétaire général de la Cgt, Thierry Lepaon a dressé le même constat que le syndicat étudiant sur les attentes et les impatiences des jeunes. Alors qu'ils sont les plus touchés par le chômage, que des dispositifs tels que les emplois d'avenir peinent à se mettre en place et que les étudiants connaissent encore pour nombre d'entre eux des conditions d'études et de vie très difficiles, le gouvernement tarde à tenir ses engagements. « Nous sommes particulièrement surpris, voire en colère, de constater que la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui doit être votée avant la fin du mois, n'intègre pas de mesures plus protectrices pour les étudiants et les jeunes diplômés stagiaires en entreprise, souligne Sophie Binet, membre du bureau confédéral, en charge de ce dossier. Nous voulons nous faire entendre auprès des parlementaires pour que les engagements du candidat Hollande se concrétisent. » Reçue le 13 mars au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Ugict avait réitéré ses propositions, parmi lesquelles l'interdiction des stages de plus de six mois et la mise en place de quotas de stagiaires à ne pas dépasser dans chaque entreprise, afin d'empêcher qu'ils occupent des postes qui devraient être confiés à des salariés, l'obligation de gratification des stagiaires – au minimum à 50 % du smic –, y compris dans les secteurs médical et paramédical, l'accompagnement par un tuteur salarié et la garantie d'un contenu pédagogique. Autant d'éléments qui pourraient être intégrés au Code du travail dans le cadre d'une prise en compte d'un « statut du stagiaire »... « Nous nous mobilisons tout autant que sur la question des retraites. Les jeunes diplômés sont particulièrement concernés, car si la logique des précédentes réformes perdure, ils ne seront plus en mesure d'accéder au même titre que les générations précédentes au système de retraite par répartition. Nous défendons un autre modèle, permettant une prise en compte des années d'études dans le calcul des droits d'accès à la retraite à taux plein. » La Cgt entend mobiliser sur la question des jeunes et intensifier le travail conjoint avec les organisations de jeunes telles que l'Unef ou la Joc, par exemple sur la connaissance du droit du travail et le soutien aux étudiants salariés ou saisonniers. V.G.

“MUR DES CONS” LA CGT SOLIDAIRE

La Cgt et le Syndicat national des journalistes Cgt ont affirmé leur solidarité avec le Syndicat de la magistrature dans le cadre de l'affaire du « mur des cons » affiché dans des locaux syndicaux de ce dernier. « Après la criminalisation de l'action syndicale, après le rejet inacceptable du texte d'amnistie, nous sommes contraints de constater que la liberté de penser dans un lieu privé devient criminelle », a souligné la Confédération, estimant que ces notes d'humour dans un lieu privé n'avaient rien de comparable avec « les propos et discours homophobes entendus ces derniers temps, les appels indirects à la haine ou les menaces de guerre civile de la part de responsables politiques, associatifs, religieux [qui] ne sont pas sanctionnés à la hauteur du danger que ces actes collectifs représentent pour notre démocratie ». Quant au Snj-Cgt, il a porté plainte auprès du procureur de la République pour « menaces de mort, injures et diffamation » contre le site Internet <euro-reconquista.com> prétendant dénoncer à la vindicte publique les journalistes et laissant publier des réactions très agressives : « L'histoire nous a montré que beaucoup de familiers de ce type de sites pouvaient être des personnes déséquilibrées animées de pulsions de destruction réelles », a insisté l'avocat du Snj-Cgt. V.G.



STEPHANIE PARA / MAXPPP

PRÉCAIRES À QUOI JOUE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Des « examens professionnalisés » sont actuellement proposés à des enseignants qui pourraient pourtant prétendre à une cédéiation après des années de Cdd cumulés, ce dans le cadre de la fameuse loi Sauvadet du 12 mars 2012 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique. Pourtant, comme le déplore le syndicat Cgt Educ'Action dans un courrier au ministre de l'Éducation nationale, les épreuves semblent se dérouler dans la plus grande confusion, et pas toujours dans des conditions assurant la transparence, que ce soit dans le déroulé des épreuves – certaines disciplines n'en ont pas organisé alors que des candidats sont éligibles –, sur le calcul de l'éligibilité des candidats – certains ont été exclus a posteriori après avoir réussi leurs épreuves sous prétexte qu'ils n'étaient soudainement plus jugés éligibles – ou encore sur l'ouverture de listes complémentaires au cas où certains admis se désisteraient parce qu'ils auraient obtenu une titularisation par un autre moyen. Le syndicat a demandé à être reçu pour que soient clarifiées les conditions d'application de la loi Sauvadet et que, malgré tous les discours volontaristes et rassurants, de nouveaux barrages ne soient pas opposés à ces personnels, alors que les recrutements massifs annoncés ne sont pas garantis, faute de vivier et de candidatures suffisantes... V.G.

LA DIVERSITÉ MISE EN PÉRIL

L'inclusion, dans les négociations sur un accord de libre-échange, des services audiovisuels et cinématographiques revient à renoncer à la pérennisation de l'exception culturelle, et par voie de conséquence à appauvrir la diversité culturelle ! Car la notion d'exception culturelle vise à exclure le champ de la culture de l'ensemble des accords commerciaux de libéralisation entre les Etats.

FESTIVAL
DE
CANNES
2013

MARCHANDISE ?

Des négociations officielles devraient s'ouvrir avant la fin du mois de juin entre la Commission européenne et les Etats-Unis afin d'aboutir à un accord de libre-échange, services audiovisuels inclus...

L'EUROPE MISE EN DOUTE...

Face à la réaction des professionnels à l'initiative de la pétition « L'exception culturelle n'est pas négociable » et aux prises de position de l'Etat français, le commissaire européen en charge de la négociation nie que l'Union européenne veuille négocier sur la diversité culturelle. Mais, de fait, les services de l'audiovisuel et de la culture sont inscrits dans le mandat de la négociation.

LA CITOYENNETÉ MISE EN CAUSE

A la veille du Festival de Cannes, la Cgt a réaffirmé son attachement au principe de l'exception culturelle garant de la diversité culturelle, en rappelant qu'il en va du droit de chaque femme, de chaque homme de penser et de s'exprimer au travers de ce qui constitue son capital culturel, sa personnalité propre, un combat pour le respect des différences, un enjeu de citoyenneté.

IAN LANGSDON / MAXPPP



EMPLOI: QUELLE PROTECTION SO



DR

Les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi planeront sur la conférence sociale qui se tiendra les 20 et 21 juin. Enjeux de ce dossier alors que des négociations s'ouvrent cet automne à l'Unedic sur les termes d'une nouvelle convention qui devra être signée avant la fin 2013.

ENTRETIEN

AVEC

ERIC AUBIN

SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL
DE LA CGT EN CHARGE
DE LA PROTECTION SOCIALE

Voulons-nous renforcer la cohésion et défendre le modèle de protection sociale qui est le nôtre ou bien diviser et individualiser pour tenir des objectifs budgétaires qui ignorent les besoins sociaux et les façons nouvelles de les satisfaire ?

– **Options: Les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi seront un des sujets au cœur de la conférence sociale des 20 et 21 juin prochains. Dans quel contexte cette question va-t-elle être abordée ?**

– **Eric Aubin :** Une situation fortement dégradée puisque, depuis cinq ans, nous assistons à une hausse ininterrompue du nombre de demandeurs d'emploi. En mars dernier, plus de trente-sept mille nouvelles personnes se sont inscrites à Pôle emploi. Non seulement le taux de chômage dépasse désormais la barre des 10 %, mais le nombre absolu de chômeurs recensés est au-delà du pic de janvier 1997. Un contexte, donc, extrêmement défavorable, avec trois éléments qui nous inquiètent particulièrement : le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans et celui des seniors qui, tous deux, ont progressé plus vite que la moyenne : + 10,9 % dans un cas, + 17 % dans l'autre. Le niveau atteint par le chômage de longue durée est lui aussi source d'inquiétude puisqu'il a fortement progressé sur la dernière période (+ 15,1 % sur un an) sans que rien laisse supposer que la tendance puisse s'inverser.

– **De quelle manière la Cgt espère-t-elle donc aborder l'avenir du système d'assurance chômage ?**

– En refusant de compartimenter les problèmes. Comme les règles d'attribution des allocations façonnent le modèle de solidarité que nous voulons construire, celles qui fixent les modalités de contribution des employeurs conditionnent les stratégies d'emploi des entreprises. Les contours du système de protection sociale choisi pour assurer un revenu de remplacement aux chômeurs sont politiques. Ce système définit les stratégies dont la société veut se doter pour ren-

forcer les solidarités, favoriser ou pas les créations d'emploi.

– **Quelques semaines après les négociations sur la « sécurisation de l'emploi », les discussions peuvent-elles être faciles ?**

– La loi qui va en découler ne permettra pas de lutter contre le chômage, tout le monde le sait. Et les 200 milliards d'euros d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises par le gouvernement, sans aucune condition, sans aucun contrôle ou sanction, n'y aideront pas non plus. Que voulons-nous ? Renforcer la cohésion et défendre le modèle de protection sociale qui est le nôtre ou diviser et individualiser pour tenir des objectifs budgétaires qui ignorent les besoins sociaux et les façons nouvelles de les satisfaire ?

– **Mais que répondre au patronat lorsqu'il rétorque que 17 milliards d'euros de déficit cumulé sont annoncés cette année au budget de l'Unedic ?**

– Qu'avant d'imaginer imposer à nouveau la dégressivité des allocations, il faudrait s'interroger sur la pertinence des exonérations accordées depuis des années sur les bas salaires, exonérations qui entament chaque année un peu plus les recettes du système de protection sociale en tirant sans cesse les rémunérations vers le bas... Et puis peut-être serait-il temps de considérer les effets induits des ruptures conventionnelles sur le budget de l'Unedic. Plus de un million de salariés ont quitté leur entreprise depuis 2008 via ce dispositif. Nombre d'entre eux étaient âgés. Il y a quelques années, beaucoup auraient bénéficié des dispositifs de préretraite pour répondre aussi au problème de pénibilité. Aujourd'hui, ils pointent à Pôle emploi et viennent souvent allonger les statistiques du chômage de longue durée.

CIALE CONTRE LE CHÔMAGE?

– Situation que la réforme des retraites de 2010 n'a sans doute pas arrangée ?

– Evidemment. Dans une note récente, l'Ofce elle-même rapportait que, « si le taux d'emploi des seniors a nettement progressé de 2007 à 2012, cela s'est accompagné [...] d'une forte détérioration de l'emploi des jeunes dont le taux d'emploi a baissé de 31,9% à 28,5% alors que leur taux de chômage montait de 6,6% à 9,9% ». On ne peut se pencher sur l'avenir du régime d'assurance chômage sans prendre les problèmes dans leur globalité. Et, dans le secteur de la construction, nous en avons un exemple très précis.

– Lequel ?

– Celui des travailleurs détachés. Un statut qui permet aux employeurs de s'exonérer du financement de la protection sociale en France des travailleurs étrangers qu'ils ont recrutés ailleurs : autant d'argent qui manque aux retraites, à la santé ou aux allocations chômage en toute légalité, avec l'aval du gouvernement français et des autorités européennes. Ce n'est pas le travail qui coûte trop cher aux entreprises et aux différents régimes sociaux, mais le *dumping* social et la précarité, cette logique qui entame sans cesse les droits et affaiblit les garanties collectives.

– Sur quelles bases le patronat va-t-il avancer dans ces négociations ?

– Une idée essentielle : comme pour les retraites, imposer que l'on négocie à assiette constante. Donc revenir à la dégressivité des allocations chômage et imposer leur plafonnement. Ces deux propositions sont inacceptables. La première parce qu'elle va inévitablement amputer le niveau de vie des chômeurs alors que, si l'on veut relancer l'activité, c'est le contraire qu'il faudrait faire. Par ailleurs, comment en accepter le principe alors que le chômage de longue durée ne cesse d'augmenter et que, déjà, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ? Quant au plafonnement des allocations, il n'est pas plus acceptable. Effectivement, avec un montant mensuel maximum de 6 161,29 euros, la France est en Europe le pays le plus généreux pour l'indemnisation des cadres. Mais ce que ne dit pas le patronat, c'est que les salariés les mieux payés apportent plus au régime qu'ils ne bénéficient des droits qu'il procure. Les cadres acquittent près de 30% des cotisations chômage pour ne toucher que 18% des allocations. Pourquoi

La moitié des chômeurs n'est pas indemnisée, le niveau moyen d'indemnisation est de 980 euros brut par mois. Ce n'est pas acceptable. Il faut améliorer les conditions de vie des demandeurs d'emploi, les accompagner vers le retour à l'emploi, donner des moyens à la formation.

accepteraient-ils de cotiser à un système qui ne leur permet pas de couvrir le risque auquel ils sont exposés ? Notre système social fonctionne parce qu'il est collectif, parce qu'il concerne le plus grand nombre de gens. Revenir sur ce principe le déstabiliserait forcément.

– Quelles propositions la Cgt va-t-elle défendre lors de la conférence sociale ?

– Des propositions de plusieurs ordres. D'abord, nous allons demander une meilleure indemnisation de tous les demandeurs d'emploi. La moitié des chômeurs n'est pas indemnisée, le niveau moyen de leur indemnisation est de 980 euros brut par mois. Ce n'est pas acceptable. Il faut améliorer les conditions

de vie des demandeurs d'emploi. Il faut le faire en les accompagnant mieux vers le retour à l'emploi, c'est-à-dire en donnant des moyens pour leur formation. A deux reprises, le gouvernement précédent s'est accaparé 300 millions d'euros du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Cet argent doit revenir à la formation des chômeurs : 40% sont demandeurs, 7% seulement y accèdent.

– La Cgt réclame aussi une révision du mode de financement de l'assurance chômage...

– Bien sûr. Et cette proposition est d'autant plus légitime que les contrats courts coûtent très cher à l'Unedic, deux à trois fois plus que les Cdi. Or 60% des entrées au chômage sont aujourd'hui des fins de Cdd. Les cotisations dont s'acquittent les entreprises doivent varier en fonction des politiques d'emploi qu'elles mettent en œuvre. Mais nous allons aussi proposer une autre mesure : le déblocage de moyens financiers supplémentaires qu'il faut trouver pour aider au développement des dispositifs de chômage partiel. La Cgt a une proposition à faire en ce sens : la création d'un fonds qui serait abondé à la fois par l'Unedic, l'Etat et les Ags, qui permettrait de récolter 1,5 milliard d'euros pour éviter que des salariés soient mis au chômage. En 2011, l'Allemagne a dépensé 6 milliards d'euros en ce sens, contre 600 millions en France...

– Sur cette proposition comme sur les autres, la Cgt peut-elle avancer avec les autres confédérations ?

– Pourquoi le cacher : si, sur un certain nombre de sujets comme la nécessité d'une meilleure indemnisation des demandeurs d'emploi ou la taxation des contrats courts, nous nous retrouvons avec les autres organisations, la situation unitaire, notamment avec la Cfdt, est compliquée. Elle l'est parce que, entre nous comme avec d'autres acteurs de la société, nous sommes partagés sur l'analyse que nous pouvons faire de la réalité du « coût du travail ». Nous ne sommes pas obligés de nous accorder sur tous les sujets pour travailler ensemble. Nous pouvons trouver des terrains d'entente. Reste que ce sujet est essentiel. Il est au cœur de tout notre système social. Et nous sommes bien décidés à faire en sorte que le débat s'ouvre dans toute la société.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



PATRICE LAPOIRIE / MAXPPP

RETRAITES LES ENJEUX D'UNE RÉFORME "GLOBALE"

LA CGT A RÉAFFIRMÉ SON OPPOSITION À UNE ADAPTATION DU SYSTÈME ACTUEL QUI PASSERAIT, AU NOM DE L'ARGUMENT DÉMOGRAPHIQUE, PAR UN ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION.

Si elle n'en sera pas le sujet unique, la réforme des retraites sera au centre de la deuxième conférence sociale convoquée les 20 et 21 juin par le gouvernement. Puis c'est au terme d'une concertation expresse que l'on connaîtra les grandes lignes du projet, avec un projet de loi dès cet été pour un examen au Parlement peut-être dès la rentrée de septembre. Lors de sa conférence de presse, à la mi-mai, François Hollande a ainsi défini le principe qui va guider le projet gouvernemental en préparation : l'argument démographique. En expliquant : « *On vit plus longtemps, on devra donc travailler un peu plus longtemps!* » Ce qui sous-tend une hausse de la durée de cotisation pour partir à taux plein. Une « *évidence* », donc, selon François Hollande, souvent rappelée par le Medef, qui a déjà fait valoir ses revendications auprès du Premier ministre : « *Notre préconisation est d'allonger la durée de cotisation à quarante-trois ans d'ici à 2020*

et de repousser l'âge légal de la retraite à au moins soixante-cinq ans à l'horizon 2040 », a ainsi déclaré Laurence Parisot, à la sortie de Matignon, le 13 mai dernier. Face à cette nouvelle offensive reprenant toujours le même argument, la Cgt a réaffirmé son opposition « *à une adaptation du système actuel qui consisterait en un allongement de la durée des cotisations*

ou, d'ailleurs, en une baisse du montant des pensions ». Car le projet en cours de concertation ne se limite pas au seul axe de l'allongement de la durée d'activité. Il pourrait en effet s'inspirer des négociations sur les régimes complémentaires Arcco et Agirc conclues le 13 mars dernier par un accord – non signé par la Cgt et FO – débouchant, notamment, sur un mécanisme de revalorisation des pensions inférieure à l'inflation. Dès l'ouverture des négociations, la délégation de la Cgt avait d'ailleurs mis en garde contre les graves conséquences d'une telle disposition en termes de pouvoir d'achat, tant pour les retraités actuels que pour les

réforme

Les précédents européens

« *2013, l'heure des choix* » : c'est en forme d'avertissement sur les projets en préparation que l'Ugict-Cgt a organisé, le 27 mai dernier, une journée de réflexion consacrée à l'avenir des retraites, avec la participation de spécialistes européens, notamment suédois et italiens. Une initiative construite autour de tables rondes consacrées à l'actualité française et européenne dans ce domaine, aux choix cruciaux à faire entre « *prestations définies* » et « *cotisations définies* », ainsi qu'aux alternatives en matière de financement des régimes, cadres et non cadres. La retraite à soixante ans, avec au moins 75 % du revenu d'activité : comment est-ce possible et à quelles conditions ?

A lire : le compte-rendu de cette initiative dans le prochain numéro d'Options

retraités futurs. En ajoutant : « Cela apparaît d'autant plus dangereux que le gouvernement n'a pas caché qu'il reprendrait à son compte, si un tel accord était signé, le même type de mesure » en l'étendant à tous les régimes de retraite.

Vers une baisse des pensions ?

Autre idée sur la table : la mise en place d'un régime fusionnant tous les régimes du public et du privé existant actuellement, pour fonctionner selon le système des comptes notionnels mis en œuvre par la Suède depuis 1998. Un système qui repose sur deux points clés. Premièrement : il fonctionne en répartition, l'argent des cotisations étant immédiatement redistribué sous forme de pensions. Deuxièmement : il fonctionne à ressources constantes, avec un taux de cotisation fixé une fois pour toutes. Si bien que le modèle s'équilibre automatiquement, en ajustant en permanence le montant des pensions à verser avec le montant des ressources encaissées : on appelle cela un système « à cotisations définies », par rapport au système « à prestations définies », mis en place en 1945, garantissant au contraire un niveau déterminé de pension. Or, avec la crise, ce mécanisme a provoqué, en Suède, une baisse de toutes les pensions liquidées de 3 % en 2010 et en 2011, de 7 % en 2011.

Mais d'autres choix, ignorés à dessein, sont possibles. La Cgt propose un système qui, en restant sur les fondements de 1945, garantisse la continuité du niveau de vie à la retraite dès soixante ans, avec un taux de remplacement du salaire par la retraite d'au moins 75 %, sans pension inférieure au smic net. Cela suppose une réforme structurelle de son financement, explicitée lors de la dernière négociation Arrco-Agirc. Elle s'appuie en particulier sur une modulation des cotisations en fonction du rapport entre la masse salariale et la valeur ajoutée, une manière de « prendre en compte la diversité des situations des entreprises au regard de leur contribution au financement de la protection sociale ». Mais aussi sur un élargissement de l'assiette des cotisations aux sommes distribuées au titre de l'épargne salariale, que ce soit la participation, l'intéressement ou l'abondement des employeurs aux Pee (plans d'épargne d'entreprise) et Perco (plans d'épargne pour la retraite collectifs). Cela passe nécessairement par l'augmentation des salaires ainsi que par l'emploi et la croissance : à peine 1 % d'augmentation des salaires, c'est 2,5 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour les retraites. ◀

Christine LABBE

DIALOGUE SOCIAL L'AVEU D'ÉCHEC DE L'EUROPE

Publié au début d'avril, un rapport de la Commission européenne sur le dialogue social dans l'Union reconnaît que les récentes réformes entreprises par les gouvernements ne se sont pas toujours accompagnées d'« un dialogue social pleinement efficace ». Un euphémisme puisque, reconnaissent les auteurs de ce document, les relations sociales sont devenues ces derniers mois « plus conflictuelles » dans de nombreux pays et de nombreux secteurs, notamment dans le secteur public où les gouvernements ont considérablement « accéléré et intensifié les réformes structurelles déjà en cours » et pris des décisions excluant bien souvent le recours au dialogue social. Sous l'effet des coupes incessantes des effectifs dans le secteur public, peut-on y lire par ailleurs, le taux de syndicalisation est passé en moyenne de 28 % en 2000 à 23 % en 2008 dans l'Union, avec une diminution plus marquée dans les pays d'Europe centrale, qui ont vu leur taux chuter de 29 à 20 % sur cette même période.

DROITS FONDAMENTAUX LA CGT ALERTE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE



JAMES HARDY / MAXPPP

Quelle valeur l'Union européenne accorde-t-elle aux droits fondamentaux qu'elle a elle-même définis, et notamment le droit à l'information et à la consultation des salariés dans toutes les entreprises ? Jugeant inacceptable que la législation française exclue les salariés en contrats aidés des effectifs des entreprises, situation qui aboutit à ce que, dans certaines d'entre elles qui comptent des centaines de salariés, les seuils nécessaires pour mettre en place des institutions représentatives du personnel ne sont pas atteints, la Cgt a été entendue, le 23 avril dernier, par la Cour de justice de l'Union européenne. Dans un communiqué en date du 30 avril, la Confédération prévient qu'elle ne comprendrait pas que les juges européens ne reconnaissent pas l'existence d'un droit fondamental de tous les salariés, quel que soit leur statut, à l'information et à la consultation.

JUSTICE INTERNATIONALE CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES OU SOCIAUX : DE MÊMES DROITS

Depuis le 5 mai, toutes les personnes estimant que leurs droits économiques, sociaux ou culturels ont été violés et n'ayant pas pu obtenir justice devant les tribunaux français peuvent désormais porter leur cas devant la justice internationale. A cette date, en effet, est entré en vigueur le protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques et culturels, défendu par la Cgt avec une coalition internationale d'Ong. Un texte que la France a ratifié en décembre 2012 et qui place tous les droits de l'homme sur un même pied d'égalité, ouvrant de ce fait une possibilité supplémentaire de recours judiciaire.

Travail de rêve ?

L'entreprise au piège des mirages...

Négocier la prévention des addictions en entreprise ? C'est déjà demain. Après la Sncf, la Ratp, Edf, l'AP-HP ou encore Vinci, c'est au tour de la direction d'Aircelle de proposer aux élus et mandatés de défricher ce sujet. Certes, il ne s'agit pas encore de la signature d'un accord mais déjà de la définition d'une « démarche » susceptible de lutter contre les dépendances. Filiale du groupe Safran, l'entreprise aéronautique se promet même d'être en la matière un modèle. En juillet 2012, sur la base du volontariat, une quinzaine de personnes ont été formée pour ce faire...

Consommation: séduction ou addiction ?

Le « *capitalisme de la séduction* » entretient des relations troubles avec l'addiction. Moins préoccupé de production et de rentabilité des produits que d'élargissement des marchés, le système déploie les artifices du marketing et de la publicité pour obtenir la maîtrise des consommateurs. C'est l'*Ingénierie du consentement* de Edward L. Bernays ou le fameux « *temps de cerveau humain disponible* » de l'ex-président de TF1. Dans ce monde, l'appétence du scandaleux et de la transgression flirte avec la mise en parallèle de la séduction... et de la dépendance.

Travail: de la souffrance aux plaisirs ?

Une forme de banalisation des conduites addictives s'installe en milieu professionnel pour « *tenir le coup* » au travail. Notre table ronde avec Marièle Générali, adjointe au directeur du pôle « Expertises » à Emergences ; Graziella Raso, ergonome, membre du Chsct central de l'AP-HP et de l'Usap-Cgt ; Gérald Le Corre, inspecteur du travail ; Jean-François Naton, conseiller confédéral de la Cgt, en charge de l'activité travail-santé ; Christine Labbe, *Options*.

MAXIMILIAN SCHÖNHERR / MAXPPP



SOMMAIRE

CHEZ AIRCELLE, SANS TABOU
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE MICHEL HAUTEFEUILLE
DOPAGE AU TRAVAIL,
UN FLÉAU TOLÉRÉ...**
PAGE 21

**ADDICTION
"TOUT, TOUT DE SUITE,
QUAND JE VEUX..."**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Chez Aircelle, sans tabou

Négocier la prévention des addictions en entreprise? C'est déjà demain. Après la Sncf, la Ratp, Edf, l'AP-HP ou encore Vinci, c'est au tour de la direction d'Aircelle de proposer aux élus et mandatés de défricher ce sujet. Certes, il ne s'agit pas encore de la signature d'un accord, mais déjà de la définition d'une «*démarche*» susceptible de lutter contre les dépendances. Filiale du groupe Safran, l'entreprise aéronautique se promet même d'être en la matière un modèle. En juillet 2012, sur la base du volontariat, une quinzaine de personnes ont été formée pour ce faire. Depuis le mois de février et jusqu'à la fin de l'année, sur le site de Gonfreville-l'Orcher, dans la banlieue du Havre, élus Chsct, encadrement et direction sont à l'œuvre pour définir une procédure modèle contre «*la consommation de produits psychoactifs licites ou illicites*» qui pourrait bientôt s'appliquer à tout le groupe. A première vue, rien à redire quant aux objectifs

affichés par les plus hautes instances de l'entreprise. Ils sont même généreux. Qui pourrait en effet leur reprocher de vouloir «*changer le regard sur les addictions*», les «*prévenir*» et «*aider l'encadrement et les équipes*» à les éviter?

Exigences «qualité» et notation sociale

Bien sûr, leurs préoccupations ne sont pas philanthropiques. Il s'agit aussi de renforcer la santé au travail pour diminuer les taux d'absentéisme ou les accidents du travail et garantir ainsi les critères de «*qualité*» que réclament désormais les clients sur le marché américain des technologies aéronautiques. Voire de chercher par la définition d'«*indicateurs d'efficacité*» à satisfaire les marchés financiers obsédés par la présentation de normes sociales satisfaisantes. Mais rien jusque-là de scandaleux.

Pour la Cgt, la seule question qui vaille est la suivante: jusqu'où la direction acceptera-t-elle ...

Jusqu'où la direction acceptera-t-elle de s'interroger sur ses modes d'organisation, de management et de gestion des ressources humaines?

Chez Aircelle, sans tabou

- d'aller pour parvenir à ses fins? Jusqu'où admettra-t-elle devoir s'interroger sur ses modes d'organisation, de management et de gestion des ressources humaines pour véritablement lutter pour la santé au travail? Ici aussi, face à la pression, de plus en plus de salariés, aujourd'hui, ne tiennent que grâce à l'usage de dérivatifs. Dans l'entreprise, le malaise grandit. Les indicateurs de stress et de risques psychosociaux ont explosé. « *Comment peut-on véritablement s'attaquer aux dépendances et aux dégâts qu'elles peuvent causer sans s'interroger sur les raisons pour lesquelles les salariés peuvent s'y adonner?* » demande Marc Guérin, secrétaire adjoint du Chsct du site.

Au Havre et dans ses environs, le militant n'est pas un inconnu. Il est celui qui, au tournant des années 2000, a monté avec le médecin et l'assistante sociale employés à l'époque sur le site le premier groupe de prévention contre l'alcoolisme jamais créé dans l'entreprise. Celui aussi qui, avec Thierry Bonnaire, représentant Cgt des salariés au conseil de surveillance du Port autonome du Havre et président de l'association « Alcool, addictions et travail », fait vivre une structure tout à fait originale en France ⁽¹⁾

Les effectifs ont été rajeunis et, avec les parcours de mobilité imposés aux cadres, les relations dans l'entreprise ont perdu cette proximité qui auparavant façonnait les collectifs de travail.

– une structure animée par des élus et mandatés, médecins et infirmiers du travail, assistants sociaux et Drh – qui a fait du conseil et de la prévention, de l'accompagnement et de l'échange d'expériences dans la lutte contre les dépendances sa spécialité. Pour lui, donc, les choses sont claires. La prévention des addictions est son domaine. Pour agir à ce niveau comme dans celui de la prévention des risques psychosociaux, il n'y a pas d'autre solution que de s'engager dans une démarche globale pour prévenir les dérives.

A l'heure du "lean management"

Négociateur : Thierry Bonnaire et Fabien Varin, secrétaire du Chsct, le veulent bien. Mais à conditions de ne pas se tromper de sujet. Et, pour commencer, se rappeler le passé pour mieux comprendre les difficultés du présent. Aussi loin que remonte l'histoire industrielle du site, la consommation d'alcool au travail a toujours été ici une réalité. Mais il était un temps où, tant que la sécurité n'était pas mise en cause, les directions successives ne trouvaient rien à redire. Elles s'en accommodaient, y trouvaient même parfois des bénéfices secondaires. Si dérapages il y avait alors, les collègues géraient, la hiérarchie couvrait et, si besoin était, les militants prenaient la relève pour accompagner et éviter la sanction. C'était il y a vingt ans. Il y a trente ans. Une éternité...

Cadres, ingénieurs, ouvriers ou techniciens : quel que soit leur statut, les salariés d'Aircelle vivent tous aujourd'hui à l'heure du « lean management » et de son corollaire : son obsession de la produc-



ALE VENTURA / MAXPPP

(1) Lire page 20.



Les salariés d'Aircelle vivent tous aujourd'hui à l'heure du *lean management* et de son corollaire : son obsession de la productivité avec, à la clé, pression, stress, contraintes psychiques, physiques et spatiales.

tivité. Pression, stress, contraintes psychiques, physiques et spatiales : en quelques années, témoigne Fabien Varin, ce n'est pas seulement la vie au travail qui a été chamboulée, mais tout l'environnement des salariés. La structure des effectifs a été bouleversée, les populations ouvrières ont cédé le pas aux populations d'ingénieurs et de techniciens. Les effectifs ont été rajeunis et, avec les parcours de mobilité imposés aux cadres, les relations dans l'entreprise ont perdu cette proximité qui auparavant façonnait les collectifs de travail. A une communauté proche et soudée s'est substituée un personnel éclaté, mobile et souvent en perpétuelle mutation, qui a perdu les liens militants, familiaux ou de voisinage qui assuraient autrefois un garde-fou permettant d'éviter le pire.

L'alcool n'a pas disparu sur le site normand du constructeur aéronautique. Mais, au même rythme qu'ont grimpé tous les indicateurs des

risques psychosociaux, des incidents successifs ont éclaté sur le site, révélant aux élus Chsct le développement de pratiques addictives qu'ils ne soupçonnaient pas. Aujourd'hui encore, ils jouent les pompiers, aident et accompagnent les salariés, consignent chaque incident pour prévenir la sanction. *Quid* de la direction ? La direction, qui assure vouloir mettre en place une politique de prévention, use toujours de la sanction comme réponse au malaise qui s'exprime. « *Tout dernièrement, racontent les deux militants, un jeune a été licencié pour trop d'absences. Il était addict aux jeux. Se couchait à pas d'heure. Nous avons proposé de l'accompagner, de l'aider à se soigner. Nous avons demandé de lui laisser du temps. La direction a refusé.* »

Le syndicalisme n'a plus le choix

Que veulent les plus hautes instances de l'entreprise ? Quelle stratégie sont-elles prêtes à adopter face à la progression de la consommation de haschich parmi les salariés, de haschich et de cocaïne, de psychotropes ou autres neuroleptiques ? Aujourd'hui, sur le site d'Aircelle de Gonfreville-l'Orcher, la dépendance aux nouveaux outils de communication se développe aussi plus que de raison. En serait-il ainsi si les cadres n'étaient pas assommés d'être toujours connectés ? Et que dire de cette addiction au sport qui s'est révélée récemment par les pratiques de ce cadre qui, pour évacuer une pression trop forte, court avant et après le travail bien au-delà du raisonnable...

Lever le tabou. Mettre des mots sur la réalité dans laquelle évoluent désormais les salariés : Marc Guérin et Fabien Varin ont répondu aux sollicitations de l'entreprise pour définir la politique de prévention qu'elle sollicite. Mais en tenant la barre : comme des syndicalistes qu'ils sont, chargés de défendre les conditions de travail de leurs collègues ; comme des élus Chsct qui revendiquent d'autres conditions de travail. Ne pas se tromper de place, ne pas confondre les rôles, telle a toujours été leur position. Le réaffirmer leur permet aussi en interne, dans le syndicat Cgt qui est le leur, de défendre leur combat. Ils ne le cachent pas. Il y a eu et il y a encore débat en son sein pour savoir s'il est de la responsabilité des élus et mandatés de s'aventurer sur un terrain aux frontières de la vie privée et de la vie professionnelle. La crainte de voir l'organisation devenir intrusive, se mêler de ce qui ne la regarde pas suscite parfois de vifs échanges.

Mais, plus que jamais, Marc Guérin a une réponse : « *Savoir si la prévention des addictions relève ou pas de l'action syndicale est une question dépassée. Les employeurs investissent le terrain. Soit nous leur abandonnons le sujet, soit nous nous y attaquons et tenons notre place. Toute notre place : celle de la défense du travail et de ses conditions d'exercice ; celle du bien-être des salariés. Nous n'avons plus le choix.* »

Martine HASSOUN

LES EMPLOYEURS INVESTISSENT LE TERRAIN.
SOIT NOUS LEUR ABANDONNONS LE SUJET, SOIT NOUS
NOUS Y ATTAQUONS ET TENONS NOTRE PLACE.
TOUTE NOTRE PLACE : CELLE DE LA DÉFENSE DU TRAVAIL
ET DE SES CONDITIONS D'EXERCICE.

biblio

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX,
AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL, MAI 2013.

**À LA RECONQUÊTE DU
TRAVAIL,** JEAN-FRANÇOIS NATON,
INDIGNÈNE ÉDITIONS, MARS 2008.

**REPÈRES POUR UNE POLITIQUE
DE PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS À LA CONSOMMATION
DE DROGUES EN MILIEU
PROFESSIONNEL, GUIDE
PRATIQUE,** LA DOCUMENTATION
FRANÇAISE, JANVIER 2012.

web

- Retrouver, sur le site de la Cgt, le débat sur les risques psychosociaux : <www.cgt.fr>. Voir aussi, à cette même adresse, la rubrique « Travail », puis « Santé et Travail ».
- Consulter également, sur ce thème, le site de l'Ugict-Cgt : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Dossiers », puis « Stress et Souffrance ».
- S'informer sur le site de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : <www.drogues.gouv.fr>.
- Consulter le dossier « Pratiques addictives et travail » sur le site de l'Inrs (Institut national de recherche et de sécurité) : <www.inrs.fr/accueil/recherche/etudes-publications-communications/doc/communication.html?reflNRS=NOETUDE%2FC2012-090>

PRÉVENTION AU HAVRE, UNE ASSOCIATION PAS COMME LES AUTRES

Pour bien répondre à la demande, il faut connaître les problèmes de ceux qui les expriment : tel est le credo d'« Alcool, addictions et travail », association havraise de prévention animée par des syndicalistes, des spécialistes de la santé au travail et des Drh. Une structure qui occupe une place à part sur le terrain de la lutte contre les addictions. Si son domaine d'activités est classique – l'accueil, la prévention et l'échange d'expérience –, sa démarche privilégiant l'étude du lien entre développement des addictions et conditions de travail en fait un acteur tout à fait original en Seine-Maritime. Son ambition est simple : briser les tabous pour libérer la parole et aider ainsi les acteurs à développer des démarches de prévention primaire. Pour la qualité de sa

démarche, elle a été reconnue par l'Agence régionale de santé comme un « *acteur ressources* ». Une reconnaissance institutionnelle qui n'a pas entamé la volonté de ses membres de rester au plus près du terrain. L'association organise régulièrement des débats thématiques pour ouvrir la discussion sur les pratiques addictives en entreprise. Sa prochaine Journée annuelle d'études sera consacrée au lien entre « *addictions au travail et précarité, flexibilité des contrats de travail et restructurations* », annonce d'ores et déjà son tout nouveau président, Thierry Bonnaire, représentant Cgt des salariés au conseil de surveillance du Port autonome du Havre.

Pour en savoir plus :
<www.alcool-addictions-travail.fr/page/accueil.html>.

CONSOMMATIONS LE RÔLE JOUÉ PAR LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Plus du tiers des fumeurs réguliers, 9,3 % des consommateurs d'alcool et 13,2 % des consommateurs de cannabis déclarent avoir augmenté leur consommation au cours des douze derniers mois, du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle. C'est l'un des enseignements tirés par l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) dans le cadre de son baromètre santé 2010 consacré aux consommations de substances psychoactives en milieu professionnel. Si ce baromètre note un usage variable de ces consommations selon le secteur d'acti-

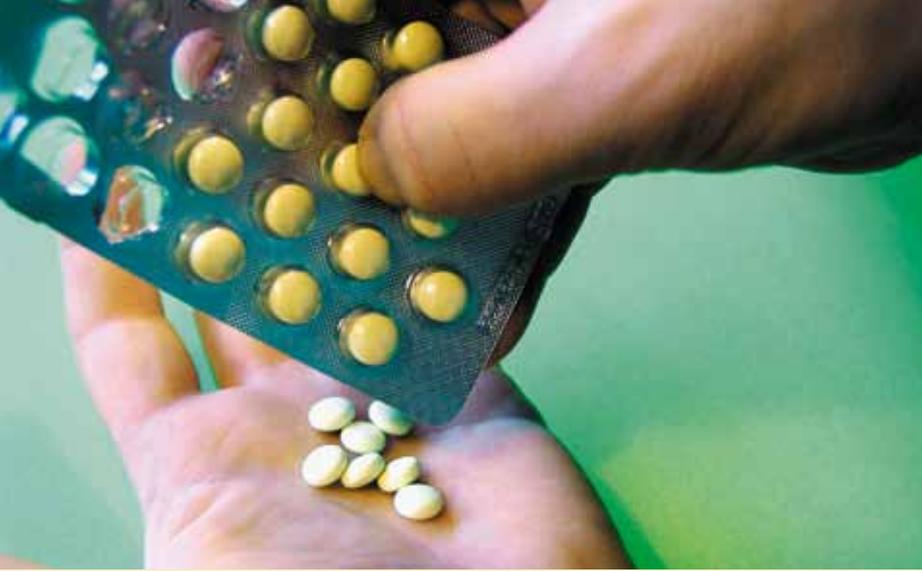
tivité, l'Inpes prévient : « *Ces résultats ne doivent pas occulter le fait que l'exercice d'une activité professionnelle reste globalement un facteur de protection des situations d'addiction, comparées à la situation de recherche d'emploi* ».

Des situations mal prises en compte dans les entreprises, a montré une autre étude menée par l'Anpaa (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) et l'Association nationale des Drh auprès de huit cents Drh et dirigeants d'entreprise : 56 % disent se sentir démunis pour faire face au problème des addictions.

INITIATIVE UNE FORMATION AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, existe au sein du Bit une formation « Solve » pour intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et de santé au travail. Y sont traités notamment les thèmes de l'alcool et de la drogue en milieu professionnel. De quelle manière l'alcool et les drogues affectent-elles le travail ? Que faire pour traiter les problèmes liés aux abus au travail ? Est-il judicieux de pratiquer des tests de dépistage ? A quoi reconnaît-on une bonne poli-

tique ? Parmi les propositions avancées par le Bit : l'amélioration des conditions de travail, mais aussi « *une gestion du personnel "appropriée", un aménagement convenable des tâches, des consultations entre les directions, les travailleurs et leurs représentants* ». Compte tenu des implications de ces pratiques pour les individus et les entreprises, le Bit prévient : « *Aucun employeur, grand ou petit, ne peut se permettre de fermer les yeux sur la question.* » C.L.



SVEN WEBER / MAXPPP

point de vue

MICHEL HAUTEFEUILLE

PSYCHIATRE ET ADDICTOLOGUE,
CENTRE MÉDICAL MARMOTTAN (PARIS).

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

Dopage au travail, un fléau toléré...

Aucun salarié n'est à l'abri du dopage au quotidien. Solution "provisoire" au stress et aux injonctions de résultat, puis addiction : difficile d'éviter la chute, mais pas impossible...

« **A partir des années 2000**, nous avons commencé à recevoir en consultation des personnes qui demandaient de l'aide parce que, sans être toxicomanes, elles se retrouvaient dans des situations de dépendance à des substances chimiques "à cause de leur travail". Il faut en effet distinguer le dopage au quotidien d'autres phénomènes d'addiction. Les dopés ne sont ni des toxicomanes, ni des "workaholics", dont les pathologies individuelles pourraient s'exprimer quel que soit l'environnement. Pour les dopés, la surconsommation de produits, illicites ou pas, généralement des médicaments ou des stimulants (des gélules de caféine à la cocaïne), apparaît toujours comme un moyen, pas comme une fin en soi. Un moyen pour maîtriser son stress, être plus performant, moins dormir, tenir des rythmes et des charges de travail de plus en plus intensifs.

» Le dopage au quotidien au travail est un phénomène désormais connu du monde de l'entreprise, sans pour autant qu'il y ait eu d'enquêtes permettant de bien en mesurer l'ampleur, ou qu'il soit reconnu comme un problème de santé publique. Nous ne rencontrons que les personnes qui décident un jour de sortir de leur isolement et de leur souffrance, qui font appel à nous pour s'en sortir. Nos patients ne sont pas en dépendance physique et sont en général psychologiquement construits. Ils ont pris conscience d'être tombés dans un piège : le dopage ne leur garantit pas de tenir la pression, de surpasser leurs collègues ou leurs concurrents, ni même de garder leur emploi. Il leur faudra toujours relever de nouveaux défis et vivre dans un climat d'insécurité. Récemment, un patient guichetier à La Poste depuis quinze ans rageait en évoquant les arguments des dirigeants de son entreprise, pour qui les dépressions et les suicides sont le fait de personnes fragiles psychologiquement. Lui-même se retrouve avec un seul collègue, contre cinq il y a peu, pour effectuer un nombre de tâches bien plus important qu'auparavant, et doit faire face à l'énerverment et à la colère des gens qui font la queue!

» Nos patients racontent que, au début, ils ne se dopaient que sur leur lieu de travail, jusqu'à ne

plus pouvoir se passer de cette "béquille psychologique" le week-end et en vacances. Ils ont d'autant plus de mal à en parler à un tiers qu'ils ont honte de ne pas respecter les règles, surtout si ces substances les rendent effectivement plus efficaces que leurs collègues! Ils croient être les seuls à tricher, ce qui engendre aussi de la paranoïa. Impossible pour eux de dénoncer cet engrenage à un représentant du personnel, et encore moins à un médecin du travail, souvent salarié de l'entreprise et étant perçu comme un bras armé de la direction. Quant aux entreprises, elles tolèrent de telles pratiques dès lors qu'elles restent discrètes et permettent aux salariés d'être plus productifs. Certains patients nous ont raconté qu'ils sniffaient de la cocaïne sur leur bureau en *open space!*

» L'argument de la fragilité est scandaleux : si un salarié est fragile, l'entreprise ne doit-elle pas au contraire en prendre soin? Nos patients arrivent en général à s'en sortir dès lors que l'on identifie les causes de leur souffrance et que l'on essaie de changer leurs conditions de travail. Nous mettons en place un accompagnement médical et pharmacologique, mais aussi psychothérapeutique et social. On fait l'inventaire de ce qu'ils consomment et l'on restreint progressivement ces consommations. On essaie en même temps de déterminer les situations de stress qui ont engendré cette addiction. Puis on réfléchit aux solutions possibles pour changer la donne : la possibilité d'une mobilité, d'un aménagement de la présence sur le lieu de travail, par exemple. On doit les sortir d'un isolement qui peut mener à la dépression et au suicide. La prise en charge thérapeutique intègre aussi une réflexion pour remettre le travail à une juste place et restaurer l'estime de soi. Cette démarche aboutit parfois à une rupture avec la vie professionnelle, mais il arrive aussi que des entreprises où l'absentéisme, les arrêts de travail ou les tensions se multiplient se décident à améliorer les situations de travail de leurs salariés.

» Les *workaholics* relèvent d'un autre profil. Ce sont des toxicomanes du travail, ils en ont fait le centre de leur vie. On pense que c'est la plus *clean* des addictions, mais leur investissement total peut les mener à la dépression, au surmenage et au *burnout*, qui se traduit par de graves accidents de santé ou par des suicides. On ne peut pas trouver de remèdes simplement médicaux ou techniques à tous les comportements humains. On peut désormais s'attendre aussi à ce que le développement d'Internet et des smartphones engendre des phénomènes de cyberdépendance massifs ou décuple certaines addictions déjà existantes – au jeu, au sexe. Autant de comportements qui interrogent avant tout la société qui produit les conditions de leur addiction...»

A lire :

- Michel Hautefeuille et Dan Véléla, *Les Addictions à Internet – De l'ennui à la dépendance*, éd. Essais Payot, 2010, 208 pages, 18,50 euros.
- Michel Hautefeuille, *Dopage et Vie quotidienne*, éd. Petite Bibliothèque Payot, 2009, 240 pages, 8,65 euros.

Tout, tout de suite, quand je

Où finit le plaisir, où commence l'addiction ? La réponse n'a rien d'évident dans une société marchande organisée autour de la satisfaction des désirs et du plaisir du consommateur. La frontière se repère à sa régression jusqu'à un état de manque compulsif. L'addict est alors celui qui "ne peut plus s'en passer" et se retrouve ramené au statut d'objet, en métaphore du capitalisme moderne.

Nom : Opium. Slogan : « Pour celles qui s'adonnent à Yves Saint Laurent. » A la fin des années 1970, Yves Saint Laurent fait scandale. Sur fond d'esthétique chinoise, la campagne de son parfum inaugure la « *toxicommunication* ». Le produit est addictif, les consommatrices sont des « *accros* » prêtes à tout pour assouvir leur besoin, trouver leur dose. Les ventes explosent. L'anecdote illustre les relations troubles qu'entretiennent les stratégies de ce que l'on a appelé le capitalisme de la séduction avec l'addiction ⁽¹⁾. Moins préoccupé de production et de rentabilité des produits que d'élargissement des marchés, le capitalisme contemporain, celui du marketing et de la publicité, est entièrement tourné vers la maîtrise des consommateurs. C'est ce qu'exprime en termes crus l'un de ses penseurs fondateurs, Edward L. Bernays : « *L'ingénierie du consentement est l'essence même de la démocratie, la liberté de persuader et de suggérer* » ⁽²⁾. Cinquante-sept ans plus tard, Patrick Le Lay, alors président de TFI, modernise le propos ⁽³⁾ : « *Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible...* » L'addiction est le bras armé de cet objectif, ce que la campagne d'Opium – son intitulé et son succès – dévoilent ingénument. Ce faisant, elle éclaire l'état des lieux d'une mentalité consumériste paradoxale : l'appétence du scandaleux et de la transgression y flirte avec la mise en parallèle de la séduction et de la dépendance. Celle-ci est alors ramenée à un jeu, certes dangereux, mais dont la victime reste « *libre* », puisque consciente de sa dépendance et en capacité – mais cela reste implicite – d'arrêter quand, et surtout si, elle le veut.

Ces métaphores s'enracinent dans une société profondément addictogène, dont l'usage aux produits – drogues, médicaments, alcool – et aux *habitus* – jeux d'argent, jeux sur ordinateurs, téléphones portables – ne sont que des manifestations, certes spectaculaires et inquiétantes, mais symptomatiques ⁽⁴⁾. Problème : où commencent la compulsion, la dépendance et où finissent le plaisir, le désir ? Longtemps cantonnée au seul champ des dépendances aux produits – alcool, tabac, stupéfiants, psychotropes –, la réflexion sur la dépendance s'est élargie, ces dernières années, pour prendre en compte le contexte sociétal de ces pratiques, contexte marqué par un élargissement et une diversification considérables. Ainsi la réflexion des chercheurs en sciences sociales et cliniques prend-elle en compte les cyberaddictions, les achats compulsifs, le *workaholism*, la télévision, voire le sexe. Plutôt que de s'en tenir à la seule notion de « *dépendance* », l'addictologie se définira plus facilement comme l'étude de « *la perte de la liberté de s'abstenir* ». Pris au pied de la lettre, le champ est vaste : un « *habitué* » privé



subitement de télévision, d'ordinateur ou de téléphone portable va adopter un comportement très voisin de celui d'un drogué en manque : irritation, énervement, difficulté de concentration... D'autant que certaines de ces pratiques peuvent s'inscrire dans un mouvement de mode, voire de masse : les jeux électroniques peuvent relever d'une pratique familiale, conviviale, socialisante au sens où elle s'inscrit dans un groupe. Le contraire de la marginalisation. Ainsi l'addiction peut-elle se construire en norme, en vecteur de reconnaissance sociale et d'amour. Si l'on ajoute que le travail de définition de l'addiction n'échappe pas aux critères de morale, eux-mêmes très variables en fonction des époques, on est tenté de relativiser le phénomène ; or cette difficulté constitue plutôt l'indice

(1) Michel Choucard, *Le Capitalisme de la séduction, critique de la social-démocratie*, Messidor, 1981.

(2) Edward L. Bernays, *The Engineering of Consent*, 1947.

(3) Patrick Le Lay, *Les Dirigeants face au changement*, Editions du Huitième Jour, 2004.

(4) Eric-Pierre Toubiana, *Addictologie clinique*, Puf, 2011.



GUILLAUME RIUPOLO / MAXPPP

de sa diffusion sociale – de la sphère du travail à celle des loisirs et de l’amour –, banalisation qui ne le rend que plus préoccupant.

D’où une certaine urgence anthropologique à tenter d’approfondir ce qui « fait » addiction, urgence en tout cas pour ceux dont les engagements politiques et sociaux tendent à libérer l’humanité et son biotope de ce qui aliène la première et dévore le second. Au croisement du désir et de l’habitude, tous deux facteurs de subjectivation et donc de libération humaine, l’addiction en est une forme dérivée, régressive en ce sens qu’elle transforme le désir en besoin et l’habitude en manie. On envisage difficilement une existence privée de désirs ou d’habitudes, celles-ci libérant du temps pour permettre à l’individu de se concentrer sur la nouveauté; mais l’addiction réduit le désir à une dimension pulsionnelle, elle le fige et le ramène à une répétition figée en le réduisant à un besoin. Cette fixation, tendanciellement exclusive, devient une dépendance qui se réalise en inversant les termes de la relation. « *Le drogué, alors, ne désire plus son produit – ou son habitus –, il ne l’aime plus, il ne fantasme plus, il en a faim* ⁽⁵⁾. » Cet asservissement à la réalité est d’ailleurs reconnu par sa victime qui « *n’en peut plus* », « *n’en veut plus* », mais « *n’en peut mais* ». La manie participe de la même régression; de l’habitude positive, celle qui permet de s’habituer à soi-même, à maîtriser des techniques par l’apprentissage et la répétition, la manie fait basculer dans le même type d’inversion: la répétition ne vaut plus que par elle-même, se suffit à elle-même, n’est plus mise au service de quoi que ce soit.

Le marché est riche en sollicitations qui, tendanciellement du moins, vont nourrir les ressorts de l’addiction, avec au premier rang la recherche du plaisir immédiat, impulsive, à la façon du petit enfant. L’immédiateté offerte par les nouvelles technologies est ainsi une puissante incitation à une jouissance immédiate, dont le report fait souffrance. Les soldes, les promotions, riches en comportements compulsifs, rythment un « *toujours plus* » rassurant, qui conforte un paradis artificiel dont le prince est la première victime. Car le bien-être et le sentiment de maîtrise qui résultent de cet « *avoir* » incessant sont évidemment fugitifs.

Ces incitations promotionnelles à confondre « *construire* » et « *consommer* » se retrouvent symétriquement dans les prescriptions organisatrices du sport ou/et du travail en tant qu’elles organisent un cahier des charges facilitant la confusion entre la nécessité de produire (savoir-faire) et le plaisir d’être (savoir-être). Dans les deux cas, on voit se développer une demande de

dépassement, demande renouvelée, exigeante et stressante. La société valorise et justifie ces efforts, mais cette injonction – souvent paradoxale, singulièrement dans le management – met les individus à rude épreuve. Le corps y répond en sécrétant des produits particuliers, les dopamines et les endomorphines, qui s’installent et se rendent indispensables, ouvrant un cycle à hauts risques aussi bien pour le corps individuel que pour le corps social.

Cette organisation globale – de la production à la consommation – de la société à partir d’une maîtrise du désir de masse est tendanciellement lourde de risques. Elle induit de fait un conflit avec les grandes institutions socialisantes que sont la famille, l’école, voire des structures d’implication bénévole. En ciblant de façon privilégiée le public des très jeunes et des jeune,

la publicité ne vise pas qu’une population solvable; elle hisse les marques à la dignité de référents ⁽⁶⁾. Ce faisant, elle affaiblit ce qui a jusqu’alors servi à cantonner bien des pratiques pulsionnelles et alimente des phénomènes de compulsion aveugle, d’aliénation, voire de déliaison. En ce sens, les addictions contemporaines sont bel et bien des sociopathologies.

Comment et pourquoi cette inversion devient-elle pathologique pour certains individus, même si tous sont « *malades du désir* » ⁽⁷⁾? Les théories foisonnent, mais s’il faut choisir, on s’arrêtera à la formule de Claude Olivenstein ⁽⁸⁾, pour qui une addiction naissait de la rencontre entre trois éléments: un moment

socioculturel qui favorise ou non la consommation, une personnalité plus ou moins disposée et prédisposée, enfin un produit plus ou moins addictif. Autant dire que l’on est loin d’un déterminisme à sens unique, d’une logique implacable et d’un engrenage infernal. Les spécialistes soulignent au contraire que le phénomène est multifactoriel, qu’il connaît de multiples voies d’entrée, donc de multiples voies de sortie. Encore faut-il... le désirer.

Car le désir, s’il est à la base d’une dérive maniaque ou addictive, en est également la thérapie. Contrer l’addiction passe par une multiplicité de désirs, mis en situation de jouer un rôle de contre-pouvoir les uns vis-à-vis des autres. Cette multiplicité constitue sans doute le meilleur des antidotes, sa force résidant dans les capacités de chacun à sublimer ses désirs, à les déplacer, à les transférer, bref à être un acteur joyeux et libre de sa propre puissance créatrice. Réconcilier travail et plaisir, voilà un programme exaltant pour le syndicalisme. Mais, au vu des pratiques sociales dominantes dans l’organisation des entreprises, on peut craindre que les enjeux d’addiction y soient brûlants pour encore longtemps. ▶

Louis SALLAY

(5) William S. Burroughs, *Le Festin nu*, cité par Julien Gautier, in <<http://skhole.fr/addictions-consommation-education>>.

(6) Naomi Klein, *No Logo*, Babel.

(7) Marc Valleur et Jean-Claude Matysiak, *Le Désir malade. Dans un monde libre et sans tabous*, Lattès, 2011.

(8) Claude Olivenstein, un des grands spécialistes français de la toxicomanie, fondateur du Centre médical Marmottan.

Un révélateur de la crise du travail

Une forme de banalisation des conduites addictives s'installe en milieu professionnel pour "tenir le coup" au travail. La question fondamentale qui est posée au syndicalisme est : pourquoi? Table ronde.

PARTICIPANTS

MARIÈLE GÉNÉRALI,
ADJOINTE AU DIRECTEUR
DU PÔLE "EXPERTISES"
À ÉMERGENCES,

GRAZIELLA RASO ⁽¹⁾,
ERGONOME, MEMBRE
DU CHSCT CENTRAL DE
L'AP-HP ET DE L'USAP-CGT,

GÉRALD LE CORRE,
INSPECTEUR DU TRAVAIL,

JEAN-FRANÇOIS NATON,
CONSEILLER CONFÉDÉRAL
DE LA CGT, EN CHARGE DE
L'ACTIVITÉ TRAVAIL-SANTÉ,

CHRISTINE LABBE,
"OPTIONS".

SI NOUS CONSTATONS
AUJOURD'HUI
UNE FORME
DE BANALISATION
DE CES CONDUITES
POUR "TENIR LE
COUP" AU TRAVAIL,
LA QUESTION
FONDAMENTALE
QUI EST POSÉE
AU SYNDICALISME
RESTE
DE COMPRENDRE
POURQUOI ET D'AGIR
POUR TRANSFORMER
CES SITUATIONS.

– **Options:** Ces dernières années, plusieurs études ont mis en évidence le développement de pratiques addictives (alcool, drogue, médicaments...) au travail. Comment caractériser cette situation?

– **Jean-François Naton:** Les éléments en notre possession, par le biais de différentes études, mettent en évidence une accentuation – et de manière significative – des conduites addictives en milieu professionnel. Cela touche tous les milieux de travail, tous les secteurs d'activité et toutes les catégories de salariés. La situation est donc préoccupante, d'autant que le phénomène est en partie, par nature, caché. C'est ce qui a conduit récemment les Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail), l'Inrs (Institut national de recherche et de sécurité) ou l'inspection du travail à mener des actions de sensibilisation et d'information. En réalité, le développement des pratiques addictives participe de la dégradation des situations de travail; il en est un des révélateurs supplémentaires, aux côtés de l'explosion des maladies professionnelles ou de la persistance du niveau d'accidents du travail. Dans le champ syndical, et à la Cgt en particulier, cette réalité nous impose d'interroger la question des transformations des situations de travail. Si nous constatons aujourd'hui une forme de banalisation de ces conduites pour « tenir le coup » au travail, la question fondamentale qui est posée au syndicalisme reste de comprendre pourquoi et d'agir pour transformer ces situations.

– **Gérald Le Corre:** Il y a matière à discuter sur la qualité des chiffres et des études. Aujourd'hui, on voit fleurir dans les entreprises une campagne de révision des règlements intérieurs, notamment sur le « zéro alcool » ou drogue, associée à des pratiques de dépistage. Mais cette problématique est à la fois très réductrice et contre-productive. Elle est réductrice, car elle évacue la question du travail qui pourrait être abordée par le biais d'études qualitatives en posant la vraie question : qu'est-ce qui, dans vos conditions de travail, amène à favoriser une conduite addictive? Le problème est que les salariés n'ont pas confiance dans la médecine du travail, qu'ils craignent de se voir déclarés inaptes, de manière temporaire ou définitive, s'ils parlent de leurs difficultés au travail. Du coup, plutôt que

de s'intéresser à la problématique de fond, la prévention s'en tient à des actions d'information et de formation. On peut constater que des entreprises vont se focaliser sur l'alcool et la drogue, sur les postes à risques, alors que, dans le même temps, existent dans ces mêmes entreprises des défauts flagrants de formation à la sécurité sur la compréhension des machines ou simplement sur leur conformité. On reste beaucoup sur la stigmatisation individuelle et la volonté des employeurs de classer les populations et d'identifier celles qui sont à risques. Cela constitue un obstacle à la discussion collective.

En réalité, le problème n'est pas posé dans le bon sens. Revenons sur les pratiques de dépistage dont j'ai dit qu'elles étaient contre-productives. Compte tenu de la l'obligation de résultat en matière de sécurité, l'employeur doit retirer tout salarié ou groupe de salariés de situations dangereuses. Admettons que le dépistage par alcotest d'un salarié dont le comportement apparaît anormal soit négatif, l'employeur n'ira pas plus loin et le salarié restera à son poste, alors même qu'il peut être en danger pour d'autres raisons (prise de médicaments, fatigue excessive, difficultés de concentration...). L'objectif fondamental n'est pas de repérer une prise de drogue, d'alcool ou de médicaments, mais de comprendre en quoi le travail réel favorise les addictions et comment il est possible d'organiser le travail autrement. C'est uniquement en traitant cette question qu'il est possible d'envisager une vraie situation de protection.

– **Jean-François Naton:** S'en tenir à la formule « alcool-dépistage-retrait » revient à passer à côté du problème. Lorsque, voilà deux ans, la Cgt a été auditionnée par la Mildt (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), elle s'est clairement prononcée contre les logiques de dépistage systématique sur les lieux de travail, justement parce que cela est réducteur dans la manière d'approcher un problème, pour une personne ou pour le groupe. Syndicalement, la réponse au développement des conduites addictives ne peut pas être médicale ou uniquement médicale, mais passe, à partir de la réalité de ces situations, par une remise en question de l'organisation du travail.

(1) N'ayant pu assister à la table ronde, Graziella Raso a accepté d'apporter son point de vue a posteriori, ce dont nous la remercions.



“
NOUS SOMMES
FACE À UN PARADOXE
ÉTONNANT :
POURQUOI LE TRAVAIL,
CONSTRUCTEUR
DE L'INDIVIDU, PEUT-IL
AMENER AUJOURD'HUI
UN CERTAIN NOMBRE
DE SALARIÉS
À DES SITUATIONS
DE DÉTRESSE
À LA FOIS PHYSIQUE
ET PSYCHIQUE,
DE CONDUITES
ADDICTIVES,
NOTAMMENT
AUX MÉDICAMENTS?”

– **Marièle Générali** : Les addictions en tant que telles ne sont pas un sujet d'expertise et d'investigation. En revanche, elles peuvent être considérées comme un indicateur d'aggravation des conditions de travail, notamment lorsque, comme experts, nous sommes sollicités sur la question des risques psychosociaux. Cela soulève finalement la question de la subjectivité au travail, que les directions ont bien du mal à appréhender et à prendre à compte. Elles sont souvent placées au niveau de l'individu et non dans une dimension collective du travail. Or l'expertise ne traite pas de questions individuelles. Elle va plutôt mettre en visibilité ce type de conduites comme indicateur de mal-être au travail. Les addictions sont bien souvent un moyen de réussir à tenir, un mécanisme de défense vis-à-vis de dysfonctionnements dans l'organisation. Quand on essaye d'appréhender l'activité de travail et les difficultés dans l'exercice de cette activité, on peut être amené à aborder ce type de sujet en renvoyant vers la médecine du travail en cas de demande d'aide de la part du salarié. On va se saisir de la confiance accordée à l'intervenant extérieur pour réinterroger, à travers les dysfonctionnements repérés par les salariés eux-mêmes, l'impact de ces comportements qui participent de la construction à la fois de l'individu et de la santé au travail.

– **Graziella Raso** : Nous sommes face à un paradoxe étonnant : pourquoi le travail, constructeur de l'individu, peut-il amener aujourd'hui un certain nombre de salariés à des situations de détresse à la fois physique et psychique, de conduites addictives, notamment aux médicaments ? Dans les hôpitaux comme dans les autres secteurs d'activité, nous sommes confrontés à cette situation, d'autant plus cruciale dans nos établissements que ces conduites peuvent à la fois avoir un impact sur la santé du personnel et sur la sécurité du patient.

Or cela fait déjà plusieurs années que la ligne rouge a été franchie avec des organisations du travail qui « *maltraitent* » les personnels. Cela nous oblige à traiter la question du travail et pas seulement celle de l'emploi.

– **Options** : Pourquoi des organisations conduisent-elles un certain nombre de salariés à prendre des produits pour « *tenir le coup* » ? Y'a-t-il des organisations du travail plus pathogènes que d'autres ?

– **Marièle Générali** : C'est un phénomène que l'on rencontre dans toutes les organisations. On peut toutefois dire que l'individualisation des situations de travail peut amener à des comportements « *déviants* » par rapport à une norme sociale. Prendre des médicaments et ne pas pouvoir s'en passer peut être un moyen de défense face à une anxiété, à un stress, en lien avec l'avenir dans l'entreprise, l'accélération des restructurations. On peut aussi évoquer la question du management par la peur dans certaines entreprises. Les managers, eux-mêmes potentiellement concernés par ce type de pratiques, sont par ailleurs très mal armés et démunis pour traiter de ces questions, trop souvent limitées dans l'entreprise à une approche individuelle, et non collective, de la prévention.

– **Graziella Raso** : Dans les hôpitaux, nous constatons, depuis une quinzaine d'années, une détérioration du lien social au travail. Avant la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes basées sur une logique budgétaire et financière, comme la loi Hpst (hôpital, patients, santé et territoires), la notion d'équipe était centrale : l'équipe assurait en quelque sorte un filet de protection qui permettait d'exercer son travail avec une efficacité auprès des patients, au mieux de la santé des personnels. Cet équilibre a été rompu, en particulier avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, la

...

ADDICTIONS

Un révélateur
de la crise du travail

- ... restructuration de l'activité en pôles et la mise en œuvre de la tarification à l'activité. Il faut savoir que, depuis 2004, l'AP-HP (Assistance publique des hôpitaux de Paris) perd en moyenne mille postes par an, ce qui est considérable. Si bien que le travail gagne en intensité pour ceux qui restent. Une situation d'autant plus préoccupante que, dans le même temps, s'est développée l'évaluation en lien avec des objectifs individualisés. Cela a conduit à une mise en concurrence entre les agents et à une détérioration des collectifs de travail. Tous les personnels sont concernés par cette détérioration, avec un impact sur la santé: les personnels soignants, mais aussi ceux des secteurs administratifs et techniques, qui paient lourdement les restructurations en termes de suppressions de postes. Toujours à l'AP-HP, les cadres se mobilisent depuis plusieurs mois pour protester contre les réductions d'effectifs, la dégradation des conditions de travail et la déréglementation horaire.

CES "ARRANGEMENTS" INFORMELS SONT EN GÉNÉRAL CONNUS SEULEMENT DU PREMIER NIVEAU HIÉRARCHIQUE, QUI COMPREND "A MINIMA" LES DIFFICULTÉS RÉELLES DU TRAVAIL. LA VRAIE DIFFICULTÉ EST QU'IL EST IMPOSSIBLE D'AVOIR CE TYPE DE DISCUSSION AVEC LES DIRECTIONS D'ENTREPRISES, CELLES QUI ONT LE POUVOIR DE DÉCISION, QUI NE PEUVENT CORRECTEMENT ABORDER LA PROBLÉMATIQUE, FAUTE DE CONNAÎTRE LE TRAVAIL RÉEL.

– **Jean-François Naton**: Cela renforce la détermination de la Cgt de se saisir de cette problématique cachée, à l'image de la question des risques dits «*psychosociaux*» ou des suicides de salariés, pour réfléchir à nos pratiques. Comment met-on le travail en débat dans les entreprises en faisant le lien entre l'individu et le collectif? Il faut déjà oser en parler, être attentif, réfléchir en particulier à la question du temps. Toutes ces situations individuelles sont en effet en grande partie liées à une accélération du temps, d'où la nécessité d'un ralentissement des rythmes de travail. C'est aussi, syndicalement, notre affaire, et pas seulement celle du médecin du travail, de l'inspecteur du travail ou de l'expert. Remettre l'enjeu du travail au cœur de notre démarche revendicative n'est pas un slogan: c'est le travail, aujourd'hui en crise, qui est interrogé. Le syndicalisme est aussi interpellé dans son utilité, et on ne peut pas admettre que l'on puisse laisser à l'abandon des millions de salariés qui vivent cette crise du travail. Cela doit être mis en débat dans nos propres équipes; cela implique que l'on soit également à l'écoute de la souffrance de nos militants, eux-mêmes parfois enfermés dans des conduites addictives.

– **Graziella Raso**: Il y a en effet la question du temps, mais aussi celle de la solitude des personnels, une situation qui peut favoriser les pratiques addictives. Les agents sont très seuls, surtout l'après-midi. Aujourd'hui, à l'hôpital, nous avons onze typologies d'horaires de travail. Et, dans un contexte d'individualisation organisée, une infirmière peut se retrouver en situation de s'occuper, seule, de plusieurs unités. En se trouvant privée, de fait, du «*contrôle social*» effectué autrefois par le collectif. A cet isolement induit par les restructura-



Marièle Générali.

tions, il faut ajouter d'autres facteurs, notamment organisationnels, qui peuvent impacter l'état de santé: les suppressions de postes, les placardisations, les mutations forcées... Dans nos établissements, nous pensons que la préservation de la santé des personnels, sous toutes ses formes, passe avant tout par un arrêt des restructurations.

– **Options**: Comment imposer ce débat dans les entreprises?

– **Gérald Le Corre**: Il y a une réelle difficulté à le faire, car mettre en débat le travail est déjà poser la question de sa transformation, et l'on ne peut le faire sans les directions d'entreprises. Je prends l'exemple des travailleurs postés en trois-huit. Ils nous disent que la première nuit est la plus difficile. Pour tenir le coup, ils mettent en œuvre des stratégies de défense cachées, soit collectivement en organisant par exemple à tour de rôle des pauses plus longues que celles prévues, soit individuelles à défaut de collectif. Pour certains, cela peut passer par des conduites addictives. Ces «*arrangements*» informels sont en général connus seulement du premier niveau hiérarchique, qui comprend *a minima* les difficultés réelles du travail. La vraie difficulté est qu'il est impossible d'avoir ce type de discussion avec les directions d'entreprises, celles qui ont le pouvoir de décision, qui ne peuvent correctement aborder la problématique, faute de connaître le travail réel. Dans ce contexte, arriver à mettre en débat le travail constitue la première étape pour élaborer des mesures de prévention.

Il reste par ailleurs un travail de fond à faire avec les représentants du personnel qui ont encore des difficultés à aborder ces questions, celles des addictions ou plus généralement des risques psychosociaux, voire des suicides, dans la mesure où elles comportent une dimension personnelle. Lorsqu'un collègue de travail est en difficulté, il est

“L'EXPERTISE NE PEUT RÉPONDRE À CES SITUATIONS QU'À TRAVERS SES INVESTIGATIONS QUI INTERROGENT LA QUALITÉ DU TRAVAIL, LA SANTÉ AU TRAVAIL. ELLE VEUT AIDER À COMPRENDRE COMMENT LES SALARIÉS, MALGRÉ TOUT ET EN DÉPIT DE LA "MALTRAITANCE" DES ORGANISATIONS, TENTENT DE PRÉSERVER LEUR SANTÉ ET CONTINUENT À PRODUIRE.

fondamental de dépasser cette dimension pour rechercher les causes dans les contraintes professionnelles : en quoi le travail peut-il favoriser ce type de conduite? Cela demande une autre logique et une élaboration collective des questions de santé au travail, ce qui n'est pas forcément dans la culture syndicale. Mais la force des représentants du personnel, c'est d'avoir des centaines de milliers de militants qui connaissent l'entreprise et le travail réel, à condition de ne pas abandonner le terrain et de poursuivre la discussion avec les salariés.

– **Marièle Générali** : Nous sommes encore dans une individualisation de la réponse apportée au salarié, y compris du point de vue du management. Nous avons récemment été saisis par un Chsct d'un milieu industriel sur la question des pauses. Auparavant, dans les milieux ouvriers, il y avait des moments de convivialité, des temps de pause assortis d'un pot, dont on dit aujourd'hui qu'ils ont quasiment disparu des organisations : c'était dans la culture. Cela rejoint les questions du temps de travail, de l'efficacité du travail de chacun et de l'importance des temps informels qui constituent autant d'éléments de soutien pour les personnes en difficulté, aidées par le collectif. Nos interventions sont centrées sur le travail : c'est ce que nous faisons à partir d'une demande, par exemple sur la sécurité, que nous analysons à partir des organisations du travail et de l'activité réelle. L'expertise ne peut répondre à ces situations qu'à travers ses investigations qui interrogent la qualité du travail, la santé au travail. Elle veut aider à comprendre comment les salariés, malgré tout et en dépit de la « maltraitance » des organisations, tentent de préserver leur santé et continuent à produire. Et c'est justement parce que l'expertise permet de soulever ces questions, sans stigmatisation individuelle, qu'elle est mise à mal par les directions.

– **Graziella Raso** : Lorsqu'on parle de situations d'addiction, celles-ci sont envisagées comme une problématique individuelle. Mais les diagnostiquer en milieu de travail, et non pas dans la vie privée, cela a un sens particulier que les directions ne veulent pas entendre. Intégrer la question du travail comme thème de compréhension des situations pour les transformer et prendre des mesures de prévention représente un véritable bras de fer. A l'AP-HP, nous le vivons notamment sur des situations extrêmes, celles des suicides et des passages à l'acte sur le lieu de travail. Nous en déplorons plusieurs au cours de ces dernières



Jean-François Naton.

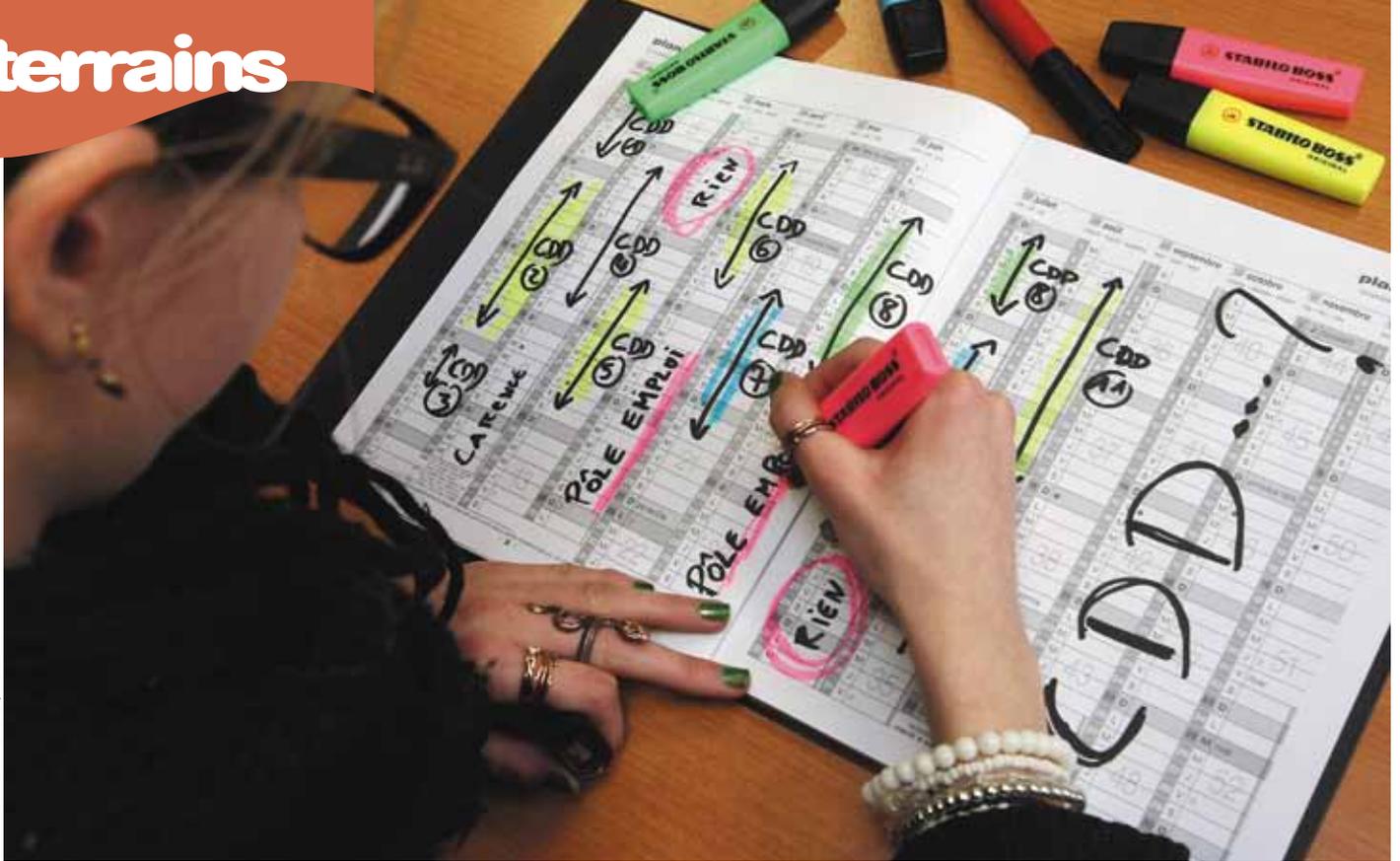


Gérald Le Corre.

années, et un seul a été reconnu à ce jour comme accident du travail. Encore en janvier dernier, nous avons demandé la tenue d'un Chsct central extraordinaire sur le sujet ; une demande restée sans réponse jusqu'à une période récente. Finalement, il devrait avoir lieu en juin prochain, plus de quatre mois après.

– **Jean-François Naton** : Nous sommes dans une prise de conscience générale sur la question du travail ; en témoigne notamment l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur les risques psychosociaux, que la Cgt va voter. Mais il faut continuer à mettre la pression sur les directions d'entreprises qui portent la responsabilité de l'organisation du travail, dans le cadre notamment de la négociation en cours sur la qualité de vie au travail. Nous devons également poursuivre notre déploiement militant dans les services de santé au travail afin de réinstaller la médecine du travail en équipe pluridisciplinaire du côté des salariés et de leur santé et imposer que les enjeux du travail soient intégrés dans les formations initiales des professionnels de santé.

Il faut enfin défendre l'expertise, qui joue un rôle très important au service de la connaissance pour une transformation du travail. Poser la question de l'expertise, c'est aussi aborder celle des Chsct – un droit de tous pour tous à gagner –, qu'une partie du patronat voudrait déstructurer. Cette prise de conscience traverse toute la Cgt, des territoires aux champs professionnels. Désormais, dans le cadre de leurs congrès, de nombreuses organisations ouvrent le débat sur cette dynamique : « *Transformer le travail, une ambition revendicative de la Cgt.* » La mise en place de collectifs revendicatifs autour des questions de travail et de santé, et non de santé au travail, illustre le renversement opéré par la Confédération sur ces enjeux. ◀



SÉCURISATION DE L'EMPLOI VADE-MECUM SYNDICAL

DANGEREUSE, ATTENTATOIRE AU DROIT ET AUX GARANTIES COLLECTIVES: TOUT A ÉTÉ DIT CONCERNANT LA LOI SUR "LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI". A QUOI IL FAUT AJOUTER QUE, COMPLEXE ET FOURRE-TOUT, ELLE VA CONSTITUER, SUR LE TERRAIN, UN VÉRITABLE DÉFI POUR LES MILITANTS SYNDICAUX. PREMIÈRES PISTES POUR L'ACTION.

La **mobilité interne**. Jusqu'alors, sans clause de mobilité dans son contrat de travail, un salarié pouvait refuser une mobilité. Demain, un accord pourra la lui imposer, tout refus individuel entraînant un licenciement économique. Comment aider les salariés à se défendre? D'abord, insister sur le fait qu'il n'y a aucune justification à ce que l'employeur passe par un accord. Il peut, s'il le veut, proposer aux salariés de changer les termes de leur contrat de travail. « Cette disposition qui fait primer la décision d'un ou plusieurs syndicats sur le choix des individus est inacceptable », souligne Anne Braun, juriste, conseillère au pôle confédéral Dlj... Rappeler les élus et mandatés à leurs responsabilités doit donc

être la première étape. Expliquer que rien n'impose une telle régression doit être la seconde. La troisième peut être juridique: en portant atteinte au droit au respect de la vie personnelle et familiale des salariés, les employeurs contreviennent à la jurisprudence qui reconnaît la nécessité de les protéger en la matière. Ils pourraient donc devoir s'expliquer en justice.

• **Les accords de maintien de l'emploi.** Quel est le rôle des organisations de défense des salariés? Une, deux, voire trois organisations représentant moins de 50% des salariés peuvent-elles décider de l'abaissement du niveau de rémunération de tout un chacun? Sur ce point aussi, les syndicats vont devoir s'interroger. En signant de tels accords, non

Un appel de juristes européens

Aucune des réformes du droit du travail mises en place ces dernières années en Europe n'ont tenu leurs promesses. D'emplois, elles n'en ont pas créé; de protection contre le chômage, elles n'en ont pas assuré. Bien au contraire, toutes ont entamé les droits et les garanties collectives, flexibilisé le travail et accru fortement les inégalités. L'Etui, l'Institut social européen, le démontre, il y a un an déjà, dans une note argumentée. Plus de quatre cents juristes européens le redisent aujourd'hui dans un appel exigeant de l'Europe qu'elle cesse ses attaques systématiques contre le droit social dans l'Union.

(1) Voir <www.etui.org/fr/Actualites/Des-juristes-appellent-les-dirigeants-europeens-a-respecter-les-droits-sociaux>.

seulement, ils vont porter atteinte au contrat de travail, mais ils vont contrevenir à l'esprit du Code du travail qui reconnaît un partage des responsabilités entre les salariés et les employeurs ; « *et ce, sans accorder un droit aux personnels de codécision sur la stratégie économique de l'entreprise* », souligne encore Anne Braun. Une vérité qu'il va être nécessaire de rappeler... Comme cette demande faite par les députés aux dirigeants d'entreprise : réaliser « *des efforts proportionnés* » à ceux qu'ils imposent aux salariés sur leurs propres rémunérations.

• **La procédure de licenciement économique.** Jusque-là, les organisations syndicales n'assumaient pas la responsabilité d'un plan social. Seul l'employeur, après consultation du CE, la portait. Désormais tout plan social devra soit faire l'objet d'un accord, soit être homologué par l'administration. « *Conséquence: dès lors qu'ils accepteront de signer un accord relatif à un plan de sauvegarde de l'emploi (Pse) comme la loi en introduit la possibilité, les syndicats en deviendront coresponsables* », explique Philippe Masson, conseiller Dlj à l'Ugict. Empêtrés dans un texte qui limite la possibilité de s'interroger en amont – en CE – sur la pertinence économique du plan envisagé, ils risquent d'avoir à rendre des comptes aux salariés qui iront contester la pertinence de leur licenciement devant les prud'hommes. Ne pas se laisser piéger, imposer le débat sur la pertinence des licenciements dans les instances représentatives et hors d'elles va être plus que jamais une nécessité.

• **Les recours devant les prud'hommes.** Parce qu'elle bouleverse aussi les règles et les modalités de recours devant les prud'hommes, la loi sur « *la sécurisation de l'emploi* » va aussi imposer aux conseillers prud'hommes d'assumer pleinement la tâche qui est la leur : informer les parties sur leurs droits et sur les conséquences de leurs décisions. En effet, non seulement, les délais de contestation d'un licenciement devant la justice vont être fortement réduits, passant à deux ou trois ans selon les cas. Mais, désormais, les affaires pourront être réglées par une indemnité forfaitaire en bureau de conciliation. « *Et la conciliation intervenue en cette forme aura, entre les parties au litige, autorité de la chose jugée en dernier ressort* », souligne l'ancien inspecteur du travail Gérard Filoche. Parce que les conditions d'indemnisation d'un licenciement sans cause réelle ni sérieuse ne sont pas de même nature que celles pour raison économique, plus que jamais, les élus vont devoir être vigilants. ◀

Martine HASSOUN

RENAULT RETOUR D'EXPÉRIENCE

PREMIER CONSEIL DONNÉ PAR FABIEN GÂCHE, DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL DE LA CGT-RENAULT AU LENDEMAIN DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE COMPÉTITIVITÉ DANS L'ENTREPRISE : RÉINVESTIR LA QUESTION DU TRAVAIL.



DENIS LAMBERT / MAXPPP

Il a manqué une pratique syndicale mieux affirmée sur le travail...

– **Options: Sur quels arguments la direction s'est-elle appuyée pour faire accepter à trois syndicats tout à la fois une hausse du temps de travail, un gel des salaires et 7 500 suppressions d'emplois ?**

– **Fabien Gâche :** Une logique de coût. Nous avons tout fait pour reprendre la main, pour replacer les discussions sur les véritables difficultés de l'entreprise ; celles que les salariés rencontrent au travail aujourd'hui : la pression qui les enserme et entame leur capacité à mettre en œuvre leurs compétences. Nous avons expliqué que, en nous enfermant dans une vision à court terme de la compétitivité, l'entreprise se condamnait au moins-disant. Nous avons rappelé en quoi la diminution des effectifs, l'abaissement des salaires et l'augmentation de la charge de travail ne pouvaient rien apporter de bon. Que, bien au contraire, ils représentaient en fait un coût exorbitant pour l'entreprise.

– **En pure perte ?**

– Non. La direction a bien été forcée de nous entendre, et les autres organisations syndicales, elles aussi, obligées d'admettre la pertinence de nos propos. Mais, il faut le reconnaître, nous avons manqué d'une mobilisation de haut niveau pour empêcher la signature de cet accord. Non que les salariés contredisent notre raisonnement. Il suffit de les écouter, d'entendre ce qu'ils disent de leur quotidien pour recueillir des arguments qui soutiennent notre discours. Tous s'alarment des consé-

quences désastreuses des délocalisations et du développement de la sous-traitance, du mépris dont font preuve les plus hautes instances de l'entreprise pour les savoir-faire et les conditions de leur mise en œuvre. Chaque fois qu'on les interroge, les salariés confirment qu'il faut du temps et des moyens pour construire des véhicules capables de soutenir la concurrence internationale ; que l'on ne fabrique pas de bons produits quand, dans les services d'ingénierie ou de fabrication, nul n'a le temps d'échanger et de coopérer. Cette logique ne génère que des incidents. Des problèmes qui, ajoutés les uns aux autres, finissent par coûter très chers.

– **Qu'a-t-il manqué alors à la Cgt pour faire entendre ces arguments ?**

– Une pratique syndicale mieux affirmée sur le travail. L'expérience nous l'a déjà montré : le raisonnement que tiennent les personnels est le meilleur contre-feu aux arguments économiques de la direction... L'histoire n'est pas écrite. Nous sommes bien décidés à aller de l'avant, à renforcer notre pratique syndicale sur le travail pour anticiper de nouvelles attaques contre les salariés. C'est à cette condition que nous renforcerons le rapport des forces. Réfléchissons : avec les nouvelles lois sur la représentativité, quel syndicat risquerait ensuite de dénigrer la parole des salariés, ce qu'ils disent eux-mêmes de leur quotidien et des conditions de la performance ? ◀

Propos recueillis par M.H.

UGICT/ LA DÉFENSE COMMUNAUTÉS DE LUTTES...

LA CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DES HAUTS-DE-SEINE S'EST TENUE LE 25 AVRIL, À LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE.



DANIEL FOURAY / MAXPPP

Objectif : construire des pratiques en ambition. Et le faire à hauteur d'un département qui, avec la capitale, constitue la plus grosse concentration nationale d'ingénieurs, cadres et techniciens. Dans ce monde postmoderne et vertical, le syndicalisme peut facilement faire figure de Robinson Crusoé confronté à des îlots peu peuplés. Pour s'y déployer, les syndiqués de Nexity et de Rte ont décidé d'adopter l'esprit de l'ascenseur. Au départ, deux entreprises très différentes : l'une fait dans la finance, l'autre relève de l'esprit de service public. Les deux syndicats Cgt décident néanmoins d'«*exister ensemble*»; les distributions de tracts communes conduisent aux relations de bon voisinage et à un constat : ce qui les rassemble est finalement plus important que ce qui les distingue. Même sociologie salariée : 65 % de cadres dont 15 % de cadres dirigeants ; même générosité patronale, qu'il s'agisse de salaires ou de management ; même fonction d'«*état-major*» et... même faiblesse du nombre de syndiqués. Le duo revendicatif qui se construit se révèle gagnant : «*Nous avons tous deux progressé aux élections : 35 % chez Nexity et 32 % chez Rte, ce qui ne s'était jamais vu*», commente Laurent Alsini, de chez Nexity. «*Cela nous a fait sortir d'un type de syndicalisme d'entreprise : on sort de chez soi, on se fait des amis et ça change la vie. Il est devenu possible de relever*

la tête, de voir l'horizon, du fait de la création de cette communauté de lutte. Nous avons expérimenté que le transversal renforce et que le décloisonnement rend plus hardi.»

Un décloisonnement d'autant bien venu que – Olivier Dupuis, de Rte, le souligne – les préoccupations communes foisonnent : les surcharges de travail, la place des jeunes diplômés, le management tel qu'il est et ses alternatives possibles, ce soupir, enfin, partout entendu, de cadres demandant «*Laissez-nous bien travailler*» traversent le site entier de la Défense.

Des velléités de résistance aux actes revendicatifs

Les interventions dévoilent une belle richesse d'expériences. Fabienne Tatot, de l'Ofict Equipement, expose ainsi, dans un véritable discours de la méthode, la façon dont son syndicat s'est saisi du temps de travail : «*Nous avons combiné une pétition, signée par mille deux cents collègues, et une consultation plus qualitative, toutes deux relayées par le syndicat Cgt. Ce travail s'est fait en amont de toute négociation au ministère. Autrement dit, c'est nous qui avons déterminé avec les salariés leur priorité revendicative, indépendamment de tout agenda des directions. Cela nous a conféré une légitimité forte et a constitué un réel avantage lorsque la négociation s'est engagée.*» Damien Deweider, ingénieur à

la Snecma, plaide également, exemple à l'appui, pour privilégier ce fait d'évidence : «*L'approche spécifique de nos collègues, ça se résume souvent à ce simple fait que l'écoute ne peut pas être unilatérale ; ils ont des choses à dire et sont prêts à le manifester.*»

De fait, alors que la Cgt présente, de façon impromptue, une candidature au troisième collège du comité d'entreprise de la Snecma, elle obtient 10 % des voix. Cette belle première électorale témoigne d'une attente généralisée. John Coultrap, coordinateur syndical national adjoint de la Cgt Axa, a ainsi vu la Cgt progresser de 6 à 16 % en quelques années dans sa filiale d'Axa, peuplée à 90 % de cadres. «*Nous avons développé la Cgt en mettant en avant la défense des droits pour tous, en rupture avec les pratiques des autres organisations, plus crispées sur la défense de leurs seuls mandants. Après les élections, nous avons décidé de nous transformer en Ugict-Cgt, pas pour mettre en avant une quelconque préoccupation catégorielle, nous y sommes très opposés, mais pour attester de ce que la Cgt est bien le syndicat où les ingénieurs, les cadres, les techniciens peuvent se retrouver chez eux.*»

De même, la Cgt de la Société générale est devenue la première organisation syndicale, tous collèges confondus, en Ile-de-France. Elle obtient 41 % des voix dans les tours de la Défense, peuplées à 95 % de cadres. Pour Michel Marchet, secrétaire général du syndicat, «*c'est le résultat d'un travail constant mené avec les salariés, qui a combiné approches individuelles et collectives ; dans les restructurations, nous avons ainsi suivi quatre cent soixante dossiers individuels. Cela exclut toute conception d'un syndicalisme qui se cantonnerait aux idées générales ou à des théories plus politiques que pratiques.*» Articuler le collectif à l'individuel, Anne De Haro, de Wolters Kluwer, s'y retrouve totalement. Hors cela, elle juge impossible de construire quelque pratique revendicative que ce soit : «*Dans le domaine salarial, face à la rhétorique du marché et de la concurrence, nous utilisons l'arme individuelle et collective qu'est l'égalité de traitement. Ça ouvre la voie des prud'hommes, ça permet de reconstruire des grilles respectant les qualifications et de pratiquer une pédagogie de la défense collective. Nos collègues ont besoin de réponses collectives à des problèmes terriblement individuels.*»

Louis SALLAY

NIVEAUX DE VIE PENDANT LA CRISE, LES RICHES S'ENRICHISSENT

UN NIVEAU DE VIE MÉDIAN EN BAISSÉ DE 0,5%, DES INÉGALITÉS QUI S'ACCROISSENT, UN MINEUR SUR CINQ SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ : LE BILAN 2010 DE L'INSEE MONTRE QUE LA CRISE FRAGILISE SURTOUT LES PLUS FRAGILES.

La crise n'affecte pas de la même façon les plus riches et les plus pauvres. C'est le constat de l'Insee dans sa dernière enquête annuelle sur les revenus⁽¹⁾. Ainsi, en 2010, premier recul depuis 2004, le niveau de vie médian baisse de 0,5% en euros constants par rapport à 2009, s'élevant à 19270 euros annuels : la moitié de la population dispose donc au maximum de 1610 euros par mois. Ces chiffres témoignent d'un niveau de vie plutôt modeste pour la majorité des habitants de l'Hexagone. D'autant qu'ils cachent une réalité plus inquiétante : l'écart continue de se creuser entre les riches et les pauvres. Le rapport entre les revenus des 10% les plus pauvres et des 10% les plus riches, de 1 à 3,4 en 2009, passe de 1 à 3,5 en 2010. «Le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories de population, sauf pour les plus aisées», soulignent les auteurs.

Les indicateurs témoignent presque tous d'une progression des inégalités «par le haut», c'est-à-dire du fait d'une très forte progression des revenus des plus riches : «Entre 1996 et 2010, le niveau de vie moyen des 10% de personnes les plus aisées a augmenté d'environ 2,1% par an en moyenne, contre 1,4% pour le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.» En 2010, les ménages les plus aisés ont encore vu leurs revenus augmenter (+0,9% pour les 20% les plus riches, +1,3% pour les 5% les plus aisés et même +4,5% pour les 1% très riches). Grâce à leurs salaires, responsables à 75% de cette bonne tenue de leur niveau de vie, mais aussi à leur patrimoine ou à des placements plus lucratifs que de la simple épargne, dont les taux ont stagné. En bas de l'échelle des niveaux de vie, pour les 10% les moins riches, le poids des salaires dans le revenu disponible a en revanche diminué de trois points en 2010, s'établissant à 27%, d'autant que le smic a baissé de 0,5% en



euros constants. Les salaires des 10% les mieux lotis ont en revanche été plus dynamiques, continuant d'augmenter en euros constants : ils disposent de plus de 3000 euros mensuels par personne.

Le seuil de pauvreté, qui se calcule à 60% du niveau de vie médian de la population, était donc de 964 euros en 2010. Ainsi, 8,6 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté, soit 14,1% de la population, contre 13,5% en 2009. La moitié de cette population vit en fait avec moins de 781 euros par mois, soit à peine plus que l'allocation de solidarité pour personnes âgées (709 euros) et 40% de plus que le Rsa (460 euros). Les mineurs sont particulièrement touchés, le taux de pauvreté atteignant 19,6% (en hausse de 1,9 point), soit près de un mineur sur cinq. Les auteurs estiment en fait que les ménages les plus modestes ont été les plus affectés par la crise, notamment du fait de «la non-reconduction [en 2010 – Ndlr] de mesures d'aides ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales», et ce même si les prestations sociales existantes ont tout de même limité l'appauvrissement,

qui aurait pu s'avérer plus grave encore... Le chômage n'est qu'un facteur marginal de l'accroissement de la pauvreté : «Les plus fortes contributions à la hausse de la pauvreté sont en fait celles des inactifs : les retraités (11% de l'accroissement du nombre de personnes pauvres), les adultes inactifs autres que les étudiants et retraités (16%) et, surtout, les inactifs de moins de 18 ans, c'est-à-dire les enfants (63%).» Parmi eux, 35% vivent dans des familles monoparentales.

Difficile, dans ce contexte, de croire que la consommation pourrait relancer la croissance, même si les dernières statistiques montrent qu'elle se maintient, mais seulement sur les dépenses incontournables telles que l'alimentaire ou l'énergie, mais au détriment de l'épargne ou des loisirs. Cet été, seulement 55% des Français envisagent de partir en vacances (baromètre Ifop-Mondial Assistance).

Valérie GÉRAUD

(1) Enquête « Revenus fiscaux et sociaux », par Carine Burrigand, Cédric Houdré, Eric Seguin. Principaux enseignements dans *Insee Première*, n° 1412, septembre 2012, disponible sur <www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1412/ip1412.pdf>.

CALENDRIER

Ugict-Cgt

• Retraites

L'Ugict-Cgt organise une rencontre sur les retraites, envisagées à lumière des précédents européens, notamment suédois et italien. Trois tables rondes sont au programme, avec pour thèmes : « Capitalisation ou répartition ? A cotisations ou prestations définies ? Des choix cruciaux notamment pour l'encadrement. » « Les réformes en Europe et l'actualité française. » « Cadres et non-cadres : quel financement des retraites ? » Cette journée se tiendra le lundi 27 mai, salle du Ccn à Montreuil, de 9 h à 16 h 30.

• Rencontres

Les prochaines rencontres du Centre culturel international de Cerisy auront pour thème : « A qui appartiennent les entreprises ? » Elles auront lieu jusqu'au 29 mai 2013.

• Statistiques

Sur l'initiative de la Société française de statistiques, les 45^e Journées de statistique auront lieu du 27 au 31 mai 2013 à Toulouse. Parmi les sujets abordés : les statistiques dans l'industrie.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le 12 juin prochain.

• Anniversaire

Le 18 juin prochain, sera célébré le 50^e anniversaire de l'Ugict-Cgt, à partir de 12 h 30, dans le complexe confédéral, à Montreuil, derrière les rideaux bleus.

• Emploi

« Quand l'entreprise forme, quand la formation sécurise » : tel est le thème de la troisième biennale emploi-formation du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), qui se tiendra le 21 juin à la Cité internationale universitaire, 75014 Paris.

• Séminaire

Le séminaire d'été du bureau de l'Ugict-Cgt se réunira les mercredi 3 et jeudi 4 juillet 2013.

Formations

• Retraites

L'Ugict-Cgt organise un stage « Retraite », du 10 au 14 juin prochain, au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91). Une refonte totale de notre système de retraite, concernant à la fois les secteurs public et privé, est à l'ordre du jour d'un débat national fixé par la loi au premier semestre 2013. La nouvelle doctrine est qu'un système de retraite, même par répartition, n'a pas à garantir le maintien du niveau de vie à la retraite, mais devrait limiter son ambition à opérer une « équitable » redistribution de l'argent qu'il encaisse. Mise en œuvre en Suède, cette réforme a entraîné une baisse de 3 % de toutes les retraites en 2010, puis à nouveau de 7 % en 2011. Sur cinq ans, c'est une baisse de 40 % qui est anticipée ! Dans ce contexte, après l'accord Arrco/Agirc de mars 2013, ce stage doit permettre à un maximum de militants de maîtriser les nouveaux enjeux de la retraite, et en particulier les notions de « prestations et cotisations définies », pour intervenir efficacement avec les salariés sur le débat national de 2013. Inscription auprès de Valérie Specq : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

Pour connaître tout l'agenda de l'Ugict-Cgt, rendez-vous sur <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « L'Ugict-Cgt » puis « Agenda ».

la revue des revues

Santé La revue *Agora débats/jeunesses*, publiée par les Presses de Sciences Po, s'intéresse à la santé des 15-30 ans. Pour cela, elle s'appuie sur le baromètre santé 2010 de l'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (Inpes), qui permet une comparaison des jeunes, et pas seulement avec les autres âges de la vie. Objectif de ce dossier : « Porter un regard quantitatif et comparatif sur les comportements de santé des jeunes. » En quoi le fait d'être jeune change-t-il le rapport à la santé et le regard porté sur celle-ci ? A lire notamment un article sur les conduites alimentaires perturbées des jeunes et les facteurs sociaux. *Agora débats/jeunesses*, n° 63, 2013.

Droits « Un revenu pour exister » : voilà le titre du dernier numéro de la revue *Mouvements*. Après avoir, dans une première partie, envisagé les divers enjeux philosophiques et anthropologiques du revenu universel, la deuxième partie s'intéresse au réel. Elle aborde donc la question du financement d'un tel revenu en voulant « tout autant permettre de démontrer la viabilité de ce projet que la nécessité d'un débat public ». Pour les auteurs de la revue, « chômeurs, femmes, handicapés, jeunes, précaires se retrouvent derrière la garantie d'autonomie que le revenu universel donne ». *Mouvements*, n° 73, 2013.

Géopolitique La Turquie est-elle une puissante émergente ? Comment sa société est-elle en train de se transformer ? Où va l'économie turque ? L'opinion publique turque a-t-elle fini par rejeter le projet d'intégration européenne ?... Autant de questions que la revue *Hérodote* aborde dans son dernier numéro consacré à la « Géopolitique de la Turquie ». Si elle n'est pas le Brésil et encore moins la Chine, les auteurs rappellent que ce pays connaît une forte croissance économique depuis les années 2000, après avoir subi une crise sévère. *Revue Hérodote*, n° 148, premier trimestre 2013.

Economie Quelles sont les perspectives 2013-2014 pour l'économie européenne ? Dans un article intitulé « Zone euro, le calice de l'austérité jusqu'à la lie », le département analyse et prévisions de l'Ofce (Office français des conjonctures économiques) montre que, dans la zone euro, le niveau de vie a été réduit de 3,5 % depuis la fin 2007. Et les perspectives à venir ne sont pas optimistes. Il faut dire que, notent les auteurs, « les pays de la zone euro ont mis en œuvre une austérité massive et généralisée, cédant à un mouvement de panique », mais en espérant le retour de la confiance pour une reprise de l'activité. Les analyses démontrent que tel n'est pas le cas. *Revue de l'Ofce*, « Prévisions », 2013.

RECHERCHE DÉMONSTRATION PAR L'ABSURDE?



P. PARIS / MAXPPP

LES PERSONNELS DE LA RECHERCHE SE MOBILISENT CONTRE LA LOI D'ORIENTATION, DONT LE VOTE A ÉTÉ AVANCÉ À LA MI-MAI. PARMIS EUX, DE NOMBREUX PRÉCAIRES QUI LE SONT RESTÉS : LE GÂCHIS DE COMPÉTENCES SE POURSUIT.

Is y croyaient. Le jour de sa prise de fonctions, il y a un an, François Hollande ne s'était-il pas rendu à l'Institut Curie pour rencontrer les équipes dans leurs labos, leur témoigner son admiration et la reconnaissance de la nation? Après des années de mobilisation en vain, ils espéraient être enfin entendus. Des assises ont certes permis l'organisation de consultations à l'automne dernier, mais la méthode a été contestée et le résultat décevant. Une même idée de la recherche semble s'être imposée aux nouveaux décideurs : elle doit être ciblée sur des projets, peu coûteuse et efficace, en débouchant rapidement sur des transferts technologiques. L'austérité a fait le reste, car si le budget 2013 de la recherche et de l'enseignement supérieur semble épargné (+2,2%), la loi d'orientation, en débat au Parlement à la mi-mai, n'affiche pas une ambition démesurée. Comme l'a souligné l'ensemble de la communauté scientifique, elle n'engage pas de programmation ni de moyens sur le long terme. Elle ne remet pas plus en cause l'esprit des précédentes réformes ou les dispositifs qu'elles ont accumulés. *Last but not least*, s'il reste une marge de manœuvre pour la modifier (lire page 34), les élus auront-ils le temps d'en débattre? La loi a été examinée en procédure accé-

lérée et en « temps législatif programmé », ce qui rend possible son adoption au bout de trente heures de débats. Pour toutes ces raisons, une intersyndicale des plus larges appelait à la mobilisation et à la grève dès la semaine du 13 au 17 mai, avec un deuxième temps fort le 22 mai ⁽¹⁾. Les personnels de la recherche se sentent particulièrement trahis au regard de la précarité ⁽²⁾, qui persiste malgré la loi Sauvadet de mars 2012 censée faciliter la titularisation de ceux qui peuvent justifier de six années de Cdd.

Les précaires désespérés et forcément mobilisés

« Si cette loi a permis de régler un certain nombre de cas, elle a aussi eu des effets pervers, explique Daniel Steinmetz, secrétaire général du Sntrs-Cgt, car les directions d'établissement et de laboratoire ont préféré ne pas renouveler certaines personnes qui accumulaient des Cdd, plutôt que d'avoir à les titulariser par la suite, ou les voir prétendre à certains droits ou à certains postes, comme ceux ouverts aux concours internes. » Fermer toute perspective d'avenir à des ingénieurs, techniciens de labo, jeunes chercheurs ou universitaires hautement qualifiés, déstabilisant les équipes auxquelles ils collaboraient et ajoutant du désespoir à leur précarité : la démarche a

de quoi surprendre... Ces non-reconductions de Cdd créent des situations dramatiques, au point que, sous la menace, certains précaires proposent eux-mêmes des conditions d'emploi encore plus dégradées pour garder le contact avec leur travail. De nombreux collectifs de précaires se sont tout de même constitués pour lutter contre ces situations scandaleuses, en Aquitaine, à Toulouse, Montpellier, à l'Inra de Versailles, à l'Institut des hautes études en sciences sociales, à l'Ined, à Paris-1 ou Paris-7, à Gif-sur-Yvette ou sur le site parisien Pouchet du Cnrs... Ils pourront désormais s'appuyer sur un jugement du tribunal administratif de Nantes qui, le 12 mars dernier, a ordonné la titularisation d'une ingénieure de l'Inserm après... onze années de Cdd cumulés sans discontinuité dans la même unité de recherche en cancérologie! A l'automne, elle en avait fait la demande, mais l'institut – soutenu par le ministère – avait prétendu qu'elle avait travaillé pour plusieurs employeurs, et la direction n'avait pas renouvelé son contrat... Elle a en effet été rémunérée par l'Inserm, le Chu, le Cnrs, l'association de recherche du Chu... Mais le tribunal a estimé que ces divers contrats dissimulaient la continuité d'une activité pour l'Inserm. Cette décision pourrait faire jurisprudence ou, en tout cas, inciter les directions à mieux appliquer la loi...

Crise des vocations ou exil des moins découragés...

Les créations de postes sont gelées, loi Sauvadet ou pas, et la politique de cédésation se poursuit sous forme de contrats par projet. Le manque de moyens est tel, que plus de 1 300 emplois ont été supprimés au Cnrs depuis 2010 sur budget d'Etat, dont 467 en 2013 (290 Cdd, 177 titulaires), et même le programme de création de 1 000 postes à l'université dépendra des crédits dont il disposera. La situation est encore plus dramatique dans des filières jugées non productives, comme les sciences humaines : « Les regroupements d'universités, la limitation et la redéfinition des intitulés de mastères, ...

(1) Fsu, Cgt, Snprees-F0, Solidaires, Slr, Slu et plusieurs collectifs locaux de précaires. Pétition sur <www.loiestoujoursinacceptable.org/>.

(2) Toujours d'actualité, *Recherche précarisée, recherche atomisée – Production et transmission du savoir à l'heure de la précarisation*, par le collectif Pécores, éditions Raisons d'agir, 2011, 160 pages, 8 euros.

DÉBAT PARLEMENTAIRE AMENDER, REFORMULER, VOIRE SUPPRIMER...

LA FRANCE SE DISTINGUE PAR LE FAIBLE NIVEAU D'ENGAGEMENT DE SES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.

... pour une plus grande visibilité internationale, risquent de voir disparaître des projets de recherche et de collaborations entre certaines disciplines dès lors qu'ils ne seront pas jugés utiles pour l'image d'un établissement, détaille Isabelle Clair, sociologue (Cresppa-Cnrs) rattachée au site Pouchet, où sont regroupés huit labos en sciences humaines et sociales. En France, nos filières ne sont pas jugées assez professionnalisantes, les travaux sur les femmes, le genre, les jeunes, la sociologie du travail pourraient être réduits à la portion congrue parce que non rentables. Les filières d'enseignement aussi vont disparaître, et déjà les vocations se tarissent, on ne prend plus de postdocs, ni de jeunes chercheurs qui ont déjà cumulé des contrats : on refuse des postes précaires aux précaires ! Evidemment, l'ambiance s'en ressent dans les labos. »

Quid de l'excellence et des grands discours qui saluent la recherche quand elle forme des prix Nobel où contribue à des découvertes historiques ? Des laboratoires français ont bien été crédités d'une des grandes découvertes de l'année, le boson de Higgs. Sandro De Cecco, physicien au laboratoire de physique nucléaire et des hautes énergies Cnrs-IN2P3 et maître de conférence à Paris-7, fait partie des équipes du programme Atlas qui a abouti à cette réussite. Il reconnaît que son labo, pourtant centré sur les sciences dures, ne souffre pas trop des réductions de crédits (moins 10 à 20%, tout de même, côté Cnrs), même s'il déplore le temps perdu en paperasseries administratives pour y parvenir : « Comme on dit en italien, il pleut toujours sur le mouillé, ce qui n'encourage pas forcément la prise de risque, entrave la créativité et le financement de nouveaux projets. Le plus préoccupant, c'est que la recherche fondamentale aurait besoin d'un plus grand vivier de jeunes chercheurs motivés, mais les vocations se font rares. En France, la plupart des étudiants brillants se dirigent vers les grandes écoles puis les écoles d'ingénieurs, où ils sont perdus pour la recherche et parfois même pour l'ingénierie, car ils se tournent vers la finance. Quant aux jeunes qui s'inscrivent en licence de physique, ils le font souvent par défaut, sans savoir ce qui les attend vraiment. En master ou en doctorat, nous formons des étudiants qui pourraient aller loin, mais ils sont peu nombreux, et nous allons parfois les chercher loin, notamment en Chine et au Venezuela ! » Pour faire de la recherche dans de bonnes conditions quand on a été formé en France, il faut y croire, en effet. Ou partir ?

Valérie GÉRAUD



RICHARD MOULLAUD / MAXPPP

La croyance persiste que les entreprises vont favoriser la R&D si elles bénéficient de déductions fiscales, ce que l'ensemble des statistiques disponibles contredit.

Partie prenante de l'intersyndicale appelant à la mobilisation et à la grève, la Cgt réitère également sa condamnation du crédit impôt recherche, pas vraiment remis en cause par le gouvernement Ayrault. La croyance persiste que les entreprises vont favoriser la R&D si elles bénéficient de déductions fiscales, ce que l'ensemble des statistiques disponibles contredit, la France se distinguant par ailleurs pour son faible niveau d'engagement des entreprises dans ce domaine. C'est dans cet esprit de soutien financier et logistique que se prépare le plan innovation qui sera présenté en juillet. Le plan robotique, présenté en mars (100 millions d'euros d'ici à 2020, quand la Corée du Sud a investi dix fois plus ces dix dernières années), met également la recherche publique au service des éventuels projets ou demandes du privé : c'est à ce prix qu'une centaine de labos gagneront l'assurance d'une partie de leur financement. La Cgt a également été très active dans la période préparatoire au débat parlementaire sur la loi d'orientation, sollicitant les élus pour qu'ils déposent des amendements : *Nous avons tout particulièrement insisté pour que le texte réaffirme la place de la démocratie sociale dans les instances décisionnelles, alors que le précédent gouvernement a tout fait pour les écarter des débats*», précise Sylviane Lejeune, animatrice du collectif « Enseignement supérieur et recherche » de l'Ugict et de la Cgt. Ainsi, la Cgt demande qu'à chaque niveau les instances de décision et de gouvernance assurent une représentation des partenaires sociaux, y compris dans celles qui définissent « la stratégie nationale de la recherche ». Et aussi pour qu'une institution comme le Cneser retrouve toute son importance dans l'habilitation nationale des diplômés et des formations initiales. L'obsession de l'employabilité sur le court terme et le rôle que l'Etat veut faire jouer aux régions dans la définition des formations ne laisse pas d'inquiéter sur la capacité de l'Enseignement supérieur à rendre accessible à tous l'ensemble des savoirs, à permettre une élévation générale des compétences et à garantir une reconnaissance nationale des diplômés. V.G.

Fonction publique

Exposition durable à l'amiante durant le service : l'Etat responsable

En raison du lien, admis par la science, entre l'exposition à l'amiante et les cancers bronchiques, d'une part, et d'autre part des éléments établissant qu'un agent de l'Etat avait été exposé pendant trente ans à un environnement professionnel à forte présence d'amiante, la preuve de l'imputabilité au service de sa pathologie doit être regardée comme établie. C'est ce que vient de décider le Conseil d'Etat dans une décision du 29 avril 2013 ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

En l'espèce, M. B., agent de l'Etat, avait été diagnostiqué, le 3 janvier 2007, comme souffrant d'un carcinome broncho-pulmonaire entraînant une invalidité de 100 %. Consécutivement, il avait saisi le tribunal départemental des pensions militaires du Var de la décision du ministre de la Défense du 15 octobre 2007 rejetant sa demande de pension, déposée le 23 février 2007 au titre de cette pathologie.

Dans ses considérants, le Conseil d'Etat note qu'il résulte de l'instruction que, sur les navires de la Marine nationale construits jusqu'à la fin des années 1980, l'amiante était utilisé de façon courante comme isolant pour calorifuger tant les tuyauteries que certains parois et certains équipements de bord, de même

que les réacteurs et moteurs des avions de l'aéronavale ; et que ces matériaux d'amiante ont tendance à se déliter du fait des contraintes physiques imposées à ces matériels, de la chaleur, du vieillissement du calorifugeage ou de travaux d'entretien en mer ou au bassin. Il conclut que, en conséquence, les marins servant sur les bâtiments de la marine nationale, qui ont vécu et travaillé dans un espace souvent confiné, sont susceptibles d'avoir été exposés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Dans les faits, constatés par le juge, M. B., né en 1950, s'était engagé le 27 novembre 1967 dans la Marine nationale. Il avait, au cours de sa carrière, été affecté, pour la période du 8 mai 1968 au 5 juin 1998, sur dix navires, ainsi que dans

les ports de Hao et de Mururoa ; il avait notamment été affecté, pendant sept ans, sur le porte-avions *Clemenceau*, sur lequel les gaines entourant les sources de chaleur et les protections thermiques des soutes à munitions et à carburant contenaient une quantité d'amiante significative. En outre, il ressort de l'attestation du directeur du personnel militaire de la marine du 7 février 2007 que M. B. avait, au cours de ses affectations ou mises pour emploi, été exposé aux risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante ; et que, eu égard aux tâches particulières qui lui étaient confiées, M. B. avait été particulièrement exposé à ces risques. Il avait ainsi, durant ses affectations au port de Mururoa, à Fangataufa et à la base avancée de Hao, effectué pendant quatre années des tâches d'entretien d'engins comportant notamment le démontage de tuyauteries, des réparations sur des plaques d'amiante et le changement de joints d'amiante, sans disposer de protections contre l'inhalation de poussières d'amiante. Ensuite, il avait été, durant sept ans, directeur du pont d'envol et du hangar aéronautique sur le porte-avions *Clemenceau* et était alors directement exposé aux poussières d'amiante produites par les avions et leurs réacteurs ; il était en outre revêtu d'une tenue en amiante, dont il assurait lui-même l'entretien ; et sa cabine était directement située sous le pont d'envol. Par ailleurs, les travaux effectués à terre pendant les périodes d'indisponibilité l'avaient conduit à effectuer des réparations dans un milieu où l'amiante était présent en abondance.

Dans son pourvoi, le ministre de la Défense explique que M. B. aurait été consommateur de tabac ; pour le Conseil d'Etat, il ne résulte pas de l'instruction que cette tabagie constituerait la cause déterminante ou exclusive de sa pathologie. Ainsi, le Conseil d'Etat valide le jugement du tribunal départemental des pensions du Var reconnaissant à M. B. le droit à une pension militaire d'invalidité au taux de 100 % et rejette en conséquence le recours du ministre de la Défense. ▶

(1) Conseil d'Etat, 29 avril 2013, M^{me} E., veuve B. et autres, requête n° 344749.

Suivi médical après la cessation définitive de leurs fonctions des agents territoriaux exposés à l'amiante

Un décret du 29 avril 2013 prévoit que, comme les salariés de droit privé et les agents de la fonction publique de l'Etat ayant été exposés à l'amiante au cours de leur vie professionnelle, les agents de la fonction publique territoriale (titulaires et non titulaires) bénéficient, au vu d'une attestation d'exposition, d'examens médicaux périodiques, définis par l'arrêté du 28 février 1995 ⁽¹⁾. Ils doivent, pour y avoir droit, présenter une attestation d'exposition, délivrée de droit, à la suite d'une demande de l'agent, par la collectivité ou l'établissement dont il relève au moment de la cessation définitive de ses fonctions. Le suivi médical postprofessionnel est assuré, au choix des agents, par le service de médecine de prévention des collectivités ou des établissements, par tout médecin librement choisi par l'intéressé ou par les centres médicaux avec lesquels la collectivité ou l'établissement prenant en charge le suivi passe une convention. La nature et la périodicité des examens médicaux auxquels ouvre droit le suivi médical postprofessionnel sont celles définies pour l'application de l'article L.461-2 du Code de la Sécurité sociale. La prise en charge des examens relevant du suivi médical postprofessionnel incombe à la dernière collectivité territoriale ou au dernier établissement au sein desquels l'agent a été exposé. Dans le cas où ceux-ci n'existent plus ou n'ont pu être identifiés, elle incombe à la collectivité territoriale ou à l'établissement dont relève l'agent au moment de la cessation définitive de ses fonctions. Les frais de transport occasionnés par le suivi médical ne sont pas pris en charge. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 3 mai 2013.

(1) Décret n° 2013-365 du 29 avril 2013 relatif au suivi médical postprofessionnel des agents de la fonction publique territoriale exposés à l'amiante.

Santé publique et environnement

Une législation novatrice en matière de droit d'alerte

Alors que les “scandales” sanitaires dans le travail et dans la société se multiplient (amiante, sang contaminé, médicaments dangereux, etc.) et que se déroule le procès, devant le tribunal correctionnel de Marseille, des implants mammaires défectueux et pathogènes concernant plus de trente mille femmes qui y ont eu recours, notamment après un cancer du sein, le Parlement a adopté une législation novatrice: la loi n° 2013-316 du 16 avril 2013 relative à “L'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte”, qui vient d'être promulguée. Elle donne de nouvelles attributions et de nouveaux moyens aux salariés et à leurs représentants au Chsct en matière de santé publique et d'environnement. Un nouveau droit d'alerte est ainsi créé.

Michel CHAPUIS

LE PRINCIPE D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT EST POSÉ (TITRE I ET TITRE IV)

Toute personne physique (salarié, etc.) ou morale (syndicat, comité d'entreprise, Chsct, etc.) a le droit de rendre publique ou de diffuser de bonne foi une information concernant un fait, une donnée ou une action, dès lors que la méconnaissance de ce fait, de cette donnée ou de cette action lui paraît faire peser un risque grave sur la santé publique ou sur l'environnement. L'information qu'elle rend publique ou diffuse doit s'abstenir de toute imputation diffamatoire ou injurieuse (article 1^{er} de la loi).

LE LANCEUR D'ALERTE EST PROTÉGÉ CONTRE LES MESURES DE REPRÉSAILLES DANS L'EMPLOI

Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, ni être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de traitement, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires ou administratives, de faits relatifs à un risque grave pour la santé publique ou l'environnement dont elle aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit.

En cas de litige relatif à l'application des deux

premiers alinéas, dès lors que la personne établit des faits qui permettent de présumer qu'elle a relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits relatifs à un danger pour la santé publique ou l'environnement, il incombe à la partie défenderesse, au vu des éléments, de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé. Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles ⁽¹⁾.

L'ALERTE CONSISTANT EN UNE DÉNONCIATION CALOMNIEUSE PEUT ÊTRE SANCTIONNÉE PÉNALEMENT

Toute personne physique ou morale qui lance une alerte de mauvaise foi ou avec l'intention de nuire ou avec la connaissance au moins partielle de l'inexactitude des faits rendus publics ou diffusés est punie des peines de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ⁽²⁾.

UNE COMMISSION NATIONALE DE LA DÉONTOLOGIE ET DES ALERTES EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT EST CRÉÉE (TITRE II DE LA LOI)

Elle est chargée de veiller aux règles déontologiques s'appliquant à l'expertise scientifique et technique et aux procédures d'enregistrement des alertes en matière de santé publique et d'environnement.

Cette commission peut se saisir d'office ou être saisie, notamment, par une organisation syndicale de salariés représentative au niveau national.

Les établissements et organismes publics ayant

(1) Code de la Santé publique, art. L.1351-1.

(2) Code pénal, art. 226-10.

une activité d'expertise ou de recherche dans le domaine de la santé ou de l'environnement tiennent un registre des alertes qui leur sont transmises et des suites qui y ont été données.

L'EXERCICE DU DROIT D'ALERTE DANS L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT EST PRÉCISÉ (TITRE III DE LA LOI)

Droit d'alerte exercé par le salarié :

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. « *L'alerte est consignée par écrit dans des conditions déterminées par voie réglementaire.* » L'employeur informe le travailleur qui lui a transmis l'alerte de la suite qu'il réserve à celle-ci ⁽³⁾.

Le travailleur qui lance une alerte bénéficie de la protection contre les mesures de reprécailles ⁽⁴⁾ : aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, ni être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de traitement, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires ou administratives, de faits relatifs à un risque grave pour la santé publique ou l'environnement dont elle aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit.

En cas de litige relatif à l'application des deux premiers alinéas, dès lors que la personne établit des faits qui permettent de présumer qu'elle a relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits relatifs à un danger pour la santé publique ou l'environnement, il incombe à la partie défenderesse, au vu des éléments, de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé. Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles ⁽⁵⁾.

Information préalable des salariés par l'employeur :

L'employeur organise et dispense également une information des travailleurs sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier ⁽⁶⁾.

Droit d'alerte exercé par le Chsct :

Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate, notamment par l'intermédiaire d'un travailleur, qu'il existe un risque grave

pour la santé publique ou l'environnement en alerte immédiatement l'employeur. « *L'alerte est consignée par écrit dans des conditions déterminées par voie réglementaire.* » L'employeur examine la situation conjointement avec le représentant du personnel au Chsct qui lui a transmis l'alerte et l'informe de la suite qu'il réserve à celle-ci ⁽⁷⁾.

Information du Chsct par l'employeur :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est informé des alertes transmises à l'employeur par un salarié ou par un représentant du personnel au Chsct, de leurs suites ainsi que des saisines éventuelles du représentant de l'Etat dans le département (préfet) ⁽⁸⁾.

Réunion du Chsct par l'employeur :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est réuni en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement ⁽⁹⁾.

VOIE DE RECOURS DU SALARIÉ ET DU CHSCT "LANCEURS D'ALERTE"

En cas de divergence avec l'employeur sur le bien-fondé d'une alerte transmise par le salarié ou par le Chsct ou en l'absence de suite dans un délai d'un mois, le travailleur ou le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut saisir le représentant de l'Etat dans le département (le préfet) ⁽¹⁰⁾.

RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Une nouvelle disposition particulière s'applique dans le cadre des contentieux civils et pénaux engagés à l'encontre de l'employeur ayant utilisé ou mis en œuvre des produits ou procédés de fabrication faisant peser un risque sur la santé publique ou l'environnement (infractions d'atteinte involontaire à la vie des personnes ou à leur intégrité physique ou psychique ; escroquerie, fraude, tromperie aggravée, etc.).

Tout employeur saisi d'une alerte en matière de santé publique ou d'environnement qui n'a pas respecté les obligations lui incombant en cas d'alerte exercée par un salarié ou par un représentant du personnel au Chsct ne peut plus évoquer pour s'exonérer de sa responsabilité plusieurs faits ⁽¹¹⁾ : il n'avait pas mis le produit en circulation ; il y a lieu d'estimer que le défaut ayant causé le dommage n'existait pas au moment où le produit a été mis en circulation par lui ou que ce défaut est né postérieurement ; le produit n'a pas été destiné à la vente ou à toute autre forme de distribution ; l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où il a mis le produit en circulation, n'a pas permis de déceler l'existence du défaut ; le défaut est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire ; le défaut est imputable à la conception du produit dans lequel cette partie a été incorporée ou aux instructions données par le producteur de ce produit ⁽¹²⁾.

(3) Code du travail, art. L.4133-1.

(4) Code du travail, art. L.4133-5.

(5) Code de la Santé publique, art. L.1351-1.

(6) Code du travail, art. L.4141-1.

(7) Code du travail, art. L.4133-2.

(8) Code du travail, art. L.4133-4.

(9) Code du travail, art. L.4614-10.

(10) Code du travail, art. L.4133-3.

(11) Code civil, art. 1386-11 – Responsabilité du fait des produits défectueux.

(12) Article 13 de la loi.

CAEN/ EXPOSITION

QUAND LES PEINTRES ALLAIENT À L'EAU ET AU SABLE



LISBONNE, GULBENKIAN MUSEUM, © 2013, THE CALOUSTE GULBENKIAN FOUNDATION / SCALA / CATARINA GOMES FERREIRA

John Singer Sargent (1856-1925),
«Femme et enfant endormis dans une barque sous un saule», 1887.

La seconde moitié du XIX^e siècle voit l'essor des loisirs de plein air et des villégiatures. Pour les classes sociales les plus aisées. L'été venu, cette société-là bouge volontiers. Le chemin de fer facilite les déplacements. On va sur la côte, à la plage, à la mer... Les peintres suivent. Ils quittent l'atelier, se mettent au vert, cultivent le motif sur place. La Normandie devient un territoire d'élection fertile en arguments plastiques. L'exposition «Un été au bord de l'eau», sous-titrée «Loisirs et Impressionnisme», se fait fort, en quatre chapitres explicites («Sur le sable», «Le spectacle de l'eau», «Barques et voiles», «Au bain»), de donner à voir la diversité de nombre de toiles sur ces thèmes. Cela va, au début, de Manet et Monet à Berthe Morisot, Degas ou Maurice Denis, en passant par des gens moins connus, tels Prinnet ou Helleu, sans omettre les apports d'étrangers de qualité, comme l'Allemand Max Lieberman, l'Espagnol Joaquin Sorolla, l'Américain John Singer Sargent ou le Danois Peter Severin Kroyer... Certains, à l'instar de Bonnard et Monet, représentent des scènes observées depuis des embarcations. Il paraît même que l'on a découvert du sable dans la pâte des tableaux de Monet ! C'est dire sa proximité avec le sujet. Quant aux bateaux, de la barque au beau voilier et au yacht, ils abondent. Le volet sur le bain, enfin, permet de rencontrer, entre autres, de Degas, ses *Petites Paysannes se baignant à la mer vers le soir*. Dans le plus simple appareil. Avec des Renoir, sensuels en diable, un Kupka imprévu et, bien sûr, le grand Cézanne.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE À CAEN, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, LE CHÂTEAU, 14000 CAEN.

PARIS 14^e/ THÉÂTRE FEYDEAU DE DERRIÈRE LES FAGOTS

Jean-Paul Tribout met en scène *Monsieur Chasse!*, pièce fameuse de Georges Feydeau (1862-1921), dont Jean-Louis Barrault disait que «*tout son art poétique consiste à "sortir du cercle", comme font les fous, mais par la porte de l'absurde*». Duchotel prétexte des parties de chasse chez son ami Chassagne pour rejoindre – sous le pseudonyme de Monsieur Zizi (!) – sa maîtresse au 40, rue d'Athènes. Son ami Moricet courtise la femme de Duchotel et la presse de le rejoindre dans sa garçonnière au 40, rue d'Athènes. Gontran, neveu de Duchotel, a une liaison avec une jeune fille. Elle lui a donné la clef de sa chambre, sise au 40, rue d'Athènes. Chassagne, enfin, séparé de sa femme, vient informer Léontine qu'il a enfin trouvé le moyen de divorcer car, bien que ne connaissant pas le nom de son amant, il sait qu'elle va le retrouver au 40, rue d'Athènes. On rit déjà.

• JUSQU'AU 6 JUILLET, THÉÂTRE 14 – 20, AV. MARC-SANGNIER, 75014 PARIS, TÉL. RÉS. : 01 45 45 49 77.

SORTIES FILMS

The Iceman

ARIEL VROMEN (E-U)

C'est l'histoire incroyable mais vraie de Richard Kuklinski, alias Iceman (le mot, en anglais, signifie «livreur de glace» et, par extension argotique aisément compréhensible, «tueur à gages»). Il ne fut arrêté qu'en 1986 après avoir liquidé, durant plus de vingt ans, une centaine de personnes!

Millefeuille

NOURI BOUZID (TUN)

Deux jeunes filles, Zaineb et Aïcha, se battent pour acquérir leur indépendance et gagner ainsi leur liberté. Dans l'esprit du premier élan de la révolution tunisienne, ce film témoigne des aspirations neuves d'une jeunesse résolument opposée aux carcans religieux et culturels imposés par une tradition tenace.

Entrée du personnel

MANUELA FRÉSIL (FR)

Un documentaire d'une grande force, révélateur des conditions de vie au travail – épouvantables – des ouvriers bouchers employés dans un abattoir industriel, voués à répéter toute la journée les mêmes gestes, au milieu de la souffrance des bêtes... Et, par-dessus tout ça, les traites à payer et la hantise de Pôle emploi.

Intervallo

LEONARDO DI CONSTANZO (IT-CH)

Un mafieux napolitain confie au jeune Salvatore la garde provisoire d'une adolescente frondeuse. Ce sera presque Roméo et Juliette, mais à la fin le voyou revient et embarque la petite sur sa Vespa...

PARIS/ INSTALLATION
**CHASSE ET NATURE
 AUX BONS SOINS
 D'ARNO KRAMER**



© SOPHIE LLOYD

Arno Kramer, « Echappée(s) », 2013, installation.

Le plasticien néerlandais Arno Kramer (né en 1945) a été invité à investir la cage de l'escalier d'honneur de l'hôtel de Guénégaud, monument historique mitoyen (au 60, rue des Archives) du musée de la Chasse et de la Nature qui est dirigé, au 62, par Claude d'Anthenaise. Sous le titre « Echappée(s) », l'artiste, qui est également commissaire d'expositions, a conçu un décor flottant de tapisseries suspendues aux murs. L'installation, monumentale, comporte soixante dessins marouflés sur papier Japon – mine de plomb avec rehauts de pastel, lavis et aquarelle –, tous ayant trait au rapport de l'homme avec l'animal. A ce bestiaire s'adjoint un univers fantomatique, surgi de figures minérales et végétales inspirées par l'Irlande, pays dont Arno Kramer goûte le climat poétique pour y avoir été en résidence.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE, MUSÉE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE, HÔTEL DE MONGELAS – 62, RUE DES ARCHIVES, 75003 PARIS, TÉL. : 01 53 01 92 40.

ATHÉVAINS/ THÉÂTRE
**DU QUÉBEC À LA CHINE
 VIA LA TOILE**

La Québécoise Carole Fréchette, déjà comptable d'une œuvre théâtrale d'importance, a écrit *Je pense à Yu* (texte édité par Actes Sud-Papiers), une pièce mise en scène par Jean-Claude Berutti. Un matin de février, à Montréal, Madeleine (Marianne Basler) lit dans le journal une information selon laquelle le chinois Yu Dongyue est libéré après dix-sept ans de prison pour avoir lancé – lors des événements de la place Tiananmen, en 1989 – de la peinture sur le portrait de Mao. Elle veut en savoir plus grâce au Web, quand un homme paumé (Antoine Caubet) débarque chez elle par hasard, tandis qu'elle doit donner sa leçon de français à une jeune immigrée chinoise (Ylin Yang)... Ces contradictions des antipodes font une œuvre subtile, grave, dont n'est pas absent l'humour.

• THÉÂTRE ARTISTIC ATHÉVAINS, 45 BIS, RUE RICHARD-LENOIR, 75011 PARIS, TÉL. : 01 43 56 38 32, JUSQU'AU 30 JUIN.

SÈTE/ FIESTA
**DE BEAUX CONCERTS
 À FOISON**



© COSENTINO

L'affiche de Fiest'A Sète 2013.

Pour la dix-septième fois, le Théâtre de la Mer va accueillir Fiest'A Sète. C'est annoncé comme « un voyage dans les pulsations de la sono mondiale ». Le programme donne chaud avec, entre autres, Goran Bregovic et ses sonorités balkaniques; João Bosco, maître de la samba; Tacoub Afuni du Mali; Orlando Maraca Valle de Cuba, qui va de la salsa au latin jazz...

• DU 20 JUILLET AU 8 AOÛT, INFORMATIONS : FIESTA SÈTE, 2, QUAI DU GÉNÉRAL-DURAND, 34200 SÈTE, TÉL. : 04 67 74 48 44, <WWW.FIESTASETE.COM>.

PARIS/ PREMIÈRE
**UN AUTEUR SYRIEN
 AU FRANÇAIS**

C'est une première d'importance, non seulement sur la scène de la Comédie-Française, mais en France tout court. La salle Richelieu accueille *Rituel pour une métamorphose*, pièce du grand dramaturge syrien Saadallah Wannous (1941-1997) mise en scène par Sulayman Al-Bassam, qui est koweïtien. Le spectacle a déjà été présenté à Marseille (capitale européenne de la culture 2013) du 29 avril au 7 mai. L'œuvre, composée en 1994, allie hardiment la tradition à la modernité. Elle tisse des formes littéraires populaires avec des enjeux politiques émancipateurs. Les interprètes : Thierry Hancisse, Sylvia Bergé, Denis Podalydès, Laurent Natrella, Julie Sicard, Hervé Pierre, Bakary Sangaré, Nazim Boudjenah, Elliot Jenicot, Marion Malenfant et Louis Arene.

• JUSQU'AU 11 JUILLET, EN ALTERNANCE, TÉL. LOC. : 0825 10 1680, <WWW.COMEDIE-FRANCAISE.FR>.

EXPOSITION

TOUT SUR LE PARCOURS BREF D'UN JEUNE HOMME AUX MAINS ET AU CŒUR D'OR

LE MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS ET LE CENTQUATRE SE LIVRENT À UN INVENTAIRE QUASI EXHAUSTIF DE L'ŒUVRE DE KEITH HARING, QUI EUT UN DESTIN FULGURANT ⁽¹⁾.

En deux manifestations d'envergure, hommage est rendu à Keith Haring (1958-1990), artiste infiniment singulier mort du sida après une existence de création frénétique brûlée par les deux bouts. C'est sous le titre «The Political Line» que les organisateurs ont choisi de placer l'exhibition de quelque deux cent vingt œuvres, dont certaines de format géant, celles-ci montrées le plus volontiers au Centquatre. La puissance de réalisation de ce jeune homme, mort à trente-deux ans, magnétise littéralement les cimaises de

toute sa violence intacte. Odile Burluraux, commissaire de l'exposition avec Dieter Buchhart, affirme à juste titre que «Keith Haring a fait de sa marginalité une force». L'expression «The Political Line» trouve donc sa justification dans le fait qu'il s'est attaché à des sujets tels que l'individu en proie à la violence de l'Etat, le racisme, l'apartheid en Afrique du Sud, la torture, la toute-puissance du capitalisme cannibale, la guerre froide et le péril atomique, l'homosexualité, le sida, les menaces sur l'équilibre écologique de la Terre... Le tout

au sein d'œuvres emportées dans un élan irrépressible, du fait d'une main qui ne tremble pas et accuse le trait sans aucun repentir. C'est ce qui stimule d'emblée l'œil du visiteur, l'évidence massive de la rage de dessiner et de peindre de celui qui sent, d'instinct, qu'il ne fera pas de vieux os. «The Political Line» en anglais, cela sonne mieux pour Keith Haring que ne le ferait en français «la ligne politique», qui renvoie aussitôt au langage communiste. Haring, avant tout, n'est-il pas un héros libertaire?

Il naît en Pennsylvanie. En 1977-1978, il se forme au dessin publicitaire à la Ivy School of Professional Art de Pittsburgh. Il la quitte vite, pour se mettre en autodidacte à l'étude des œuvres de Paul Klee, Jean Dubuffet, Jackson Pollock et Christo, qui «emballe» alors à tour de bras sites grandioses et monuments universels. La découverte de la peinture de Pierre Alechinsky, toute de mobilité d'écriture et qui mène une vie exubérante proche de la bande dessinée, lui est un aiguillon. A vingt ans, en 1978, Keith Haring a sa première exposition au Center of the Arts de Pittsburgh.

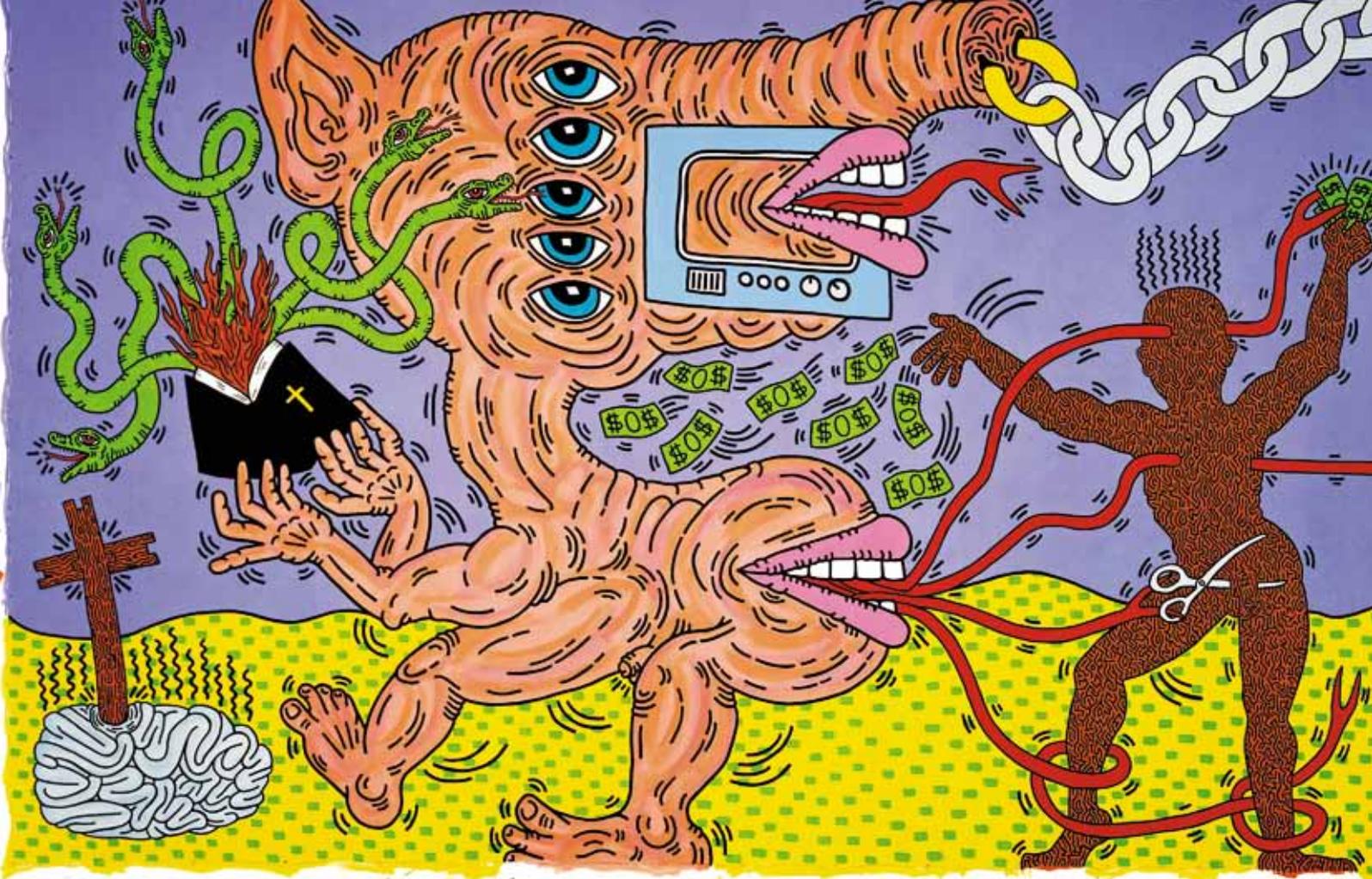
Une ville cosmopolite qui ne dort jamais

En 1979, il s'installe à New York. C'est, du coup, la révélation d'une ville cosmopolite qui ne dort jamais et dont la scène artistique est en pleine effervescence. Keith Haring assume et vit ardemment son homosexualité. Il s'initie à la sémiotique, soit la théorie générale des signes et des représentations, domaine où il est déjà passé maître dans la pratique. Il s'exerce à la performance, à la vidéo, au collage, en même temps qu'il découvre l'œuvre littéraire de William



Keith Haring, «Michael Stewart – Usa for Africa», 1985, collection Lindemann, Miami Beach, acrylique et huile sur toile, 295 x 367 cm.

(1) Jusqu'au 18 août, au musée d'Art moderne de la Ville de Paris – 11, av. du Président-Wilson, 75116 Paris, tél. : 01 53 67 40 00, et au Centquatre – 5, rue Curial, 75019 Paris, tél. rés. : 01 53 35 50 00.



Il s'initie à la sémiotique, soit la théorie générale des signes et des représentations, domaine où il est déjà passé maître dans la pratique.

Keith Haring, «Untitled», 25 septembre 1985, Glenstone, acrylique et émail sur toile, 304,8 x 457,2 cm.

S. Burroughs et celle du peintre et performeur Brion Gysin, inventeur d'une «machine à rêves» et de la technique aléatoire du «cut-up» (trouvée en découpant au cutter des pages de journal dessous sa feuille de dessin) que Burroughs, justement, adoptera pour traiter ses textes. Keith Haring multiplie échanges et rencontres avec musiciens, performeurs et graffeurs, tout en vivant la nuit dans des clubs avec Jean-Michel Basquiat, Kenny Scharf, Tseng Kwong Chi ou John Sex. En 1980, il entame sa campagne de dessins à la craie sur les panneaux noirs qui recouvrent les emplacements publicitaires dans le métro de New York. Ce sont ses «Subway Drawings», qu'il continuera

jusqu'en 1985 (il en fera également dans le métro parisien). Il participe aussi à bien des expositions, parfois dans des boîtes de nuit, telles le Club 57 ou le Mudd Club. Il se lie en 1981 avec le jeune graffeur LA II. Ils vont œuvrer de concert durant plus de trois ans. Il peint sur les matériaux les plus hétéroclites : du plastique au métal, de la statue de jardin à l'objet trouvé... 1982 le voit projeter pendant un mois, sur un panneau lumineux de Times Square, une espèce de frise animée, peuplée de ses personnages si immédiatement reconnaissables. La même année, il participe à la Documenta 7 de Cassel en Allemagne et sillonne l'Europe en vue de nombreux projets. Le galeriste Tony Shafrazi lui offre – avec grand succès – une première exposition personnelle à New York. Il exécute sa première fresque sur un mur situé au coin de Houston Street et Bowery. 1983 voit le début de l'amitié avec Andy Warhol, pape silencieux de l'avant-garde. Haring expose à la Biennale du Whitney Museum de New York puis à celle de São Paulo au Brésil. Il inaugure la peinture sur un corps, celui, sculptural, du chorégraphe et danseur noir Bill T. Jones. L'année d'après, ce sera sur Grace Jones. Chez Shafrazi, il présente des reliefs en bois et des sculptures peintes de couleurs crues. En 1984, le voici à la Biennale de Venise. Il ...



Keith Haring, «Untitled», 1982, collection de Sheikha Salama bint Hamdan Al Nahyan, Abou Dabi, Emirats arabes unis, peinture vinylique sur bâche vinylique, 365,7 x 375,9 cm.

© KEITH HARING FOUNDATION

... s'emploie à réunir des fonds en faveur de l'enfance malheureuse, voyage en Europe et s'inscrit dans la manifestation collective «Figuration Libre – France/Usa», au musée d'Art moderne de la Ville de Paris. Il réalise pour Roland Petit et le Ballet national de Marseille le rideau de scène monumental du *Mariage du Ciel et de l'Enfer*. En 1985, ses sculptures sont montrées dans la galerie Leo Castelli de New York, tandis que le Capc – musée d'Art contemporain de Bordeaux – lui offre sa première exposition dans un établissement officiel.

Dans son «Pop Shop», il vend des produits dérivés de son art

En 1986, il ouvre une boutique à New York, le «Pop Shop», dans le quartier de Soho. Il vend, dans ce simple container décoré par ses soins, des produits dérivés de son art. Warhol a fortement encouragé l'initiative. Le «Pop Shop», on peut le visiter au Centquatre. C'est celui que Haring installait en 1988 à Tokyo. Cela ne l'a certes pas enrichi, mais a grandement contribué à sa popularité. Il exécute une série de peintures murales à New York – sur le thème «*Crack is Wack*» («Le crack ça craint») – ainsi que sur le mur de Berlin. Il est au festival de la Wiener Festwochen, à Vienne. Il y collabore avec sa compatriote Jenny Holzer, elle aussi soucieuse de partager l'art avec tout le monde. Cela donne, à quatre mains, *Protect Me From What I Want* («Protège-moi de ce que je veux»). En 1987, à Paris, il s'attelle à un mur peint à l'hôpital Necker-Enfants malades. En 1988, il apprend qu'il est séropositif, comme tant de ses proches contaminés par le virus Hiv (Jean-Michel Basquiat, par exemple, qui meurt le 12 août de cette année-là). Haring s'engage avec encore plus d'énergie dans les tentatives d'endiguer l'épidémie. En 1989, pris d'une véritable fièvre créatrice consécutive à l'angoisse de celui qui n'ignore plus que ses jours sont comptés, il exécute des peintures murales à Barcelone, Monaco, Chicago, New York et Pise. A ce moment-là, on dénombre quelque cinquante de ces œuvres publiques dans le monde. Il crée une fondation à son nom, en vue de soutenir les organisations qui s'investissent dans l'éducation, la recherche et les soins propres au sida, ainsi que les organismes à but non lucratif qui viennent en aide aux enfants pauvres. Il meurt du sida en 1990, à New York. Keith Harding, qui avait grandi dans un milieu chrétien traditionnel, disait ceci :

Et puis il y a cet autoportrait bouleversant : un visage de jeune homme étonné, ingénu, à lunettes rondes, piqueté des marques de la peste moderne.

« Une grande partie du mal qui se produit dans le monde est causée au nom du bien (religion, faux prophètes, artistes à la noix, hommes politiques, businessmen... » Il poursuivait en ces termes : « On peut seulement aider et encourager les gens à vivre leur vie. Les gens qui font le plus de mal sont ceux qui prétendent connaître les réponses. Les chrétiens intégristes, toutes les religions fondées sur le contrôle, sont malfaisants... » Dans maintes de ses œuvres, on voit des croix s'incruster dans la silhouette humaine ou se coller à l'emplacement du cerveau. Dans un tableau de 1985, des serpents comme sortis de la tête de Méduse jaillissent d'une Bible en feu... Ce ne sont là que quelques exemples de la fantasmagorie carnavalesque qu'a produite l'imagination surchauffée de cet artiste génialement généreux, pour qui le monde comme

volonté et représentation devint un fabuleux catalogue de formes soumises à la plus étonnante liberté échevelée, malgré tout sous contrôle. Ses chiens en un trait toujours pareil provoquent l'effroi, tout comme ses figures à la tête éclatée ou ses bonshommes où la meute passe au travers du corps, ses bébés «*radiants*», ses monstres effrayants et ironiques à la fois, son bestiaire fou, ses collections de bites répétées à l'infini, ses scènes elliptiques de sodomie, ses postes de télé d'où s'extrait des mains possessives, son sens du monumental jusque dans la vignette ou le «*story-board*», pour ne rien dire de ces trois impressionnants stables visibles au Centquatre.

Artiste populaire et fier de l'être (il a tout fait pour ça, expert qu'il est dans ce que l'on nomme le «*street art*»), n'est-il pas à la fois nourri de l'histoire de la peinture, de Bosch au Goya des *Désastres de la guerre*? Les enfants des écoles, qui défilent en rangs serrés, en raffolent, ça leur parle tout de suite. Keith Haring, depuis des années, est partout. Tiens, l'ancien générique des *Guignols de l'info*, avec sa boule ronde faite de trognes grimaçantes, ne sort-il pas tout droit de son *Untitled (Paris Metro)* du 20 décembre 1984 (309,9 x 405 cm), réalisé au marqueur sur papier marouflé sur toile? Et puis il y a cet autoportrait bouleversant : un visage de jeune homme étonné, ingénu, à lunettes rondes, piqueté des marques de la peste moderne.

Jean-Pierre LÉONARDINI



Keith Haring, «*The Tree of Monkeys*», 1984, Courtesy Fondazione Orsi, acrylique sur toile, 152,4 x 152,4 cm.

© KEITH HARING FOUNDATION

Mediterraneo

Christine nous emmène sur les rivages de la Méditerranée, du Portugal à la Turquie, en longeant les côtes espagnoles, catalanes, grecques et italiennes, dans le périple de ces chants qui n'ont pas d'âge, aux tournures de chants de troubadours. Les cordes nerveuses des instruments locaux – le qanun, le saz, la lyra, la lavta grecques et la guitare portugaise – les rythmes, associées aux flots des archets de l'Arpegiatta de Christina Pluhar. La voix blessée de Misia, exceptionnelle chanteuse de Fado, exhale des plaintes douloureuses, porteuses d'une irrémédiable nostalgie, tandis que Nuria Rial et Raquel Andueza, originaires de Catalogne, Catarina Papadopoulou, venue de Grèce, et l'Italien Vincenzo Capezuto expriment à leur tour, comme jadis dans les villages gréco-albanais, ou bien en Calabre et en Sicile, les attentes, les rêves, les espoirs nourris du sable et du soleil latins... «*Si nous n'étions frère et sœur, nous nous marierions*», confie l'une de leurs chansons, et la Méditerranée fascine et éblouit!

• CHRISTINA PULVAR, "MEDITERRANEO", L'ARPEGIATTA, UN CD VIRGIN CLASSICS CONTENANT UN LIVRE-DISQUE DE 60 PAGES ET UN DVD BONUS DE CINQ TITRES DE L'ARPEGIATTA, ENVIRON 22 EUROS.

FRANÇOIS COUPERIN

Pièces de viole

C'est le son précieux, ample et enveloppant de la viole de gambe qui magnifie ces pièces de Couperin, par ailleurs déjà enregistrées par Jordi Savall en compagnie de Ton Koopman. Ici, c'est le gambiste Paolo Pandolfo qui les visite, en compagnie d'Amélie Chemin à la viole de gambe, de Thomas Boysen au théorbe et à la guitare baroque, et de Markus Hünninger au clavecin. Au programme, la *Première Suite pour viole de gambe et continuo* (1728) sur les rythmes des danses les plus populaires de l'époque (courante, sarabande, gigue, chaconne), puis les deuxième et troisième *Concerts à deux violes*, issus de l'album des *Goûts réunis* (1724), qui explorent les divers tempéraments du caractère humain (annotés par le compositeur «*badinage*», «*lentement et pathétiquement*», «*gracieusement et légèrement*», «*vivement*», «*tendrement*», etc.). Enfin, l'album comporte cette déchirante *Plainte pour les violes*, d'une extraordinaire magnificence. Superbe sonorité de l'enregistrement réalisé en l'église Saint-Didier de Rasteau (France).

• FRANÇOIS COUPERIN, "PIÈCES DE VIOLE", PAOLO PANDOLFO, UN CD GLOSSAMUSIC, ENVIRON 15,40 EUROS.

JULIA LEZHNEVA

Alleluia

Pour ses débuts au disque, la soprano russe Julia Lezhneva, vingt-deux ans à peine, n'a guère choisi la facilité, puisque c'est un récital de musique sacrée qu'elle propose, avec quatre motets de Vivaldi, Haendel et Mozart – l'irrésistible *Exultate, Jubilate* – ainsi qu'un très beau motet (en première mondiale) de Porpora, intitulé *In caelo stelle clare*. C'est la pureté de la voix qui prime dans ces partitions. Une voix bien cristalline en l'occurrence, parfaitement adaptée au répertoire et mise en valeur par l'harmonie enveloppante des instruments baroques du Giardino Armonico de Giovanni Antonini.

• JULIA LEZHNEVA, "ALLELUIA", UN CD DECCA, ENVIRON 18 EUROS.

La Rose Pauillac

Une coopérative très convoitée

Dans la rubrique «*excellent rapport qualité/prix*», voici une adresse que je fréquente depuis trente ans et qui ne m'a jamais déçu. Dans les années 1980, j'y achetais mon pauillac en vrac, la coopérative expédiait alors des cubiteneurs de trente litres dans toute la France. Fondée en 1933, elle avait opté dès sa création pour une politique de qualité – ce qui ne fut pas le choix de toutes les coopératives – et acquis une solide réputation, tant sur la place de Bordeaux qu'à l'exportation. En 1985, elle produisait alors 5 500 hectolitres par an sur une surface de 110 hectares. Aujourd'hui, sa production est réduite à 3 500 hectolitres sur 60 hectares de vigne et est uniquement vendue en bouteilles.

L'âge élevé des coopérateurs, les successions et surtout la flambée des prix de l'hectare ont attisé les convoitises des grands domaines voisins. Bien difficile de résister quand le prix d'un hectare bien placé peut atteindre aujourd'hui 2 millions d'euros! Rappelons pour comparaison qu'il s'élève en moyenne à 15 000 euros dans le Bordelais.

Profitez donc, pendant qu'il en est encore temps, de faire le plein du superbe millésime 2009, un vin charpenté, gras et dense, qui, comme tout bon Pauillac, demandera une dizaine d'années en cave pour exprimer son bouquet complexe et atteindre son meilleur équilibre. Il vous en coûtera, départ cave, 16,90 euros la bouteille. Les millésimes 2002, 2004, 2007 et 2008 sont également disponibles et pourront être pour certains appréciés plus jeunes (14,50 euros).

Tous seront de merveilleux compagnons de l'agneau sous toutes ses formes, de la selle au navarin, sans oublier le gigot.

Georges SULIAC

• LA ROSE PAUILLAC, 44, RUE DU MARÉCHAL-JOFFRE, 33250 PAUILLAC, TÉL. : 05 56 59 26 00.

ARLES

Sous le titre «*Nuages*», le musée Réattu, ancien Grand Prieuré de Malte, musée des Beaux-Arts et d'Art contemporain de la Ville d'Arles (10, rue du Grand-Prieuré, 13200 Arles, tél. : 04 90 49 37 58), présente jusqu'au 31 octobre des œuvres de cinquante-sept artistes. Cela va, par ordre alphabétique, de Marina Abramovic à Yohji Yamamoto, en passant par Brassai, Pol Bury, Dora Maar, Javier Perez, Christian Rothacher et *tutti quanti*.

VIAN

Jusqu'au 30 juin, la Comédie-Française propose, à 18 h 30, au Studio-Théâtre (Carrousel du Louvre – 99, rue de Rivoli, 75001 Paris, tél. loc. : 0825 10 1680), un Cabaret Boris Vian, sous la direction artistique de Serge Bagdassarian, avec lui-même et Véronique Vella, Cécile Brune, Florence Viala, Françoise Gillard, Elsa Lepoivre, Stéphane Varupenne, Jérémy Lopez et cinq musiciens.

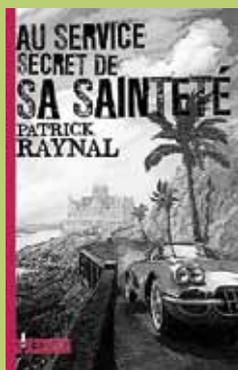
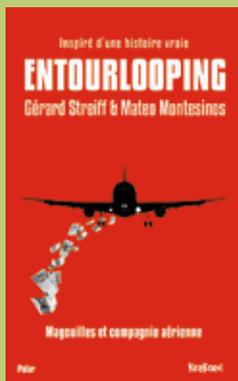
CLERICI

Carlotta Clerici a écrit et mis en scène, à la Manufacture des Abbesses (7, rue Véron, 75018 Paris, tél. rés. : 01 42 33 42 03), une pièce intitulée *C'est pas la fin du monde*. Elle est interprétée par Anne Coutureau, Pierre Deny, Emmanuel Depoix et Sophie Vonlanthen. C'est à l'affiche jusqu'au 23 juin.

MAGOUILLES

Des ripous au comité d'entreprise

DANS MON ROMAN "LE CANTIQUE DES CANTINES" ⁽¹⁾, ÉCRIT EN 1996, J'ÉVOQUAIS DES MALVERSATIONS D'ÉLUS DU COMITÉ D'ENTREPRISE D'AIR FRANCE. VINGT ANS PLUS TARD, CES PRATIQUES, LOIN D'AVOIR DISPARU, SE SONT AMPLIFIÉES. UN NOUVEAU ROMAN S'EN FAIT L'ÉCHO.



(1) Ce roman figure dans le récent ouvrage de Claude Mesplède, *Trente Ans d'écrits sur le polar*, vendu par correspondance (18 euros, frais de port offerts). Voir les détails sur le site « Calibre 47 », à l'adresse <claudemmesplède.com>, rubrique « Actualités ».

Ce mois-ci, *Entourlooping* est le livre dont la lecture s'impose à tout syndicaliste curieux. Il y découvrira les agissements de certains imposteurs qui, s'abritant sous le label syndical, utilisent le bien collectif à leur profit exclusif, comme le ferait une sorte de mafia organisée. *Entourlooping* est un livre écrit à quatre mains par Gérard Streiff et Mateo Montesinos. Le premier est connu dans le polar. Journaliste, docteur en histoire de Sciences Po Paris, Gérard Streiff avait consacré sa thèse au dirigeant communiste français Jean Kanapa. Il a déjà signé divers essais politiques lorsqu'il débute en 1998 comme romancier avec *Le Chalutier du désert*, un récit paru dans la Bibliothèque verte qui traite de la corruption et de l'écologie au Kazakhstan. Depuis, il a publié une quinzaine d'histoires pour la jeunesse, tout autant pour les adultes et une dizaine de nouvelles. Parmi ses réussites, figurent *Le Cas G.B.* (2000) où, après la découverte du cadavre de Paula dans la salle des archives du siège du Pcf, le Poulpe, qui enquête, se heurte aux ombres de la guerre d'Espagne; *Les Caves de la Goutte-d'Or* (2001) sur la guerre d'Algérie et la tragédie du 17 octobre 1961 quand plusieurs centaines d'Algériens furent massacrés à Paris où ils manifestaient contre le couvre-feu; *Les Yeux de Lénine* (2005) où l'archiviste Alain, mémoire russe de Paris, est assassiné pour faire disparaître une photo taboue à Moscou. Mateo Montesinos, quant à lui, outre sa contribution à l'écriture d'*Entourlooping*, a apporté sa connaissance sur le comité d'entreprise d'Air France dont il fut durant quatre années, de 2003 à 2007, le secrétaire général. Occuper la plus haute responsabilité d'un des plus importants CE de France et être aussi depuis longtemps un lecteur passionné de romans noirs, voilà deux conditions qui, se conjuguant, ont donné naissance à ce roman dans lequel deux histoires menées en alternance vont étonner plus d'un lecteur. La première s'inspire de faits réels survenus durant les années 1990 au comité d'entreprise d'Air France. Sont ainsi évoqués des achats de semaines de vacances selon la formule *time share* ou temps partagé, payées à un tarif quatre fois supérieur au prix moyen. Où est passée cette différence? C'est une des questions que vont se poser Mateo Montesinos, un jeune policier marseillais muté dans la capitale à la Brde (brigade de répression de la délinquance économique) et son collègue corse Bati. Ils agissent sur ordre d'un juge à la suite d'une plainte déposée par un élu au motif de détournement de fonds. Même s'il

s'agit d'un roman, et d'un bon, je me garderai bien d'en dire davantage pour vous laisser la surprise de découvrir que, dans le milieu des salariés et autres syndicalistes, il y a aussi de sacrées taches. La seconde histoire relate le destin de Vera, une jeune Roumaine fuyant un salopard qui veut la coller sur les trottoirs parisiens. Ayant réussi à semer son persécuteur à l'intérieur de l'aéroport de Roissy-CDG, elle va survivre avec l'aide d'un responsable à la sécurité. Là encore, surprise pour le lecteur, car un aéroport est une comme une ville mystérieuse, avec ses codes, ses rouages invisibles et ses traditions. On y a même découvert des individus qui vivaient à l'intérieur des faux plafonds.

Je souligne régulièrement l'intérêt que représentent les prix dans le polar. Compte tenu du nombre croissant de livres publiés, ces prix constituent un repère, généralement de qualité. Exemple encore vérifié avec l'attribution du 8^e prix Arsène Lupin, remis dans les jardins du clos Lupin, à Etrehat, le 3 mai dernier, à Patrick Raynal pour son roman *Au service secret de Sa Sainteté*. Cette récompense me donne ainsi l'occasion de revenir sur ce récit fort réjouissant, publié en novembre 2012, et que je n'avais pas eu l'opportunité de chroniquer. Le protagoniste, un certain Jonathan Swift, dont le nom n'a pas été choisi par hasard (homonyme du redoutable pasteur pamphlétaire irlandais, signataire des *Voyages de Gulliver*), est un ancien activiste d'extrême gauche devenu prêtre dans la paroisse de Boussouma, au Burkina Faso. Le Vatican se trouve confronté à une demande de béatification de la princesse Lisa, morte au volant de sa Rolls. Son époux, le prince René IV, soutient cette thèse, voyant là un moyen de redorer le blason de son île de San Bernardo, réputée paradis fiscal (toute similitude avec une principauté sur la Côte d'Azur serait fruit du hasard). Dès lors, au Saint-Siège, deux clans s'affrontent : les supporteurs de la princesse et ceux qui refusent sa béatification. Monseigneur Di Roggero est de ceux-là. Il convoque d'urgence Swift pour lui demander de démontrer que cette requête ne peut pas être acceptée. Affrontements, action, Swift renoue avec son passé tout au long d'un récit cocasse, iconoclaste et jubilatoire. ◀

Claude MESPLÈDE

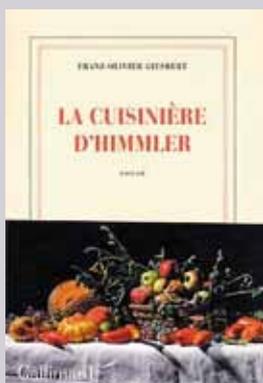
BIBLIOGRAPHIE

- GÉRARD STREIFF ET MATEO MONTESINOS, *ENTOURLOOPING*, KRAKOEN, 224 PAGES, 15 EUROS.
- PATRICK RAYNAL, *AU SERVICE SECRET DE SA SAINTÉTÉ*, L'ECAILLER, 282 PAGES, 17 EUROS.

AMBIGUITÉS

Jouisseurs d'échecs

MON PREMIER EST UN LIVRE DE RECETTES POUR LES NULS SUR LE BONHEUR DE VIVRE. MON SECOND A FAIT ENTRER EROS ET THANATOS DANS LES SALONS DE LA BOURGEOISIE OU LES A FAIT DÉAMBULER DANS LES ALLÉES DES VILLES D'EAUX.



Le concept de « banalité du Mal » est mis en ce moment à toutes les sauces. *La Cuisinière d'Himmler* le met aussi à la sienne. Le dernier roman de Franz-Olivier Giesbert revisite l'histoire du xx^e siècle à travers les péripéties culinaires et les pérégrinations amoureuses d'une belle Arménienne qui a échappé au génocide de 1915. Elle est centenaire lorsqu'elle se décide à raconter une vie faite de hasards et de pleurs. S'il n'y a pas de héros pour un valet de chambre, il n'y a pas de dictateurs pour une cuisinière. Il n'y a que des papilles à faire saliver, des goûts à flatter, des aigreurs d'estomac à apaiser. Ils retrouvent leur sourire d'enfant devant la cuisine de Rose qui a régalié tout ce que la Terre a compté de grands sanguinaires méchants hommes ou de salauds aux faux airs bonhommes : fascistes des années 1930, collabos, Himmler, Hitler, Mao... Même si le malheur a été aussi généreux avec elle qu'elle le fut avec les hommes, Rose a la vie et la vengeance chevillées au corps. Pour tromper la douleur de son « cancer du chagrin », comme elle le nomme, cette Vatel en jupons utilise son art de dépecer les volailles pour mener au trépas quelques pourceaux à forme humaine : « La vengeance est certes une violence faite au Code civil et aux préceptes religieux, écrit-elle, mais c'est aussi un bonheur dont il semble stupide de se priver. Quand elle a été consommée, elle procure comme l'amour un apaisement intérieur. » Débarquée toute jeune à Marseille, elle y finira sa vie : la boucle est bouclée, mais une boucle qui a la circonférence du monde. Cette héroïne a vécu en un siècle ce que d'autres ne vivraient pas en mille ans. Giesbert a du mal à disparaître derrière son héroïne globe-trotter et ajoute son grain de sel aux pensées de cette femme de caractère : citations, réflexions, assertions viennent agrémente un récit digeste qui se lit sans faim. En bon cuisinier, F.O.G. sait accommoder les restes philosophiques pour flatter le palais de son lecteur. En fait, *La Cuisinière d'Himmler*, c'est un livre de recettes pour les nuls sur le bonheur de vivre. Ou plutôt de survivre.

Depuis plus d'un demi-siècle, Stefan Zweig donne régulièrement des nouvelles aux générations qui se succèdent et qui admirent cet humaniste viennois qui mit fin à ses jours en 1942, au Brésil, en signe de désaveu devant un monde qui s'enfonçait dans la barbarie. Une vie de nouvelles pour une mort de roman, cela suffit pour entrer dans la légende littéraire et maintenant dans la Pléiade. Zweig est connu, reconnu et de plus en plus

méconnu. De son vivant, ses livres se vendaient très bien. Aujourd'hui, ses nouvelles sont des *best-sellers*. Zweig incarne le bourgeois fréquentable de la littérature de gare. Son succès jamais démenti est une revanche sur ses contemporains. On admire Kafka, Musil, mais on dévore Zweig : *La Confusion des sentiments*, *Vingt-Quatre Heures de la vie d'une femme...* C'est le nouvelliste des passions enfouies, des amours étouffées et des tressaillements de l'âme humaine. Mais Zweig n'est pas ce que, paresseusement, nous croyons de lui : son image d'intellectuel humaniste masque une vie beaucoup moins lisse qu'on le croit et plus superficielle qu'on le pense : on a peine à distinguer, derrière son allure respectable, le coureur de jupons impénitent, dévoré par des pulsions érotiques, et qui lutte, pas toujours avec succès, contre ses pulsions exhibitionnistes. Lire Zweig aujourd'hui, c'est se souvenir que ses œuvres ont nourri les premiers autodafés nazis. Mais c'est oublier aussi sa myopie intellectuelle devant l'arrivée au pouvoir de Hitler : « Je me fais du souci pour le salut de votre âme, si j'ose dire, lui écrit, agacé, son ami Joseph Roth, en 1933. Vous ne m'en voudrez pas de vous dire en toute franchise ce que je pense ? – je crains que vous n'avez pas une vision juste de ce qui est en train de se produire. » Il sera contraint à l'exil. Le bourgeois pacifiste mais velléitaire va bientôt devenir un paria. Il lui reste huit ans à vivre et *Le Joueur d'échecs* à écrire. Son suicide, en février 1942, est autant un acte politique que celui d'un homme épuisé et dépressif. Geste ultime de liberté ou celui d'un renoncement ? L'ambiguïté demeure, comme dans ses écrits. On met souvent fin à ses jours, dans les nouvelles de Zweig. Il ne pouvait peut-être pas en être autrement pour cet auteur qui a enfoui dans les plaisirs sa fascination pour ses pulsions morbides. Il est mort comme il a écrit : en faisant entrer Eros et Thanatos dans les salons de la bourgeoisie ou en les faisant déambuler dans les allées des villes d'eaux. Zweig, c'est un jouisseur de l'échec, et c'est pour cela que l'on continue à le lire. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- FRANZ-OLIVIER GIESBERT, *LA CUISINIÈRE D'HIMMLER*, GALLIMARD, 356 PAGES, 21 EUROS
- STÉPHANE ZWEIG, *ROMANS, NOUVELLES ET RÉCITS*, ÉDITIONS GALLIMARD, LA PLÉIADE, TOMES I ET II, 58 EUROS CHAQUE, 116 EUROS LE COFFRET.

ÉCOLE

Quelle morale et quelle laïcité ?

L'ÉCOLE SE VOIT DE PLUS EN PLUS SOUVENT SOMMÉE DE RÉGLER LES PROBLÈMES QUE LA SOCIÉTÉ PEINE À RÉSOUDRE. LE DERNIER EXEMPLE EN DATE – ENSEIGNER L'ENTREPRENARIAT – SOULIGNE CETTE DIMENSION DE POSTURE, PLUS SPECTACULAIRE QU'EFFEKTIVE. EN SEPTEMBRE DERNIER, VINCENT PEILLON LANÇAIT AINSI L'IDÉE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA "MORALE LAÏQUE". DEPUIS, UNE OFFENSIVE S'EST DÉVELOPPÉE POUR UNE ÉNIÈME LOI SUR LA LAÏCITÉ...

Septembre 2012 : Vincent Peillon annonce *ex nihilo* la mise en place prochaine dans les établissements scolaires d'une nouvelle discipline, la morale laïque. L'opinion publique, dit-on alors, la réclame et la plébiscite. Problème : on ne sait pas très bien ce que c'est. Le ministre diligente donc une commission afin d'y réfléchir. Le rapport qui suit est loin du « *redressement moral* » ministériel. Alors que celui-ci prône un enseignement de la morale laïque, la commission plaide pour un enseignement laïc de la morale. Plus qu'une nuance ! Le rapport estime ainsi que « *la morale commune ne peut plus, à l'image de la morale laïque du passé, prescrire et imposer la conception d'une vie bonne, ce qui reviendrait à imposer une conception du bien parmi d'autres en violation de la neutralité laïque* ». Il va jusqu'à rappeler que, loin d'être un « *devoir* » supplémentaire imposé aux élèves, « *la neutralité est celle des agents et non des élèves* »... Enfin, contrairement au ministre, les rapporteurs estiment que la morale ne constitue pas une discipline, car son enseignement « *ne peut qu'être un projet collectif qui demande une démarche éducative plurielle* ». Ce texte, selon une tradition bien établie, sera ignoré par le

ministre, au nom d'une obsession partagée par nombre de ses prédécesseurs pour une éducation civique cent fois « *rétablie* » ou « *renforcée* ». Comme s'il revenait à l'école de « *réparer* » des déchirures culturelles et sociales ou, encore plus fort, d'en prévenir l'irruption en inscrivant dans le marbre d'imprescriptibles théorèmes d'un vivre ensemble décrété. Or l'école ne peut en la matière jouer un rôle structurant qu'en tant qu'elle accompagne le mouvement de fond de la société qu'elle exprime et reproduit. Avant d'en être le moteur, elle en est surtout caisse de résonance, et d'autant pour ce qui touche à la laïcité, soit un certain « *vivre ensemble* ». A cet égard, Alain Bondeelle, en charge du groupe de travail « *Laïcité* » de la Ligue des droits de l'homme, et qui plaide pour une approche dialectique, livre ici ses inquiétudes.

– **Options : Que vous inspire l'idée de l'enseignement d'une morale laïque ?**

– **Alain Bondeelle :** Le « *moment Buisson* », aussi respectable soit-il, c'est entre 1880 et 1930. L'idéologie qu'il a fait naître à partir d'intuitions philosophiques et politiques très profondes dans la France du XIX^e siècle n'est pas aisée à traduire en 2013 et n'est,

en l'état, d'aucun secours. Cela suffit à exprimer toutes mes réserves sur l'enseignement éventuel d'une morale laïque à l'école. La fonction ancienne de la laïcité était d'agencer des espaces publics de l'Etat et de la société civile en faveur de la liberté d'expression. Cet agencement des libertés s'étendait jusqu'à la possibilité pour chaque individu de revendiquer une vie singulière dans un espace privé qui lui soit propre, tout en exprimant seul ou collectivement dans la rue ses convictions dans tous les domaines. Cette laïcité rendait possible l'expression plurielle démocratique et le débat. Le tour de force de la loi de séparation de 1905, si concise par l'énoncé de ses principes, a consisté, par la simple suppression du budget des cultes, à ne rien dire sur la ou les religions, encore moins sur les vêtements religieux, tout en rendant les religions désormais facultatives et simultanément indépendantes de l'Etat, déliées de son contrôle. La liberté de conscience, la liberté privée ou publique des cultes et l'indépendance de l'Etat et de la loi, loin des religions, au bénéfice de tous, étaient ainsi assurées d'un même élan. Cette loi parachevait l'entreprise de 1789-1793 où, par l'affirmation de la fraternité au-delà de la



Loin de censurer l'expression publique de leur religion par les femmes musulmanes, il faudrait au contraire ne rien céder sur la liberté d'expression sans rien lâcher pour autant sur l'exigence de liberté et d'égalité, y compris pour ceux et celles qui ne les voient pas nécessairement sous le prisme de la modernité qui est le nôtre.

liberté et de l'égalité, la loi et les droits des frères et des sœurs en République a succédé, au bénéfice de tous, à la loi du père, monarque de droit divin. Renouveler un tel «saut» progressiste ne consiste certainement pas à instrumentaliser la laïcité pour censurer l'expression publique de leur religion par les femmes musulmanes. Il faudrait au contraire ne rien céder sur la liberté d'expression sans rien lâcher pour autant sur l'exigence de liberté et d'égalité, y compris pour ceux et celles qui ne les voient pas nécessairement sous le prisme de la modernité qui est le nôtre. On ne peut décréter arbitrairement que les religions devraient s'effacer en raison de leur archaïsme supposé. Mais on doit prendre soin de les exclure par la loi de leur prétention à dire la norme civile et politique. Bref, il s'agit de coudre ensemble de manière dialectique, pour sauvegarder à la fois la laïcité et la démocratie, les deux versants

contradictoires de la laïcisation, l'«égalité» dont parle Etienne Balibar, stricte entre la religion et l'irréligion, mais en plaçant définitivement ailleurs le fondement commun de la loi et du droit.

–Après l'arrêt du Conseil constitutionnel concernant le port du foulard par une salariée de la crèche Baby Loup, plusieurs responsables politiques, dont le président de la République, ont annoncé une nouvelle loi sur la laïcité. De quoi procède cette réitération ?

– Imposer leur émancipation par la discrimination ou l'exclusion, comme on le fait pour les femmes musulmanes, françaises ou résidentes, est pour le moins paradoxal et totalement inadmissible. Sans y prendre garde, on est passé d'une laïcité d'agencement individu/société civile/Etat, d'une laïcité comme dispositif formel qui permet l'inclusion, à une laïcité idéologique, à une laïcité de

... contenu anti- ou postreligieux qui exclut. Qui exclut de préférence les descendantes d'anciens colonisés en prétendant les dévoiler, exactement comme on dévoilait des algériennes musulmanes aux fins de dominer les hommes algériens « rebelles » au début de la guerre d'indépendance. Il existe là, de la part de la République et de ses représentants, des réitérations d'attitudes troubles et inquiétantes. Ce qui ne nous rend pas aveugles pour autant à la difficulté d'accepter le port du voile ici quand on sait ce qu'il peut représenter ailleurs. Un autre élément a de quoi inquiéter : la laïcité idéologique apparaît de plus en plus comme un marqueur identitaire permettant de discriminer une nouvelle fois entre « eux » et « nous ». Le danger consiste à passer sous silence la construction de l'identité réelle multiple, en mille-feuilles, familiale, éducative, affective, sensuelle, sexuelle, culturelle, éventuellement religieuse, sociale, professionnelle, syndicale, sportive, de loisir, propre aux vies actuelles. L'identité religieuse comme l'identité nationale ne sont plus que deux éléments parmi d'autres de l'identité multiple, individuelle et collective. L'élément de l'identité nationale est d'ailleurs lui-même mis en crise par l'émiettement parallèle de la souveraineté de l'Etat entre Nations unies et Europe et par la légitime revendication de citoyenneté de résidence. La laïcité devient alors une invocation rhétorique et un placebo vis-à-vis d'un Etat-nation républicain qui s'effiloche, mais une rhétorique qui permet de se compter entre les « vrais » Français et les « faux », les autres évidemment, Roms, musulmans, Arabes...

– Reste que l'on parle beaucoup d'offensives religieuses vis-à-vis desquelles il faudrait réagir en préservant l'espace public...

– La manière dont les religions se reconstruisent sur des périmètres dogmatiques de plus en plus étroits et intolérants, comme le souligne Olivier Roy dans son ouvrage *La Sainte Ignorance*, nous inquiète aussi, légitimement. Mais le salut viendra moins de la défense pied à pied des « territoires perdus de la République » que du retour exigeant à une intelligence plus aiguë du réel, du politique, du religieux, de leurs limites et places respectives, du statut des savoirs et de la science, bref de la poursuite du travail de la laïcisation. La laïcité est exigeante et n'admet pas, à l'école par exemple, n'importe quel discours sur la nature par laquelle les hommes seraient définitivement déter-



ERIC AUDRAS / MAXPPP

minés et enfermés une fois pour toutes. Le débat sur le mariage a fait remonter en ce domaine bon nombre d'archaïsmes : si le créationnisme n'est pas revendiqué en France, certains implicites font frémir, comme cette méfiance exprimée par deux enseignants d'histoire récemment convertis face à l'enseignement de l'évolution selon Darwin (1). Ou encore les fondements prétendument naturels de la famille patriarcale, dans une société qui a toujours défini au contraire son humanité par sa « culture » non naturelle, gagnée en combattant la nature. Si bataille il y a, elle concerne donc d'abord l'enseignement, le débat, l'intelligence partagée et à faire partager.

– Peut-on la mener face à des systèmes de pensée fermés ?

– Ni l'émancipation, ni la fin des religions ne se décrètent. Le temps des horloges identique pour tous n'annule pas nécessairement le déphasage des temporalités propres à chaque culture, chaque civilisation ; celles-ci ne parviennent à se synchroniser que par la reconnaissance et l'échange réciproques. D'autre part, donner à chacune et à chacun les ressources de l'émancipation par le développement d'une faculté de juger reposant sur les savoirs acquis à l'école est un devoir de la République. Ensuite, il appartient à l'individu en construction par la confrontation, la coopération, la socialisation imposée et les solidarités choisies de se déterminer entre les héritages et les engagements ; cela est tellement vrai que l'on ne peut mettre de côté le fait nouveau et rarement perçu que celles et ceux qui marquent aujourd'hui un engagement religieux l'ont confirmé et choisi individuellement, même s'ils en ont hérité, quelle que soit la religion. Comme si les tenants des religions eux aussi, à leur corps défendant, étaient largement entrés de ce point de vue dans la modernité par l'individuation.

La laïcité est laborieuse en ce sens qu'elle est un travail des hommes sur eux-mêmes et leurs institutions, le travail des cultures sur les cultures, le travail des identités et des solidarités par la confrontation et la coopération. En ce sens, elle permet l'incessante reconstruction des institutions, des « compositions » françaises, européennes, mondiales à toujours réécrire à partir de leurs composants sans cesse renouvelés. La démocratie républicaine est à ce prix.

Seules des approches plurielles et multiples permettent d'adopter les mêmes lois et les mêmes droits dont tous acceptent et reconnaissent en commun l'autorité. Dans ces perspectives, la laïcité demeure fondamentale. Elle ne prétend pas au contenu mais s'attache aux procédures, à l'exigence de la liberté et de l'égalité complètes, à l'intelligence avec lesquelles elle ne cesse de travailler le réel pour le rendre humain et vivable. La première règle pour une laïcité durable est de renoncer définitivement à la sanctuarisation ou à la sacralisation, à toute forme de religion civile. D'autre part, elle ne peut être attachée à une idéologie temporaire, à moins d'être en quelque sorte resacralisée et donc, à terme, elle-même sécularisée. Enfin, moins elle a de contenu, plus elle se rapproche d'une méthode, d'un dispositif d'agencement à sans cesse reformuler entre les individus, la société civile, l'Etat et les instances supranationales. Plus elle fonctionne comme une procédure, meilleure sera sa santé et son avenir. La laïcité n'est pas la fin d'une histoire, mais le moyen pour l'Histoire de se poursuivre de façon apaisée dans les domaines du religieux et du politique. Cet horizon politique s'inscrit désormais entre l'égalité et le pluralisme dans la démocratie du *dissensus*, seule susceptible de dépasser l'ensemble. ◀

Louis SALLAY

(1) *Le Monde Magazine* du 2 février 2013, enquête.

CHANGEMENT DES ATTENTES AUX IMPATIANCES



Comme chaque année, la Ligue des droits de l'homme livre son état des droits, sorte de bilan critique de l'activité gouvernementale. Intitulé *La République en souffrance*, il repart de la présidentielle du 6 mai 2012. Analysant, à partir du résultat électoral, les obstacles et les difficultés de la mise en œuvre du changement, l'organisation de défense des droits analyse, à partir de quelques dossiers hautement symboliques, comment le gouvernement hésite, attermoie, pour finalement reculer. Or ces reculs, en particulier sur les terrains où la droite se montre la plus agressive, nourrissent impatiences, doutes et

déceptions. Au vu des attentes et des urgences démocratiques et sociales, c'est toute la République qui reste en souffrance. Dans ce climat tendu, la Ldh insiste sur la nécessaire revalorisation du débat public et de la représentation politique, sur l'amélioration des rapports citoyens/police, sur l'approfondissement de la démocratie. Autant de mesures constitutives d'un «*changement maintenant*» dont l'adoption ne doit pas être ajournée sous prétexte de difficultés économiques. Ni bilan ni anticipation, ce livre bienvenu revient sur quelques-uns des dossiers phares de la période – le droit de vote des résidents étrangers, le récépissé de contrôle d'identité, les mesures de démocratisation de la représentation –, en restitue la trame pour en éclairer les contradictions et les issues possibles afin d'aider aux nécessaires mobilisations citoyennes. Il se termine par une chronologie de l'année 2012 particulièrement précieuse pour les militants des droits.

LA RÉPUBLIQUE EN SOUFFRANCE. L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE, édition 2013, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, LA DÉCOUVERTE, 13 EUROS.

JUSTICE AU TRIBUNAL DES ENFANTS

En revenant sur plus de vingt ans d'évolution d'une pratique et d'une forme de justice très particulières, Catherine Sultan lève le voile sur les scènes de vie qui se déroulent entre les murs de son cabinet de juge des enfants, dans des pages qu'on lit avec stupeur et empathie. Sa parole s'appuie certes sur son expérience, mais aussi sur son engagement militant et personnel. Elle montre, par l'exemple, que souscrire à une idéologie frileuse et sécuritaire compromet l'efficacité d'un traitement raisonné et sans complaisance. Remettant les pendules à l'heure, elle nous convainc qu'une société qui croit à son avenir doit d'abord miser sur chacun de ses enfants et qu'il est urgent, après dix ans de régression, de poser aujourd'hui un autre regard sur les jeunes. Face à un sujet aussi crucial et sensible, il faut maintenant renouer avec des politiques lucides et réalistes, qui auront le courage d'aller à contre-courant de l'air du temps. La société change, la place de l'enfant au sein de la famille a aussi connu une forte mutation. Mais le rapport de responsabilité des adultes à l'égard de l'enfance doit, lui, rester immuable.

JE NE PARLERAI QU'À MA JUGE, Catherine Sultan, préface de Pierre Joxe, LE SEUIL, 19,50 EUROS.

MÉMOIRES UNE VOIX DE SEINE-SAINT-DENIS

De Mai 68 à 1990, la chronique d'un combat syndical contre l'exploitation et la désindustrialisation dans le département emblématique de la Seine-Saint-Denis. Un document d'une précision rare sur l'action d'un militant ouvrier au cœur de la crise. Après une enfance et une adolescence normandes, Joël Biard débarque à Paris, au début des années 1960, et devient apprenti électricien dans une entreprise du bâtiment. Son itinéraire bascule avec son engagement dans l'action syndicale au sein d'une entreprise du bâtiment en Seine-Saint-Denis. Il est jalonné d'événements forts : grèves d'Aulnay Citroën, bataille de la machine-outil, manifestations agitées, occupations d'usines. Ce chemin le mènera à la direction de l'Union départementale Cgt, avec luttes de terrain, orientations de congrès et réflexion permanente sur les outils de lutte syndicale, leur conception et leur adaptation permanente au service des salariés.

UN ENGAGEMENT OUVRIER, Joël Biard, ÉDITIONS DE L'ATELIER, 20 EUROS.

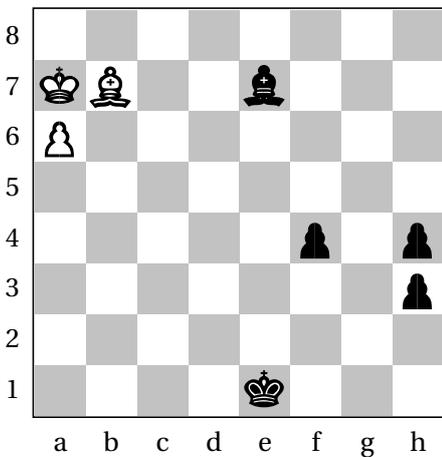
RECHERCHE MANAGEMENT MORTIFÈRE

La révolution managériale dans les institutions publiques, en lien avec la révision générale des politiques publiques (Rgpp), modifie en profondeur le rapport au travail et l'activité des personnels. La culture du résultat, l'avancement au mérite, le management par projet, l'obsession évaluatrice produisent des tensions entre la culture du service public et la culture d'entreprise. Quels sont les paradigmes qui sous-tendent cette nouvelle gestion publique ? Comment analyser les effets psychologiques, idéologiques et organisationnels de ces pratiques managériales ? Comment agir face à ce mal-être au travail ? L'auteur examine en quoi ces questions concernent aujourd'hui le monde de la recherche. Il s'interroge sur le glissement qui s'opère dans l'évaluation de la recherche quand l'excellence est définie et mesurée quantitativement. Au-delà de la communauté scientifique, directement concernée, l'auteur s'adresse aussi à un large public et l'appelle à une résistance citoyenne, raisonnée et argumentée.

LA RECHERCHE MALADE DU MANAGEMENT, Vincent de Gaulejac, préfacé par Alain Falque, QU'Æ, 8,60 EUROS.

Tactique

Etude de L. Katsnelson, 1968. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Urss – Etats-Unis, les premiers clashes

Après le 43^e coup blanc, le joueur russe Simagin dira, en parlant de l'acharnement de Botvinnik au premier échiquier face à l'Américain Samuel Reshevsky : «*Je comprends bien qu'il est très fort, mais il ne doit pas croire que les autres sont des idiots. La position est complètement égale.*» Pourtant, seulement quinze coups plus tard, Botvinnik l'emportait...

Entre le 1^{er} et le 4 septembre 1945, les Américains du Nord et les Soviétiques disputèrent un match d'échecs par radio. Avec dix joueurs de chaque côté,

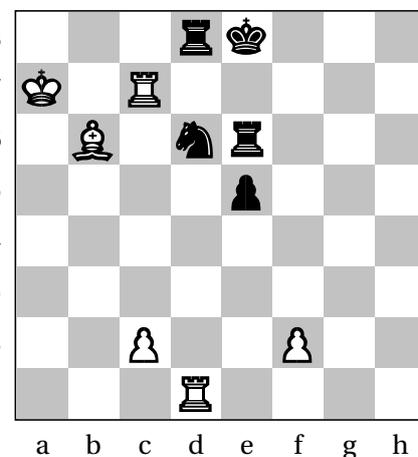
en deux rondes, une partie se jouait avec les Blancs, la revanche avec les Noirs. Les Américains, pourtant favoris avant la rencontre, ne remportèrent que deux parties sur les vingt disputées. Le résultat final fut de 15,5 à 4,5 points pour la sélection soviétique. Un membre de l'équipe écrira plus tard : «*Non officiellement, les dirigeants nous ont discrètement communiqué un message de Staline : bien joué les gars!*» Un an après, la revanche fut organisée à Moscou. Cette fois, l'équipe Américaine était beaucoup plus forte et avertie. Ces joueurs venus d'outre-Atlantique avaient remporté les quatre dernières Olympiades d'échecs. Arnold Denker pensait que son équipe battrait les Russes 10,5 à 9,5 points ou que, au pire, les Etats-Unis perdraient de justesse. La défaite fut moins cinglante qu'en 1945, mais elle fut néanmoins sévère : Botvinnik et ses collègues remportèrent le match par 12,5 à 7,5 points. La victoire de 1945 n'était donc pas un accident, la véritable force des joueurs soviétiques était désormais connue de tous.

Reshevsky S. – Botvinnik M.

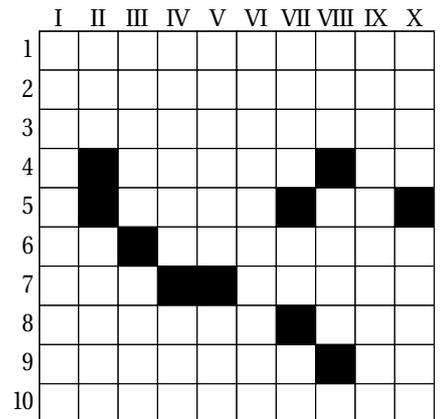
Match par équipe Urss – Etats-Unis, 2^e ronde, Moscou, 1946, défense française

1. e4, e6; 2. d4, d5; 3. Cc3, Fb4; 4. e5, c5; 5. a3, Fa5; 6. Dg4, Ce7; 7. dxc5, Fxc3+; 8. bxc3, Cd7; 9. Dxc7, Tg8; 10. Dxd7, Cxe5; 11. Fe2, Da5; 12. Fd2, Dxc5; 13. Cf3, Cxf3+; 14. Fxf3, e5; 15. Fh5, Ff5; 16. Fxf7+, Rd7; 17. Dh6, Txc2; 18. Tf1, Db6; 19. Dxb6, axb6; 20. 0-0-0, Txa3; 21. Rb2, Ta4; 22. Fe3, Fe6; 23. Fxe6+, Rxe6; 24. Fxb6, Txb2; 25. Tg1, Th6; 26. Tg7, Tg6; 27. Th7, Cf5; 28. Txb7, Cd6; 29. Rb3, Ta8; 30. Tc7, Tb8; 31. Tc6, Rd7; 32. Tc7+, Re6; 33. Tc6, Tb7; 34. c4, dxc4+; 35. Rb4, Re7; 36. Ra5, Rd7; 37. Txc4, Te6; 38. Ra6, Tb8; 39. Tc7+, Re8; 40. Ra7, Td8 (VOIR DIAGRAMME).

41. Th1 ? (les deux hommes étaient dans une terrible crise de temps, une poignée de secondes chacun pour jouer les cinq, six derniers coups. Entraîné par le rythme, l'Américain joue un coup de trop et commet une grave faute : 41. Tb1 était normal), 41... Cb5+; 42. Rb7, Cxc7; 43. Fxc7 (malgré l'erreur au 41^e coup, tout le monde, les Soviétiques comme les Américains, était persuadé que la position était égale. Botvinnik va jouer pour gagner), 43... Td4; 44. c3, Tc4; 45. Fa5, Rd7; 46. Th8, Tf6; 47. Td8+, Re7; 48. Td2, Td6; 49. Ta2, Rd7; 50. Tb2, Tc5; 51. Fb6 (surtout pas 51. Fb4??, Tc7+; 52. Rb8, Tb6+; 53. Ra8, Rc8-+), 51... Txc3; 52. Tb4, Re6; 53.



Tb2, Tdd3; 54. Ta2, Td7+; 55. Ra6, Tb3! (menace 57... Td6); 56. Fe3, Td6+; 57. Ra5 (57. Ra7 était meilleur), 57... Td8; 58. Ra6? (une autre faute, mais après 58. Fa7, Ta8; 59. Ra6, Rf5; les Noirs auraient gagné. Reshevsky est ligoté tandis que Botvinnik va pouvoir gagner le pion f2 et promouvoir son pion «e») ; 58... Txe3! (c'est fini, car après 59. fxe3, Ta8+; 60. Rb5, Txa2-+); 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. C'est maintenant ! – 2. Sino-italienne, par exemple. – 3. N'a jamais été de ce monde. – 4. Commune en 47. Personnel. – 5. Bien fatigué. Possessif. – 6. Adresse Internet. Associées au vie pour de belles balades dans les Dolomites. – 7. Grand moment. Mauvaise info. – 8. Calabrais ou émilien. Ne se couche pas facilement. – 9. Scions. Article arabo-andalou. – 10. Font mauvais effet dans une biographie.

VERTICALEMENT

I. Génératrices de jeunes pousses ou de startups. – II. Prise en considération. Avant d'entrer à l'école. – III. Conta à Melbourne. Tel. – IV. Le plus futé des pourceaux. Sigle sportif pour grosse cylindrée. – V. Vilaine bestiole africaine. Homère y serait mort. – VI. Appâterions. – VII. Chef. Grand axe. Donc appris. – VIII. Le début d'une initiation réussie. Observe de façon indiscreète. – IX. Crac boum hue! – X. Lolo. Expatriations forcées.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Plantation. – 2. Eurasienne – 3. Perfection. – 4. Anthè. Me. – 5. Nase. Ma. – 6. IR. Ferrate. – 7. Ere. Intox. – 8. Reggio. Epl. – 9. Epatoons. El. – 10. Salissures. Verticalement : I. Pépinières. – II. Lue. Prepa. – III. Arran (narr). Egal. – IV. Nat. Nat. Gt. – V. Tse. – VI. Aichetons. – VII. Tête. RN. Su. – VIII. Int. Mate. – IX. Onomatopée. – X. Nène. Exils.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Rb6 (1. Rb8? Fc5). 1... B3; 2. a7! (2. Fx3? Fg5; suivi de 3... Fe3). 2... Fd8+; 3. Rc5! (3. Fg5; Fg5+; 4. Rd4 (4. Rd5; f2; 5. Rb5; f2-+); 3... Fe7+; 4. Rd4 (4. Rd5; f2; 5. Rb5; f2-+); 4... Fg6+; 5. Re3, f2! (le seul essai); 6. Fg6; h2; 7. a8D, Fg5+; 8. Rd4! (le Roi blanc remonte par le même chemin!); 8... Ff6+; 9. Rc5, Fe7+; 10. Rb6, Fd8+; 11. Ra7, 1-0.

Le droit du travail en pratique

Emploi, travail, relations professionnelles...



Cet ouvrage aide à comprendre le droit du travail applicable, ses règles et leurs usages possibles, ses évolutions, en donnant des points de repère fiables. Il permet d'appréhender les débats en cours : parcours professionnels sécurisés, risques psychosociaux, temps de travail, représentativité syndicale et dialogue social, entre autres.

En s'appuyant sur les différentes sources du droit du travail (directives européennes, lois et décrets récents, jurisprudence, conventions et accords collectifs) et sur ses institutions (inspection du travail, justice), l'ouvrage souligne les nouveautés et traite :

- **de l'emploi** (clauses du contrat, rupture conventionnelle du contrat de travail, reclassements et réparations en cas de licenciements économiques, mobilité, CDD, « emplois d'avenir », discrimination, harcèlement et violence au travail...);
- **du travail** (obligation de sécurité de résultat de l'employeur, évaluation du travail, santé et restructuration, médecine du travail, forfaits en jours, temps partiel, congés payés...);
- **des relations professionnelles** (représentativité syndicale réformée, nouvelles règles de négociation collective, négociations obligatoires – « contrats de génération », égalité entre femmes et hommes, seniors, pénibilité, GPEC...).

- › **Une référence** depuis 30 ans.
- › **Incontournable**, rendant accessible la complexité du droit du travail.
- › **Actualisé**, permettant de saisir les évolutions récentes du droit du travail.
- › **Documenté**, avec les principaux articles du Code du travail et des extraits des décisions essentielles de jurisprudence.

www.editions-organisation.com
Groupe Eyrolles | Diffusion Geodif | 34 €



Pour vous, nos conseillers s'engagent.

Nous analysons avec vous votre consommation actuelle
pour vous aider à mieux maîtriser votre consommation future.



Retrouvez nos 8 engagements sur engagements.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

**LES ENGAGEMENTS
EDF & MOI**